



Aide à la définition de périmètres de Zones de Droits d'Usage Collectifs dans les villages de Bellevue et Organabo



Rapport final - Mars 2017



Sommaire

Partie I. Présentation du projet et de la méthodologie générale

1. Contexte du projet
2. Historique de la demande sur Iracoubo
3. Cadre technique de l'étude
4. Positionnement théorique et méthode
5. Méthodologie générale proposée

Partie II. Présentation de la première phase de l'étude - Février/Octobre 2016

1. Déroulement de la "Phase 1"
2. Questionner le contexte et les objectifs du projet
3. Interpeller et accrocher les habitants
4. Recueillir les données
5. Mettre en commun et ajuster

Partie III. Présentation des résultats de la phase 1

1. La pratique de l'abattis
2. La pratique de la chasse
3. La pratique de la pêche
4. La pratique de la cueillette
5. Les usages du bois
6. Les lieux patrimoniaux
7. Les éléments de représentations sur les terres collectives
8. Conclusion de la phase 1 de l'étude

Partie IV. Présentation de la seconde partie de l'étude - Octobre 2016/Février 2017

1. Déroulement de la "phase 2"
2. Travail réalisé avec les habitants
 - Phase "Information/Réflexion"
 - Phase de "Production/Décision"
3. Travail réalisé avec les partenaires

Partie V. Outils et productions obtenus

1. Les périmètres proposés à la CAF
2. L'outil d'aide à la décision

Partie VI. Conclusion de l'étude

Annexes

Contributeurs à ce rapport :

Pilotage de l'étude : Arnaud Anselin, DEAL; Camille Guédon, GRAINE Guyane; Jean-Luc Sibille, ONF; Damien Davy, CNRS

Pilotage technique, coordinatrice et rédaction du rapport : Camille Guédon, GRAINE Guyane

Contributeurs et relecture du rapport : Damien Davy, CNRS; Arnaud Anselin, DEAL; Jean-Luc Sibille, ONF; Mme Cécile Kouyouri, chef coutumier de Bellevue; M. Ernest Grand Emile, chef coutumier d'Organabo

Enquêteurs : Marie-Christine Waya, Pascaline Pascal, Capucine Appolinaire, Kulanon Appolinaire, Alessandro De Souçar

Mobilisation de la population sur la phase 1 de l'étude, constitution de la base de données liées aux enquêtes, saisie des données, premier traitement statistique des données : association Inonoli

Les habitants du village de Bellevue et du village d'Organabo

Partie I. Présentation du projet et méthodologie générale

1. Contexte du projet

Il est de notoriété publique que la gestion et le transfert du foncier en Guyane est singulier, en particulier lorsqu'il s'agit de dispositifs spécifiques dédiés "*aux communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt*", que sont les Zones de Droits d'Usage Collectifs (ZDUC), les concessions collectives et les cessions collectives. Ce constat est renforcé par le fait que la quasi-totalité des terres sont du domaine de l'Etat.

Cette étude se situe donc dans ce contexte de "réglementation foncière", sur le territoire communal d'Iracoubo, à la croisée des enjeux de la Guyane : la défense d'une identité et d'un mode de vie traditionnel, le développement économique, le besoin énergétique et la protection de la biodiversité.

Elle n'a pour ambition que de participer à la réflexion méthodologique d'un programme impliquant les habitants, pour la mise en place d'un outil d'aide à la décision à destination des acteurs locaux. Ce rapport vise, en effet, à relater et analyser la mise en œuvre d'une méthode de concertation, fondée sur l'information, la participation et la co-construction avec les communautés kali'na d'Iracoubo, pour la compréhension de leurs besoins et usages sur le territoire ainsi que pour l'établissement de propositions de scénarios pour de futures ZDUC.

Elle s'appuie sur le postulat que pour permettre aux habitants de participer de manière efficace au processus de concertation, il est un préalable essentiel, celui de l'information de tous et de son appropriation par tous. En effet, donner accès à une information de qualité et transparente permet de s'assurer d'une bonne compréhension du projet et des enjeux qui y sont liés. Ainsi, les communautés seront en capacité de faire des propositions éclairées reposant sur une connaissance des enjeux et des projets du territoire.

2. L'historique de la demande à Iracoubo

Suite aux nombreuses revendications d'un "droit à la terre" des mouvements amérindiens de Guyane (notamment des dirigeants de l'AAGF¹) dans les années 80, l'Etat français finit par reconnaître l'exercice d'un "droit d'usage". Ainsi, le décret ministériel 87-267 du 14 avril 1987 institue 3 régimes fonciers à destination des "*communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt*". Signé par M. Chirac, premier ministre de l'époque, ce décret permet la création des ZDUC, concessions collectives et cessions collectives.

A la suite de la parution de ce décret, et grâce au rappel d'un certain nombre d'acteurs du territoire - en particulier du couple Grenand - quinze Zone de Droits d'Usage Collectifs, neuf concessions et trois cessions collectives ont été créées depuis 1987². L'ensemble représente 8 % des terres de Guyane, réparti sur neuf communes.

¹ L'Association des Amérindiens de Guyane Française, soutenue par des ethnologues et de hauts fonctionnaires du ministère de l'Outre-mer (cf. publications de Gérard Collomb).

² Pour aller plus loin, se référer au premier chapitre du rapport CNRS, DAVY D. et al. " Zones de Droits d'Usage Collectifs, concessions et cessions collectives en Guyane française : Bilan et perspectives." 2014.

Bien qu'imparfaits, ces outils ont plutôt été bien appropriés par les populations concernées, et elles en font bon usage, d'après l'étude de 2014 de Damien Davy et de Geoffroy Filoche³. Cependant, certaines demandes sont en attente de réponses depuis 1992. Il est d'ailleurs à noter qu'aucune CAF des terres collectives n'a été tenue entre 2008 et 2014. Depuis, il s'est tenu deux CAF des terres collectives.

Sur notre territoire d'étude, les deux premières demandes de ZDUC datent du 1er décembre 1993. Elles ont été portées par les communautés kali'na des villages de Bellevue et d'Organabo, demandant respectivement une ZDUC d'une superficie de 4 000 ha et une seconde de 1 700 ha. Ces demandes n'ont pas abouti par faute de chefs coutumiers à cette époque dans les deux villages, préalable obligatoire pour la mise en place de ces espaces collectifs.

Depuis, différentes demandes auprès de la CAF ont été formulées et sont résumées ici :

- en 1996, une demande collective est formulée par les chefs coutumiers de Bellevue et d'Organabo pour obtenir une ZDUC de 82 000 ha. Cette demande est présentée en CAF mais n'aboutira pas en raison de l'opposition de différents acteurs dont la mairie ;
- une demande de l'association Awalagana (association du village d'Organabo) est formulée en juin 2010, concernant le secteur d'Organabo-Macoua pour une ZDUC d'une superficie de 11 917 ha. Cette demande est présentée en CAF en juillet 2014. Le dossier a été ajourné en vue d'organiser la concertation avec la commune, qui a indiqué ne pas être informée du projet. La carte est présentée en Annexe 1 de ce rapport ;
- une demande du chef coutumier (yopoto en Kali'na) du village de Bellevue, Mme Cécile Kouyouri, est formulée en octobre 2014, reprenant la demande de 1996 de 82 000 ha. Cette demande n'a jamais été examinée en CAF.

Ces différentes demandes n'avaient jusqu'alors pas reçu de suite favorable pour plusieurs raisons :

- des conflits d'usages entre communautés d'habitants ;
- la non-tenue de CAF entre 2008 et 2014 ;
- une superficie de ZDUC jugée très importante : 82 000 ha ;
- la superposition des deux projets de ZDUC (Awalagana et Bellevue) ;
- une concertation réduite, voire inexistante d'après la mairie ;
- la méconnaissance des outils fonciers par les communautés. A titre d'exemple, les demandes intègrent les villages dans les périmètres de ZDUC, ce qui n'est pas prévu dans le cadre du décret ;
- un discours parfois dissonant entre l'association Awalagana et le chef coutumier d'Organabo.

3. Le cadre technique de l'étude

Compte tenu des différentes contraintes territoriales et de l'ancienneté des demandes, le sous-préfet des communes de l'intérieur, M. Infante, a organisé une réunion, le 3 février 2016, entre les services de l'Etat, l'ONF, la mairie d'Iracoubo et les représentants des communautés amérindiennes, afin de faire le point sur les demandes de ZDUC sur la commune. A cette occasion, la DEAL a proposé une méthode pour mettre en place un outil d'aide à la décision concernant le projet de ZDUC de Bellevue

³ DAVY D. et al., CNRS, "Zones de Droits d'Usage Collectifs, concessions et cessions collectives en Guyane française : Bilan et perspectives, 25 ans après". 2014.

et tenter de définir en amont des principes de gestion. Cette démarche innovante, si elle s'avère fructueuse, pourrait permettre d'introduire la notion de gestion dans les futurs projets de ZDUC tout en les inscrivant dans un cadre concerté prenant en compte l'ensemble des enjeux afin de faciliter l'aboutissement des projets de demandes de ZDUC.

Afin de garantir la cohérence et l'équité entre le village de Bellevue et le village d'Organabo, il est proposé de conduire l'approche sur l'ensemble de la demande historique de ZDUC de 1993, c'est-à-dire à la fois sur le périmètre correspondant à la demande de la cheffe coutumière du village de Bellevue, Mme Cécile Kouyouri et sur le périmètre correspondant à la demande de l'association Awalagana présidée par M. Dimovic, sur Organabo.

La finalité de cette étude est donc de mieux comprendre le(s) périmètres de la demande, la nature des besoins exprimés par les membres de la communauté sur les 2 villages, et ainsi d'aider les porteurs de projets à clarifier et motiver leurs demandes, en redéfinissant, si nécessaire, le périmètre de la demande.

Ce projet a été lancé dans le cadre d'une convention, signée entre la DEAL, l'association GRAINE et l'ONF. Elle précise la répartition des rôles entre les principaux acteurs techniques du projet, ainsi que les financements accordés à chacun.

A l'initiative de l'Etat, le GRAINE Guyane (*Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement*) a été désigné comme porteur du cadre méthodologique pour ce qui concerne la partie médiation/concertation. La DEAL a ainsi fait le choix d'une expertise extérieure visant à une certaine neutralité. En effet, ce réseau associatif, qui rassemble une cinquantaine d'associations d'éducation et de protection de l'environnement, est un acteur compétent et pertinent en matière d'animation territoriale sur les problématiques de développement local durable. Il est soutenu au titre du partenariat associatif par le Ministère en charge de l'environnement depuis une dizaine d'années car ses actions rejoignent les objectifs du ministère en matière d'information et d'éducation des citoyens et de tous les acteurs de la société civile sur les problématiques liées à l'environnement et au développement durable. Au-delà de son savoir-faire, son ancrage territorial en fait une tête de réseau efficace, reconnue pour sa professionnalisation par de nombreux acteurs institutionnels.

L'ONF a assuré la mobilisation de la connaissance de ces agents sur la zone, la réalisation des cartographies nécessaires pour le bon fonctionnement du projet ainsi que l'analyse de l'usage foncier du territoire actuel et l'évolution des tendances observées au fil du temps.

Damien Davy, anthropologue au CNRS, a participé aux principales étapes-clés du diagnostic dans la limite de sa disponibilité, sans qu'il soit nécessaire que le CNRS soit formellement signataire de la convention :

- expertise sur les outils ZDUC, concession collective et cession collective
- validation de la méthodologie globale et participation aux étapes-clés.

La méthodologie proposée par le GRAINE a été retenue par les membres du COPIL (DEAL, ONF, CNRS, GRAINE). Il a ainsi été décidé d'opérer en deux grandes étapes (axe 1 et axe 2 du tableau présenté en page 8). Dans un premier temps, il s'agit de mener un diagnostic partagé avec les habitants, s'appuyant sur un travail d'enquête et deux ateliers collectifs de mise en commun et d'ajustement des données récoltées. Le second temps est dédié à la vulgarisation et l'information des habitants sur

d'autres éléments, qui viendront compléter cette analyse, notamment des ateliers thématiques permettant d'associer à la réflexion d'autres acteurs locaux et d'intégrer d'autres thématiques/projets (biomasse, gestion forestière, agriculture...).

A la suite, des ateliers collectifs de construction et de décision ont été menés dans l'objectif de définir:

- des scénarios pour la future ZDUC et/ou la future concession collective,
- un ou des modes de gouvernances pour la gestion de ces espaces,
- des principes simples de gestion durable des espaces définis.

Au-delà de la méthodologie appliquée à l'étude, l'idée de ce projet est de former et d'accompagner des habitants des villages et une structure associative locale à mener des actions de médiation et de concertation. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'autonomisation des acteurs locaux afin que les dynamiques lancées pendant l'étude puissent perdurer par la suite.

4. Positionnement théorique et méthode

→ La participation citoyenne

Cette étude met en œuvre une méthodologie expérimentale s'appuyant sur la littérature grise de ce que recouvre le concept de la participation citoyenne.

D'après l'état de l'art de la bibliographie en la matière, la **participation** désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie. La participation, représentant à la fois l'outil le plus basique et le plus complet de la démocratie participative, consisterait ainsi à *prendre part*⁴.

Cette notion s'applique à de nombreux domaines :

- au niveau le plus général, ceux relevant de la gouvernance, de la démocratie participative, de la citoyenneté ou encore de l'écocitoyenneté ;
- à des niveaux plus restreints, ceux relevant de la gestion d'organisations, d'entreprises, d'associations ou de groupes de base.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes particulièrement appuyés sur les travaux de recherches et de publications scientifiques de Mme Sherry R. Arnstein, consultante et chercheuse en politique publique, ayant notamment travaillé au sein du département gouvernemental états-unien en charge des questions du logement, de l'éducation et de l'aide sociale.

Mme Arnstein⁵, en 1969, a défini 8 niveaux de participation de citoyens aux projets qui les concernent. Cette « échelle de la participation » est toujours utilisée par des sociologues pour

⁴ MELIN, Pierre, CHOAY, Françoise, 2000, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris, p. 575.

⁵ ARNSTEIN, Sherry R., A Ladder of Citizen Participation, Journal of the American Institute of Planners, vol. 35, n° 4, juillet 1969, p. 216-224. Une note de cet article précise que Sherry R. Arnstein était à l'époque directrice de l'institut *Community Development Studies for the Commons*. Elle a exercé différents métiers au cours de sa vie, essentiellement comme consultante en politiques publiques sur les thèmes de la santé et de la participation.

analyser la manière dont les pouvoirs publics informent les citoyens et leur permettent de participer aux prises de décision.

1. <i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
2. <i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
3. <i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens	
4. <i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
5. <i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
6. <i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
7. <i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux	Non-participation
8. <i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

Tab N°1 : Echelle de la participation selon Sherry R. Arnstein

Ainsi, le même mot de participation regroupe tout un éventail de relations entre le pouvoir et les participants. Il n'y a pas de jugement de valeur sur les différents niveaux de la participation. Tel niveau de participation n'est pas meilleur qu'un autre. En revanche, il est important de savoir où l'on se situe sur l'échelle afin d'identifier quel type de participation se met en œuvre et ainsi poser le cadre avec les participants qui vont s'engager.

En effet, un préalable à tout projet de participation, quel que soit le niveau de participation, est de ne pas décevoir le participant en lui faisant croire qu'il pourra s'impliquer davantage qu'il ne le pourra réellement. Il faut donc être clair avec lui au moment du lancement du projet (cf. réunion de lancement de mai 2016).

Niveau de participation de l'étude

L'étude menée sur Iracoubo se situe à un niveau élevé de la participation, puisque se situant dans le cadre du "pouvoir effectif des citoyens" au degré "partenariat", selon l'échelle d'Arstein.

Le degré "partenariat" est plus souvent nommé "**concertation**" dans le système français. Il peut s'analyser ainsi : c'est à ce niveau que les citoyens commencent à avoir un certain degré d'influence et d'écoute. Dans ces programmes participatifs, les habitants peuvent faire des propositions, analyser les éléments et planifier, mais le pouvoir est conservé par une instance «légitime», une

entité politique, gardant toujours le dernier mot : « *la décision formelle incombant aux instances politiques traditionnelles et démocratiquement légitimées* »⁶ : dans notre cas, la Commission d'Attribution Foncière "Terres collectives".

La concertation, par son fort niveau d'implication des participants, relève donc bel et bien de la participation. C'est ainsi que tout un processus se met en place, au cours duquel, à chaque étape, les citoyens auront la possibilité de donner leur avis. Enfin, là où la concertation va encore plus loin, c'est qu'en plus de donner leur avis, les citoyens seront invités à proposer de nouvelles idées. La concertation pousse donc à l'innovation par la construction collective, ou du moins par l'émergence de nouvelles représentations qui seront peut-être plus proches des réalités de l'environnement concerné, puisque proposées par ceux qui le pratiquent au quotidien.

Il est à noter qu'au cours de ce mécanisme, les citoyens n'ont pas été seuls. Ils ont été accompagnés par les responsables de projet (GRAINE Guyane/DEAL/ONF), les experts (CNRS) et les parties prenantes, à leur disposition pour les questions techniques - on peut notamment penser à tout ce qui relève de la faisabilité - mais aussi pour rappeler les cadres.

En effet, la concertation ne peut fonctionner que dans l'enceinte de cadres prédéfinis. Ce cadre peut être contraignant pour les participants mais paraît obligatoire pour une meilleure efficacité du processus. De nombreux outils sont utilisés afin qu'un tel mécanisme prenne forme. On peut notamment citer les ateliers de cartographie participative, élément central du dispositif participatif de cette étude, qui a consisté, très schématiquement, en des réunions publiques de réflexion et de discussions collectives.

Enfin, pour que la participation donne envie de s'engager, il faut des enjeux véritables (incarnés), des pouvoirs réels. C'est le cas de ce projet, puisque les enjeux de la participation sont ici l'accès au foncier et la reconnaissance des droits coutumiers. Ainsi, les conditions préalables pour une réelle participation étaient réunies au vue de l'importance et la sensibilité du sujet.

→ Le principe de l'information

Depuis sa naissance, le droit à l'information et à la participation apparaît intrinsèquement lié au droit de l'environnement (déclaration de Stockholm, déclaration de Rio). L'environnement, ici, est utilisé dans son acception la plus large, englobant l'environnement social, culturel, économique et écologique.

Ainsi, pour ce qui concerne "l'information des participants", nous avons basé le positionnement théorique et méthodologique de cette étude sur deux cadres de référence :

1. La Charte de l'environnement, adossée à la constitution française en 2004, et notamment les articles 7 et 8, relatifs à l'information et la participation & l'éducation à l'environnement. Une lecture croisée entre ces deux articles privilégie une éducation à l'environnement comme soutien à l'information et à la participation. En effet, les questions relatives à l'environnement sont souvent complexes car empreintes de préoccupations d'ordre écologique, économique, technique parfois difficile à saisir pour le profane. Une base de connaissance est donc nécessaire au citoyen afin de comprendre un document technique ou des projets complexes. Le principe est donc que pour

⁶ DUBAS, Daniel, 2006, « Appropriation politique de deux démarches participatives en Suisse. Une analyse comparative des cas de Werstadt Basel et Quartiers 21 à Lausanne », Urbia, Les cahiers du développement urbain durable, n° 3, Lausanne, p. 81.

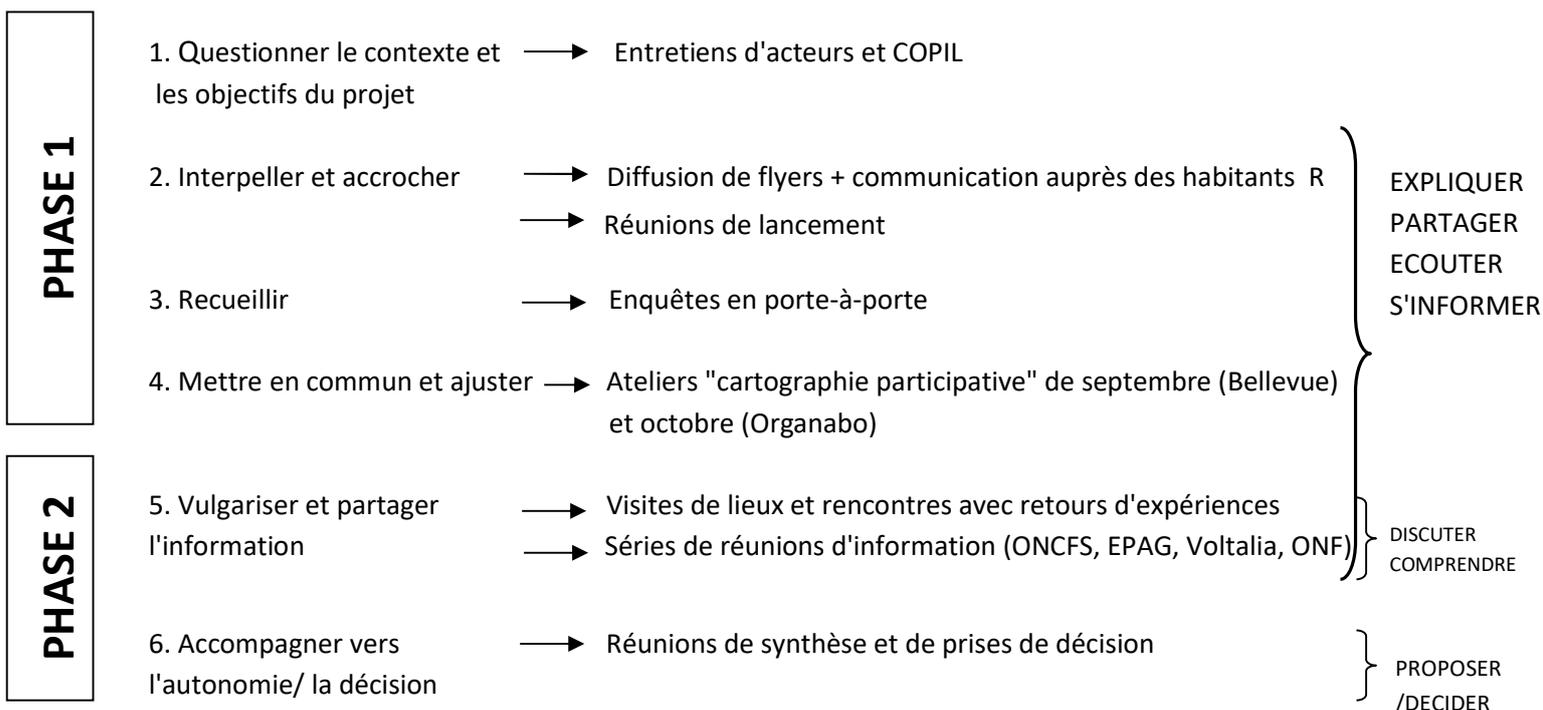
permettre à chacun de se positionner sur un sujet en ayant le même niveau d'information, il convient au préalable d'avoir les capacités de décrypter les informations.

C'est pour cela qu'une phase de sensibilisation et d'information des participants a été nécessaire pour une bonne appropriation des différents savoir et savoir-faire par les participants et ainsi permettre une mise en œuvre efficiente du processus de concertation.

2. La convention d'Aarhus, convention internationale relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Elle précise que "chaque partie favorise l'éducation à l'environnement du public et sensibilise celui-ci aux problèmes environnementaux afin notamment qu'il sache comment procéder pour avoir accès à l'information, participer au processus décisionnel en matière d'environnement".

Le principe d'information agit donc comme un levier, afin de permettre au public de participer aux prises de décisions.

→ La méthode : déroulement et étapes du processus global de concertation de l'étude



5. Méthodologie générale proposée

La méthodologie proposée pour ce projet est résumée dans le tableau ci-dessous.

AXE 1 - DIAGNOSTIC PARTAGE (Février - Septembre)

- **BUT** : Connaître l'état des connaissances sur les ZDUC, affiner les problématiques, connaître les freins et motivations, identifier les leviers
 - **OBJECTIFS DE RESULTATS** : interpeller et accrocher les participants, établir un diagnostic sur la zone, intégrer des habitants au projet en tant que médiateurs, planifier des ateliers (thème + animation), restituer et valider un premier retour.
 - **STRATEGIE** : mise en place d'une méthodologie expérimentale
- 1.1 Analyse du jeu d'acteurs (en comité technique et entretiens)
 - 1.2 Réunion publique de lancement (village de Bellevue + Organabo)
 - 1.3 Enquêtes en porte-à-porte auprès de la population (Bellevue, Organabo, Anton, Flèche, Degrad Savane)
 - 1.4 Entretien bilatéral avec les acteurs clefs (en parallèle des points 1.1 à 1.3)
 - 1.5 Bibliographie
 - 1.6 Restitution des résultats et validation collective : atelier de "cartographie participative".
Lancement de la phase collective de concertation

AXE 2 - CONSTRUCTION COLLECTIVE DES SCENARIOS/ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (octobre - janvier)

- **BUT** : Proposer un appui technique aux communautés pour formuler des scénarios pour les futures ZDUC/concession collective, Accompagner vers l'autonomie
 - **OBJECTIFS DE RESULTATS** : définition de scénarios en cohérence avec les critères des décisionnaires ZDUC via notamment la construction de cartes participatives des zones d'usages et de leur code de gestion
 - **STRATEGIE** : Mise en place d'une concertation pilote essaimable sur d'autres territoires
- 2.1 Vulgarisation et partage de l'information (Visite des ZDUC de Balaté et de Terre Rouge, Chasse/pêche, Biodiversité, projets de développement agricole et énergétique sur la commune, exploitation forestière et co-gestion ONF)
 - 2.2 Programmation et animation du cycle d'ateliers collectifs de décision (scénarios fonciers, gouvernance communautaire, principes simples de gestion durable de l'espace)
 - 2.3 Travail itératif avec les services de l'Etat, l'ONF, la mairie et les partenaires via l'organisation et l'animation de réunions techniques '

AXE 3 - ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES RELAIS LOCALES

- **BUT** : Professionnaliser les structures du territoire et les autonomiser dans les démarches de participation citoyenne dans la préservation de la biodiversité,
 - **OBJECTIFS DE RESULTATS** : Développer et pérenniser les actions des associations locales
- 3.1 Former les médiateurs
 - 3.2 Accompagner les médiateurs tout au long du processus

AXE 4 - REDACTION FINALE DU RAPPORT

- **BUT** : Restituer le travail effectué et contribuer à l'outil final
 - **OBJECTIFS DE RESULTATS** : Participer à la mise en place de méthode et d'outil pour un mode de gestion des ZDUC plus respectueuse de l'homme et de l'environnement, participer à l'outil d'aide à la décision de la CAF
- 3.1 Rédaction du rapport final

AXE 5 - GOUVERNANCE - COORDINATION ET PILOTAGE DU DISPOSITIF

- **BUT** : Développer la gouvernance du projet et mobiliser des acteurs
- 4.1 COPIL - COMITE DE PILOTAGE (DEAL, ONF, CNRS, GRAINE) OBJECTIF : VALIDE LA STRATEGIE.
 - 4.2 COTECH - COMITE TECHNIQUE (DEAL, ONF, CNRS, GRAINE) OBJECTIF : VALIDE ET ORIENTE LES ACTIONS
 - 4.3 Equipe projet (GRAINE, CHEFS COUTUMIERS, MEDIEURS) : MET EN OEUVRE LES ACTIONS
 - 4.4 Suivi administratif et financier du dispositif

Partie II : Présentation de la méthodologie de la première phase de l'étude

Ce chapitre du rapport rend compte de la première phase de cette étude qui a pour objectif de qualifier globalement et de dénombrer les usages de la forêt par leurs riverains. Il aborde les aspects méthodologiques du travail d'enquête, leur déroulement, les réunions de restitution et de "cartographie participative" et présente les résultats obtenus. Enfin, puisque l'étude vise à aborder les usages du point de vue de la ressource, l'objectif est une identification/localisation des usages. Elle ne vise pas à une description poussée des usages, qui relève plutôt du domaine de l'ethnologie (sujet qui a fait l'objet de nombreuses études). Le plan d'actions détaillé est présenté en annexe N°2 de ce rapport.

1. Déroulement de la "Phase 1 "

Il est important de rappeler ici que les notions de convivialité, d'engagement et de transparence ont été indispensables au bon déroulement de cette phase, que ce soit au sein du COPIL/COTECH qu'auprès des différentes parties prenantes du projet. Ainsi, une communication proche et régulière avec les chefs coutumiers des villages de Bellevue et d'Organabo s'est avérée un levier pour la mobilisation et l'implication des habitants dans ce projet.

Cette première phase peut se subdiviser en 4 étapes opérationnelles :

1. Questionner le contexte et les objectifs du projet,
2. Interpeller et accrocher les habitants concernés,
3. Recueillir les données,
4. Mettre en commun et ajuster.

Chaque étape du processus sera explicitée ci-dessous.

1. Questionner le contexte et les objectifs du projet

→ Validation par les parties prenantes

Des réunions avec la mairie et avec les chefs coutumiers des villages ont été un préalable incontournable au lancement du projet. L'objet de ces réunions était la présentation, l'explication et la validation de la démarche proposée auprès de ces acteurs. Ces moments ont permis également d'échanger sur les réalités locales et de prendre en compte les attentes de chacun.

→ Compréhension du contexte

Afin de saisir l'ensemble des enjeux (ZDUC, Foncier, Energie, Biodiversité, Développement Économique) autour du projet d'Iracoubo et ainsi de prévoir une méthodologie adaptée, un premier travail a été de s'approprier le fond du projet.

Les réunions de COPIL et COTECH, les échanges avec l'association Inonoli ainsi que la lecture de la littérature ont permis de réaliser un travail de synthèse sur les enjeux du territoire ainsi que de questionner et réajuster régulièrement la méthodologie.

La compréhension du jeu d'acteurs a été complétée par un travail d'entretien avec les parties prenantes du projet et les "experts" des différents domaines (environnement, foncier, forêt, cultures

amérindiennes, biomasse...). La liste et l'objet des réunions de pilotage, des réunions techniques et des entretiens est annexée en p 65.

Ces temps d'information ont permis au COPIL de dessiner les contours d'un discours commun et transparent concernant les ZDUC afin d'établir de bonnes relations avec les différentes parties prenantes.

1.2 Réunions de lancement : interpeller et accrocher les habitants concernés

Le principe de mener un processus de concertation sur les projets de ZDUC dans les villages de Bellevue et d'Organabo a été validé par la Mairie et les chefs coutumiers des 2 villages, en amont de ces 2 réunions de lancement. Il a été convenu conjointement de commencer par une phase d'explication de la démarche auprès des citoyens concernés.

Deux réunions d'information de la population ont donc été organisées le 21 mai sur Bellevue (à 9h) et Organabo (à 15h) en prenant soin d'inviter à chaque fois le chef coutumier de l'autre secteur, afin de garantir la transparence, la cohérence et la circulation d'informations.

Les objectifs généraux de ces réunions publiques étaient de :

1. Présenter et informer sur le projet, sa démarche, nos rôles respectifs
2. Poser le cadre de la concertation (son déroulement, son cadre moral, transparence par rapport à la décision, etc.)
3. Sensibiliser aux notions de ZDUC, concession et cession : premier apport de connaissance
4. Recueillir les impressions, réactions, questions, besoins des participants
5. Donner envie aux gens de participer au projet

Ces temps ont permis d'échanger avec la population sur le projet. Ils ont eu également un rôle charnière avec la phase suivante en identifiant des thématiques à aborder lors des ateliers d'information de la phase 2. Le compte-rendu de ces réunions se trouve en annexe N°4 de ce rapport.

→ Focus sur la mobilisation des habitants.

Afin d'assurer une bonne communication auprès des habitants, nous avons mis en œuvre différents outils d'information :

- un flyer a été réalisé et distribué en porte-à-porte dans les villages,
- le libre-service du village de Bellevue a servi de support d'atelier créatif de peinture et d'information, rappelant la date et l'heure de la réunion,
- un grand drap blanc, précisant date et horaire de la réunion, a été dressé à l'entrée du village d'Organabo.

1.3 Recueillir les données

La méthodologie

Lors de la construction de la méthodologie générale du projet, il a été proposé de mener une phase d'état des lieux, sous la forme d'enquêtes semi-directives, posées à un grand nombre de foyers sur une zone géographique donnée : les villages de Bellevue, Organabo, Flèche, Degrad Savane (cf. carte N°1). Si l'exhaustivité n'était pas recherchée à tout prix, l'objectif de ces enquêtes était tout de même de recueillir des données auprès d'un échantillon suffisamment représentatif afin de pouvoir décrypter les grandes tendances des besoins et usages des différentes communautés.

Dans un premier temps, une proposition de questionnaire a été formulée par l'association Inonoli. Cette version n'a pas été validée par le CNRS et le GRAINE, pour des motifs variés : questions non adaptées, trop nombreuses, certaines sortant du cadre de la présente étude. Ainsi, un second questionnaire a été proposé par le GRAINE, s'appuyant sur le questionnaire de Damien Davy utilisé pour son étude "ZDUC" de 2014 et sur les enquêtes rédigées dans le cadre du projet ONF/CIRAD en 2004⁷. Celles-ci ont été amendées par Inonoli et validées par le CNRS. L'association Inonoli s'est également chargée de sa mise en page.

La volonté d'obtenir un diagnostic offrant une vision qualitative des usages et besoins des habitants des différents villages, a fait privilégier un questionnaire avec un nombre restreint de questions, relativement rapide à remplir par les enquêteurs (1h environ). En revanche, elles couvrent un champ assez important, puisqu'en plus de questions visant à établir les grandes caractéristiques des foyers (composition, habitat, situation par rapport à l'emploi, etc.), 5 catégories d'usages forestiers sont abordés : l'abattis, la chasse, la pêche, la cueillette et la collecte de bois. Pour chacun de ses usages, le questionnaire vise à recueillir des informations sur la fréquence de cette pratique, sa localisation, son intégration dans une économie d'autosubsistance, notamment en terme d'autonomie alimentaire, en identifiant le nombre de personnes bénéficiant des récoltes de l'abattis ou des prises de chasse et de pêche. Une question, relevant du patrimoine culturel, a également été posée afin de recenser les lieux patrimoniaux du territoire visé. Le questionnaire se trouve en annexe N°5.

Si la première phase de l'étude s'appuie sur cette enquête en porte-à-porte, elle ne s'y limite pas. En effet, une restitution auprès des chefs coutumiers et des enquêteurs a permis de recueillir des informations échappant au strict questionnement prévu. En outre, un atelier "cartographie participative" avec les habitants est venu compléter les résultats obtenus.

La saisie des questionnaires, ainsi que la constitution de la base de données et le premier traitement des résultats ont été réalisés par l'association Inonoli. Une analyse plus fine a été menée par le GRAINE Guyane pour la restitution des résultats et la rédaction de ce rapport.

Le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 20 juillet au 5 août 2016. Cinq enquêteurs ont été recrutés pour remplir les 140 questionnaires prévus. Deux enquêtrices ont été recrutées localement dans le village de Bellevue. Trois enquêteurs ont été recrutés au sein ou proche des membres de l'association Inonoli.

⁷ "Prise en compte dans l'aménagement et la gestion des forêts des usages forestiers par leurs populations riveraines", ONF et Sylvolab Guyane, novembre 2004

Les critères principaux de sélection de ces personnes, outre leur intérêt pour ce travail, ont été leur connaissance de la zone, des réalités locales et la pratique des langues Kali'na et Sranan tongo, pour certains. Les contacts ont été recueillis lors de l'atelier de lancement, où 5 personnes s'étaient portées volontaires. Malheureusement, seule une de ces personnes volontaires, a réellement été recrutée. Il s'agit d'une enquêtrice recrutée pour son savoir-faire - expériences dans ce domaine -, sa capacité à encadrer l'équipe d'enquêteurs et son lien au village, sa famille étant originaire du village de Bellevue. Les quatre autres volontaires n'ont finalement pas été recrutés pour des questions de manque de disponibilité. Les autres contacts ont été donnés par l'intermédiaire de la chef coutumière de Bellevue et l'association Inonoli.

Le territoire d'enquête a été scindé en deux. Une première équipe (1) a enquêté sur le village de Bellevue. La seconde équipe (2) avait pour territoire d'intervention Organabo, Flèche, Anton et Dégrad Savane.

Les enquêteurs ont suivi une formation le 19 juillet dont les intervenants étaient Damien Davy du CNRS et Camille Guédon du GRAINE. Le contenu dispensé lors de cette journée visait à :

- s'entendre sur les objectifs et les raisons de l'enquête,
- rappeler la position de neutralité et d'écoute à adopter,
- rappeler la définition des ZDUC, concession et cession collectives,
- réajuster les formulations des questions,
- expliciter le type de réponse attendue pour chaque question,
- homogénéiser le discours des enquêteurs,
- répondre aux questionnements des enquêteurs.

Pendant toute la phase d'enquête, le GRAINE s'est rendu disponible pour tout besoin des enquêteurs et des points réguliers ont été réalisés par téléphone.

Il a été fourni aux enquêteurs des cartes des villages à enquêter pour faciliter leur prospection, des cartes du territoire à différentes échelles, support à la discussion avec les habitants, une carte d'enquêteur afin d'officialiser la démarche et ainsi rassurer les personnes interrogées sur leur activité.

Malheureusement, l'équipe d'enquêteur 2 nous a fait défaut. Un des enquêteurs n'a pas tenu son engagement et n'a mené qu'une seule enquête. Son co-équipier, arrivé 8 jours plus tard, n'a mené que 17 enquêtes sur l'ensemble du territoire visé.

Présentation du questionnaire

L'objectif principal de ce questionnaire est d'identifier et de localiser les usages des populations sur la commune d'Iracoubo. De fait, le choix a été fait d'y aborder à la fois les activités agricoles, de chasse, de pêche, de cueillette et d'utilisation du bois. Par cueillette, on entend l'ensemble des prélèvements de végétaux, animaux (hors chasse) ou minéraux.

Le questionnaire est composé de 59 questions (annexe N°5). Nous avons cherché un compromis entre la précision des informations, la rapidité de renseignement du questionnaire et les possibilités de traitements statistiques des données obtenues.

Présentation de l'échantillon de foyers retenus

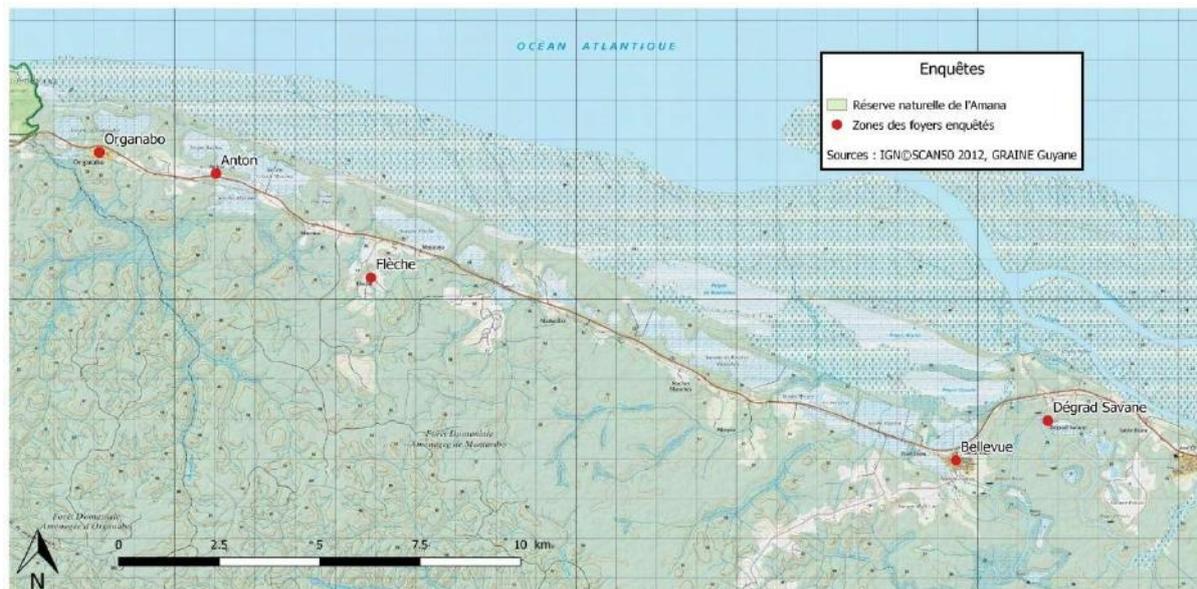
Les territoires visés par les différentes demandes de ZDUC ont déterminé la sélection des populations concernées. Les futurs bénéficiaires de ces zones, qui sont d'une certaine façon les utilisateurs principaux de la forêt⁸, ont donc été consultés. Les villages de Bellevue et Organabo représentent 92 % des foyers interrogés.

D'autre part, le choix des autres foyers (Flèche et Dégrad Savane) a été géographique, de par la proximité des futures ZDUC envisagées. Il convient de noter dès à présent que les foyers situés au-delà de la zone Organabo-Dégrad Savane, et notamment le centre bourg d'Iracoubo, n'ont pas été intégrés dans l'échantillonnage.

L'enquête a donc été réalisée dans cinq villages, dont quatre sont des villages amérindiens et un est un village saramaka (Flèche). Le village le plus peuplé avec 90 maisons enquêtées est le village de Bellevue. Les autres villages, qui, à eux quatre, représentent 15% des foyers enquêtés, sont les villages kali'na d'Organabo, Anton, Dégrad Savane et le village saramaka de Flèche.

Localisation	Bellevue	Organabo	Anton	Flèche	Degrad Savane
Nb d'enquêtes réalisées	90	7	2	1	7

Tab 2 : nombre d'enquêtes réalisées par village



Carte N°1 : Villages enquêtés lors de la première phase de l'étude

⁸ D'après l'article L272-4 du code forestier, "l'autorité administrative compétente de l'Etat constate, au profit des seules communautés d'habitant qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, l'existence sur les terrains domaniaux de l'Etat et des collectivités territoriales de droits d'usage collectifs pour l'exercice de toute activité nécessaire à la subsistance de ces communautés".

Ainsi, il est possible d'estimer le taux de participation par village, au vue des éléments obtenus, en termes de nombre de foyers par village, nombre de personnes habitant permanent. Ces données sont rassemblées dans le tableau suivant et permet d'estimer un taux de participation de près de 60% pour le village de Bellevue, 22.5% pour Organabo et 70% pour le village de Degrad Savane.

Localisation	Bellevue	Organabo/ Flèche	Degrad Savane
Nb d'habitants ⁹ (dont les enfants)	536	116 (Organabo) 59 (Flèche)	60
Nb de foyers ¹⁰	153	30	10
Nb d'enquêtes	90	10	7
Nb de personnes répondant à l'enquête	125	11	7
Nb de personnes déclarées lors des enquêtes ¹¹	489	45	38
Taux de participation en % (Nb d'enquête/Nb de foyer) x 100	58.8	33.3	70

Tab N° 3 : statistiques par village

Dans les villages de Bellevue, Organabo, Anton et Flèche, on peut facilement identifier les représentants de l'autorité :

- une chef coutumière pour le village de Bellevue,
- un même chef coutumier pour les villages d'Organabo et Anton,
- un capitaine pour le village de Flèche.

Ces chefs coutumiers sont à la fois une autorité reconnue au niveau du village et un représentant officiel auprès des institutions traditionnelles (mairie/services de l'Etat/etc.). Le rôle du chef coutumier peut être important dans ces villages vis-à-vis des usages forestiers, celui-ci ayant la charge de la gestion des zones de droits d'usage collectifs.

Pour ce qui concerne le village de Dégrad Savane, il n'y a pas de chef coutumier désigné et les habitants ne souhaitent pas procéder à l'élection d'un représentant. Après échange avec les habitants de Dégrad Savane, il semblerait envisageable de reprendre le fonctionnement traditionnel entre les villages de Bellevue et Dégrad Savane à savoir que le capitaine (ancien chef coutumier)

⁹ Les données mentionnées sont issues du dernier recensement INSEE de février 2016.

¹⁰ Le nombre de foyers du village de Bellevue a été comptabilisé à partir d'une carte précise, obtenue auprès de la mairie et de Mme Waya (enquêteuse), recensant l'ensemble des maisons. La carte se trouve en annexe N°5 de ce rapport. Pour les autres villages, ces données ont été obtenues après un entretien avec le chef coutumier M. Grand Emile, le capitaine Majokko et un représentant de la communauté de Dégrad Savane M. François.

¹¹ Lors de chaque enquête, le questionné indiquait le nombre de personnes habitant le même foyer.

habitait Bellevue et il était secondé par un lieutenant, vivant au village Degrad Savane. Ce principe pourrait être repris pour la gestion communautaire de la ZDUC. Ce fait est important et sera à préciser lors des ateliers de réflexion sur les futures ZDUC, notamment concernant les questions de gouvernance et d'accès à la ZDUC.

Il est à noter qu'il existe une association, Awalagana, dans le village d'Organabo, créée spécifiquement pour la gestion du foncier du village. Le président de l'association, M. Dimovic, a porté une demande en 2014 auprès de la CAF. Non originaire de la communauté, M. Dimovic est marié à une amérindienne du village et vit au sein de la communauté depuis plusieurs dizaines d'années.

Ainsi, les résultats présentés dans la partie III de ce rapport concerneront :

- une analyse globale des villages enquêtés,
- le village de Bellevue,
- le village Dégrad Savane,
- les villages d'Organabo-Anton.

L'unique enquête menée sur le village Flèche ne permet pas de présenter des résultats solides. Proche du village d'Organabo, les résultats ont été intégrés aux résultats de ce village.

Le village de Bellevue

Le village de Bellevue est constitué à l'heure actuelle de 153 maisons, qui regroupent environ 536 habitants, appartenant à l'ethnie kali'na. Il se situe à environ 6 km du centre bourg d'Iracoubo. Les fondateurs de ce village sont de la même famille que ceux du village Degrad Savane. A l'origine, tous habitaient le village Maniga sur la rive du fleuve Iracoubo. Encore semi-nomade, une partie des Amérindiens composant le village de Maniga se sont installés au village Grosse Roche, lieu en bord de plage, avant l'installation plus récente de la mangrove. Dans les années 50, le préfet souhaitait sédentariser les populations autochtones et a ainsi fait migrer la communauté de Grosse Roche à Bellevue, en leur aménageant des équipements collectifs, tel qu'une platine à manioc, un home indien, etc. Les habitants se trouvent sous l'autorité de la Cheffe coutumier, Mme Cécile Kouyouri.

Le village d'Organabo

Le village d'Organabo est situé à 15 kilomètres du centre bourg d'Iracoubo, proche de la frontière communale avec la ville de Mana. Une quarantaine de maisons composent le village et se trouvent sous l'autorité du chef coutumier d'Organabo (à titre d'exemple le village d'Anton), M. Grand Emile. Les habitants appartiennent également à l'ethnie kali'na.

Le village Degrad savane

Le village se situe entre le bourg d'Iracoubo et le village de Bellevue, à trois kilomètres de part et d'autre. Il comprend une dizaine de foyers, habitant à l'année au village, comprenant six personnes en moyenne par foyer. Les villageois sont kali'na, descendant commun des habitants de Bellevue. En effet, au moment de quitter le village de Maniga, une partie est partie s'installer à Grosse Roche,

l'autre partie s'est installée à Degrad Savane pour des questions de facilité de déplacement, car proche de la RN1, et auprès du fleuve, élément central dans les modes de vie traditionnels.

1.4 Mettre en commun et ajuster

Les mois de Juillet et Août ont été consacrés à la bonne compréhension des usages et des besoins futurs des communautés kali'na & bushinengués vivant dans les secteurs de Bellevue et Flèche-Organabo. Une réunion de restitution au village de Bellevue a été organisée le samedi 17 septembre afin de présenter les grandes tendances émergeant de l'analyse des enquêtes et de préciser les cartes, liées aux usages (chasse/pêche/abattis/bois) et aux lieux patrimoniaux. La même réunion s'est tenue le 6 octobre avec un représentant du village de Dégrad Savane et le samedi 8 octobre dans le village d'Organabo. L'atelier sera de nouveau mené dans le village de Degrad savane le samedi 5 novembre.

Les objectifs généraux de ces réunions étaient de :

1. Rappeler le contexte du projet et son déroulement,
2. Restituer les résultats des enquêtes concernant les villages de Bellevue et d'Organabo.
3. Préciser les résultats obtenus, via des ateliers participatifs grâce à des supports cartographiques
4. Informer les participants sur la suite du projet

Ces temps ont permis d'échanger avec la population sur les résultats de l'enquête. Ils ont également permis de préciser les localisations des différents usages des communautés à partir de supports cartographiques. En effet, trois ateliers de travail ont été menés en parallèle poursuivant les mêmes objectifs : préciser les cartes réalisées par l'ONF suite aux enquêtes. L'idée était d'ajuster, compléter, modifier les cartes avec les participants.

6 cartes étaient à travailler en groupe relevant des thèmes suivants :

1. les abattis,
2. la chasse,
3. la pêche,
4. les ressources naturelles pour les activités artisanales,
5. le bois (feu, pirogue et construction),
6. les lieux patrimoniaux.

Un agent de l'ONF devrait relever les points GPS, notamment des zones d'abattis, afin d'établir des cartes précises.

Un travail de synthèse des ateliers a été effectué par le GRAINE afin de fournir des données "propres" sans doublon à Mme Véronique Charlet, géomaticienne à l'ONF, ainsi que de rédiger ce présent rapport. Les cartes, alors obtenues, serviront de base de travail lors des ateliers collectifs de définition des différents scénarios de ZDUC par les habitants.

Le compte-rendu de ces réunions se trouve en annexe N°7 de ce rapport.

→ Focus sur l'ancrage territorial du projet / participation des habitants.

Les deux enquêtrices, habitant Bellevue, continuent à s'investir au sein du projet sous différentes formes :

1. Mobilisation des habitants : distribution de tous les documents de communication (compte-rendu, flyer, gestion des inscriptions pour la sortie du 15 octobre), réponse aux questionnements des habitants, remontée des besoins/attentes du terrain.
2. Aide à la préparation et animation des ateliers : aide à la gestion logistique (chaise/table), prise en charge de groupe et animation d'ateliers participatifs.

Il est prévu qu'elles s'investissent dans le processus de concertation jusqu'au mois de janvier 2017.

Il est à noter également que l'implication des deux chefs coutumiers - Mme Kouyouri et M. Grand Emile - va en grandissant. En effet, la communication avec le GRAINE est régulière et ils se font le relais auprès de tous, influençant positivement la participation des habitants au projet.

Partie III. Présentation des résultats de la phase 1

1. La pratique de l'abattis

La pratique de l'abattis par zone d'habitation

- Le village Bellevue

Sur les 90 foyers enquêtés dans le village Bellevue, 43 déclarent avoir au moins un abattis (8 disent en avoir 2). Ils témoignent également du fait que 10 personnes en moyenne profitent de la production récoltée, principalement la famille. Ce chiffre renseigne sur l'économie d'autosubsistance et permet de montrer que la pratique de l'abattis est importante dans l'alimentation quotidienne de ces personnes. Cela indique également qu'il existe encore une pratique de partage collectif importante concernant les produits cultivés dans l'abattis. Cette logique collective tant dans le partage des ressources que de l'appropriation de la terre est un résultat saillant de notre étude.

Au sein de ces 48 % de foyers déclarant avoir un abattis, trois cinquièmes ont recours à la vente, en cas de surplus, vente qui se fait prioritairement au sein même du village.

ID	Localisation	valeur
1	Piste Rocoucoua	30
2	Le long du chemin menant au Degrad Bellevue (sur le fleuve Iracoubo)	6
3	Dans le village (à côté de l'école)	2
5	Piste Morpio	1
6	Derrière le village dans la savane Yanu	2
7	Ne se prononce pas	2
Total		43

Tab N°4 : Localisation des abattis cités par les foyers du village Bellevue

Une zone est principalement dédiée à la pratique de l'abattis par les habitants du village: il s'agit de la piste de Rocoucoua, accessible par la RN1. Cela s'explique par le fait que c'est la zone historique d'installation des abattis chez les habitants de Bellevue.

Il est à noter qu'à l'exception de la piste Morpio, qui est éloignée du village, tous les autres lieux cités sont situés à proximité du village (rocoucoua, savane yanu, chemin reliant le village au fleuve Iracoubo). Toutes ces zones sont facilement accessibles à pied.

Notons également la rareté des abattis sur le lieu même du village (2 foyers ont cité ce lieu) ce qui s'explique peut-être par le fait qu'il y a peu d'espace disponible dédié à cette activité. Le village est ainsi utilisé essentiellement pour l'habitat.

La taille moyenne déclarée par abattis existant est de 2,8 ha. Par ailleurs, 17 foyers déclarent souhaiter prévoir un espace pour ouvrir de nouveaux abattis pour eux ou pour les enfants dans le futur. D'après la littérature en la matière, il semble nécessaire de prévoir 20 ha par famille afin de pouvoir pratiquer l'abattis traditionnel, avec un cycle de rotation de 10 ans sur les parcelles.

- Près de 50% de la population déclarent cultiver un abattis, attestant de l'importance de cette pratique dans leur mode de vie encore aujourd'hui. De plus, les résultats montrent la portée de cette pratique au sein de l'alimentation quotidienne de la population.
- La plupart des lieux d'abattis cités se trouvent sur la piste de Rocoucoua. Ainsi, il semble important de porter une attention particulière à cet espace géographique, quant aux usages des habitants de ce village au cours de la seconde phase de l'étude. Un dispositif de gestion du foncier pourrait être proposé afin de permettre à cette pratique d'être préservée dans un lieu facilement accessible à tous.
- D'après l'estimation de la taille moyenne d'un abattis et de l'espace à conserver pour l'installation des futurs abattis (enfants), il semble pertinent d'identifier un territoire suffisamment grand pour répondre à ces enjeux, autour de 500 ha.

- Le village de Degrad Savane

Sur les 7 foyers interrogés, 5 déclarent avoir une pratique de l'abattis (71.5% des questionnés). Selon leurs dires, 15 personnes en moyenne profitent de la production récoltée, attestant de son statut important dans l'alimentation quotidienne des personnes.

D'ailleurs, au sein de ces foyers, aucun n'a recours à la vente du surplus.

ID	Localisation	valeur
1	La piste de Rocoucoua	3
2	Dans ou autour du village	2

Tab N°5 : Localisation des abattis cités par les foyers du village de Degrad Savane

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, deux zones sont donc citées concernant la pratique de l'abattis, dont une partagée avec le village de Bellevue : la piste de Rocoucoua.

La taille moyenne déclarée pour les abattis est de 2.3 ha.

3 foyers souhaitent prévoir un espace donner la possibilité à leurs enfants d'ouvrir un abattis, d'une surface moyenne de 3.5 ha.

- Les résultats attestent de la très grande importance de l'abattis chez les habitants de Degrad Savane : plus de 70% cultivent un abattis, 15 personnes en moyenne profitent de la récolte permettant une alimentation diversifiée et de qualité, tous les produits sont autoconsommés.
- Il s'agira de prendre en compte, lors de la construction des scénarios, que la piste de Rocoucoua est utilisée par les communautés de Bellevue et de Degrad Savane afin de prévenir d'éventuels conflits sur la zone.
- D'après l'estimation de la taille moyenne d'un abattis et de l'espace à conserver pour l'installation des futurs abattis (enfants), il semble pertinent d'identifier un territoire suffisamment grand pour répondre à ces enjeux, autour de 50 ha.

- Les villages Organabo-Anton-Flèche

Sur les 10 foyers interrogés, 7 déclarent avoir une pratique de l'abattis, ce qui représente 70% des interrogés. Une seule personne précise cultiver deux abattis.

Selon leurs dires, 14 personnes en moyenne profitent de la production récoltée, attestant de son statut important dans l'alimentation quotidienne des personnes.

Au sein des foyers déclarant avoir un abattis, 5 ont recours à la vente, en cas de surplus, vente qui se fait prioritairement au sein même du village.

ID	Localisation	valeur
1	Le village (autour/dans/derrière)	4
3	De l'autre côté de la RN (entre RN et savane organabo)	1
4	Anton	1
5	Savane Organabo (habitant Saramaka de Flèche)	1

Tab N°6 : Localisation des abattis cités par les foyers du village d'Organabo

Les zones d'abattis sont donc en grande majorité regroupées et situées à proximité du village d'Organabo (6 réponses sur 7). En effet, l'entrée dans la savane d'Organabo est à environ 500 m du village. Elles sont donc toutes facilement accessibles.

Il est difficile de tirer des conclusions générales, au vu de l'échantillon, mais il est tout de même à noter que certains habitants de Flèche possèdent des abattis dans la savane Organabo. Il semble que cette zone soit utilisée par les deux communautés. En revanche, le territoire d'abattis d'Organabo est très différent de celui du village Bellevue ou Degrad Savane.

La taille moyenne déclarée des abattis est de 2.1 ha.

8 personnes sur 10 affirment le besoin de prévoir un espace dédié à l'ouverture de nouveaux abattis pour eux ou pour leurs enfants. La surface moyenne demandée par abattis est de 16 ha.

- ➔ La pratique de l'abattis est encore très présente dans ces villages et participent de manière notable à l'alimentation de la population.
- ➔ Les zones d'abattis des villages Organabo-Anton et Flèche sont principalement situés au près du village d'Organabo, territoire partagé avec la communauté de Flèche sans mention de conflit lors des enquêtes. Une réflexion sur les conditions d'accès à cette zone pour y établir son abattis, fonction de son ethnie, sera à mener lors de la seconde phase du projet.
- ➔ D'après l'estimation de la taille moyenne d'un abattis et de l'espace à conserver pour l'installation des futurs abattis (enfants), il semble pertinent d'identifier un territoire suffisamment grand pour répondre à ces enjeux, autour de 200 ha.

Les résultats généraux concernant la pratique de l'abattis

Sur l'ensemble des 107 foyers interrogés, 55 personnes déclarent cultiver un abattis, soit 51.4 % des questionnés. Sur ces foyers, seuls 9 cultivent plus d'un abattis.

Si l'on décompose ces résultats par zone géographique d'implantation des foyers, on observe que la pratique de l'abattis est très bien préservée dans les villages de Degrad Savane et Organabo. En effet, bien que ne représentant que 15% de l'échantillon global, les habitants de ces deux villages sont près de 22% à cultiver au moins un abattis.

	Aucun abattis	Au moins un abattis		Foyers interrogés
	En % des foyers	En % des foyers	Poids par zone géographique	
Village Bellevue	51 %	49 %	78, 3 %	90
Village Degrad Savane	29 %	71 %	9 %	7
Village Organabo/Anton	22 %	78 %	12.7 %	10
Total	48.6 %	51.4 %	100%	107

Tab N°7: Proportion de foyers pratiquant une activité d'abattis

Sur les 55 foyers qui déclarent pratiquer l'agriculture sur brûlis, aucun ne vend systématiquement des produits issus de l'abattis. Dans le village de Degrad Savane, personne n'a recours à la vente de produits même en cas de surplus. Pour ce qui concerne les villages de Bellevue et d'Organabo, 64% vendent les produits "en cas de surplus". Les produits de l'abattis sont en effet destinés en premier lieu à la famille et permettent en moyenne de bénéficier à 13 personnes.

Les résultats des questionnaires et des ateliers permettent une première localisation des abattis de notre échantillon. Un zonage a pu être reporté sur les cartes N°2 et 3. Le niveau de précision de ces localisations est assez variable d'une zone à l'autre. En effet, les zones sont parfois très grandes autour du point de repère que constitue une piste, ou parfois très précise comme c'est le cas pour les abattis situés dans les villages.

Cette localisation permet de donner une première idée de la répartition géographique des abattis déclarés par la population enquêtée. Il conviendra au cours de la phase suivante de l'étude de préciser les limites de ces zones. A cet effet, un agent de l'ONF est prévu pour relever les points GPS des zones d'abattis, afin d'établir des cartes précises.

ID	Localisation des zones d'abattis	valeur
1	Piste Rocoucoua	33
2	Le long de la piste reliant le village Bellevue au Degrad Bellevue (sur le fleuve Iracoubo)	6
3	Village Bellevue	2
5	Savane Yanu	2
6	Piste Morpio	1
7	Village Degrad Savane	2
8	Village Organabo	4
9	Entre la RN1 et la savane Organabo	1
10	Village Anton	1
11	De la savane Organabo au village Anton	1
12	Ne se prononce pas	2
Total		55

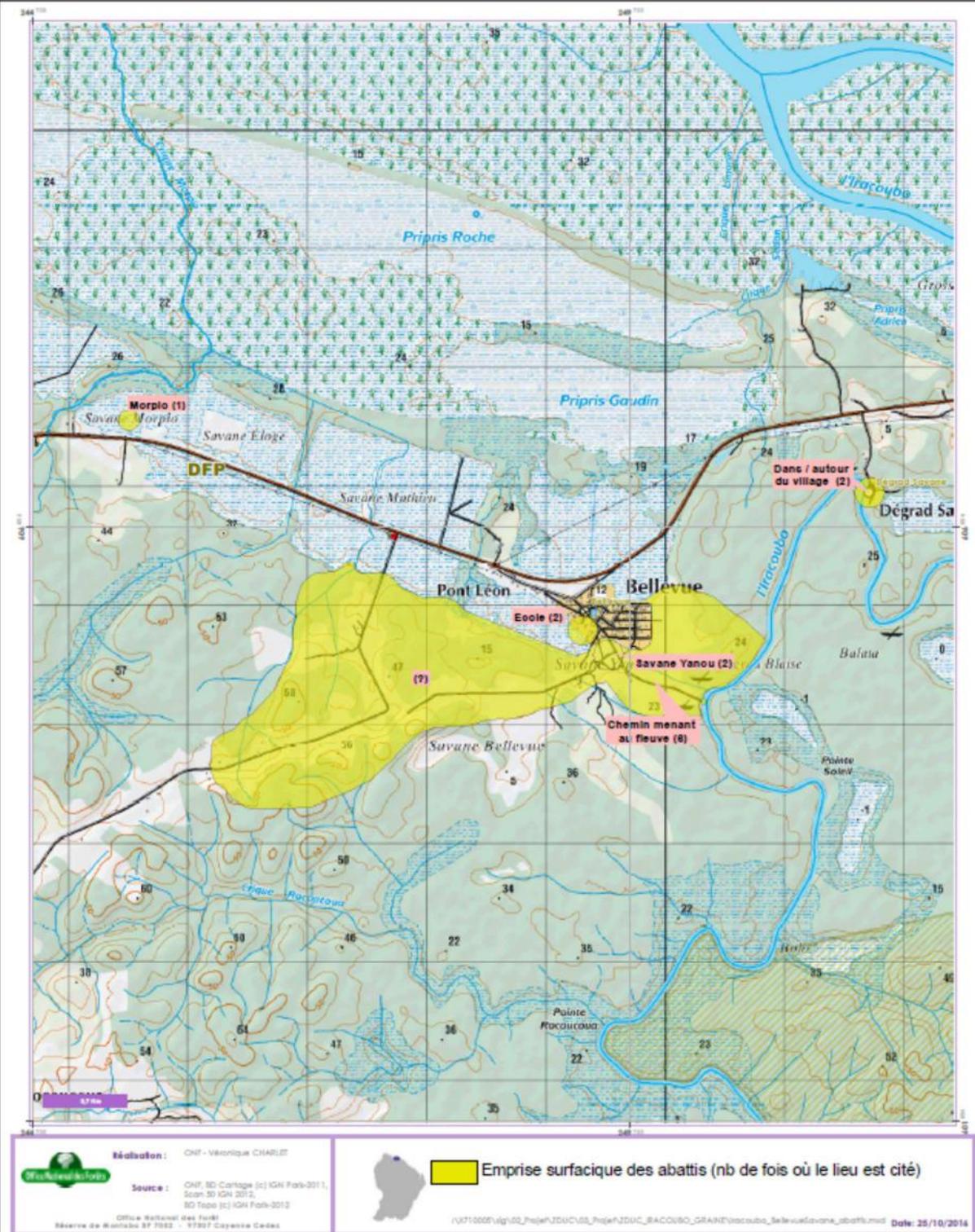
Tab N°8: Localisation des zones d'abattis

Le tableau qui précède nous permette de mettre en évidence trois zones qui sont le plus souvent citées : la piste de Rocoucoua, la piste reliant le village Bellevue et le fleuve Iracoubo et les alentours du village d'Organabo. A elles trois, elles totalisent plus de la moitié des localisations d'abattis citées par les foyers. Suite aux ateliers participatifs menés, cette liste peut être complétée par une quatrième zone située entre la savane Organabo et le village Anton.

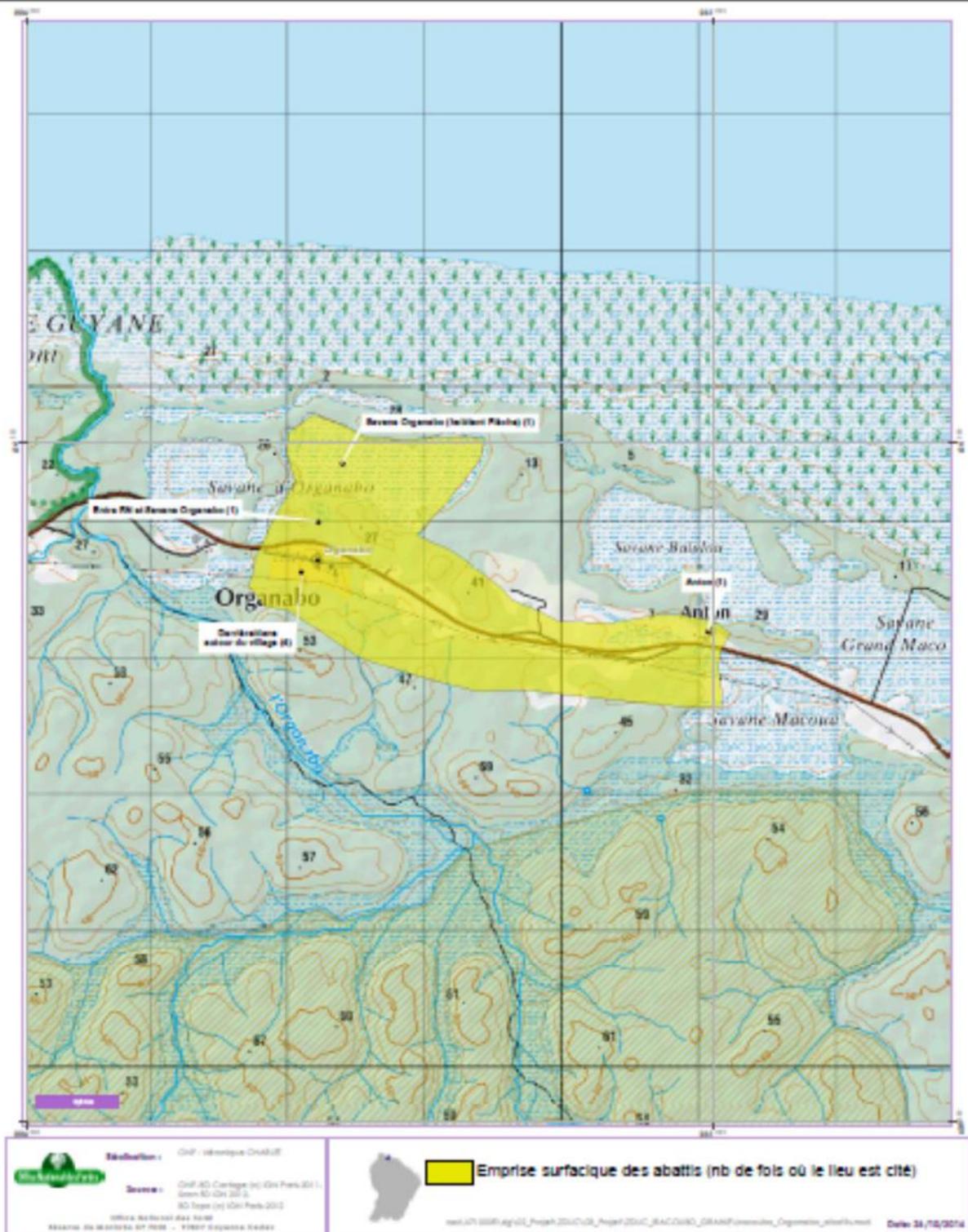
On peut distinguer parmi l'ensemble des lieux cités par les foyers, deux types de lieux majoritaires :

1. 60 % des abattis se trouvent en début de piste de Rocoucoua, lieu traditionnellement utilisé par les Kali'na de Bellevue et Degrad Savane.
2. 34.5 % des abattis se trouvent aux alentours des villages enquêtés.

Il est intéressant de noter que les savanes autour des villages de Bellevue et Organabo sont également des lieux traditionnellement utilisés, même si minoritaires, pour ouvrir un abattis (savane Yanu, savane Organabo).



Carte N°2 : Zone d'abattis des habitants de Bellevue et Degrad Savane



Carte N°3 : Zone d'abattis des habitants d'Organabo/Anton

2. La pratique de la chasse

La pratique de la chasse par zone d'habitation

▪ Le village de Bellevue

La pratique de la chasse concerne 53.5% des foyers de Bellevue. 40 % de ces chasseurs pratiquent également une activité de pêche, utilisant d'ailleurs sensiblement le même territoire et mutualisant les sorties pour les deux usages (cf. carte N°4 et N°6). En outre, 44% multiplient les trois usages : abattis, pêche et chasse.

En revanche, seul 2 % des chasseurs cultivent un abattis, sans pratiquer d'activité de pêche, laissant supposer que la pratique de la chasse n'est pas forcément liée à celle de l'abattis et que les deux territoires dédiés seraient bien distincts. Cependant, cette analyse reste très approximative. En effet, le questionnaire présente ici un biais, l'activité d'abattis étant plutôt dévolue aux femmes et l'activité de chasse aux hommes.

Les Amérindiens de Bellevue chassent plutôt seuls (près de 70 %), principalement à partir de leur zone d'habitation, des savanes bordant la RN1 et du fleuve Iracoubo et, pour la grande majorité, ils accèdent à leur zone de chasse à pied ou en pirogue.

Pour l'ensemble des foyers déclarant pratiquer la chasse, trois zones principales ont été citées :

- 1) le long du fleuve Iracoubo, avec ses affluents et ses différentes branches, pour plus de 41%,
- 2) les savanes, situées entre Macoua et Bellevue pour 18% environ,
- 3) les alentours du village pour 14.5 %.

Les différentes criques, accessibles de la RN1, sont également des lieux privilégiés de chasse ainsi que le fleuve Counamama pour ceux qui ont la possibilité d'être motorisés. La sablière et le canal sedan, reliant l'ancien village kali'na Grosse Roche au fleuve Iracoubo, ont été évoqués par trois foyers.

Sur ces 48 foyers de chasseurs, 27 (soit 56%) ont recours à la vente de gibier en cas de surplus, mais aucun de manière systématique. La vente se fait à 80% au village, attestant de la participation de la pratique de la chasse à l'autonomie alimentaire des populations ainsi qu'à sa diversification. Six personnes en moyenne bénéficient des prises de chasse, principalement la famille ou les amis, habitant le village.

▪ Le village de Degrad Savane

La pratique de la chasse concerne 71% des foyers habitant le village de Degrad Savane, dont 67% déclarent également mener des activités de pêche et d'abattis. En outre, 16% de ces chasseurs déclarent pratiquer uniquement une activité de pêche. Aucun chasseur ne cultive un abattis sans être pêcheur, ce qui permet de supposer que :

- 1) la pratique de la chasse est associée à l'activité de pêche. D'ailleurs, les deux territoires sont superposables,

2) la pratique de la chasse dans l'abattis est peu répandue et plutôt opportuniste.

Les Amérindiens de Degrad Savane chassent plutôt en groupe (87.5%), principalement à partir du fleuve Iracoubo et de leur zone d'habitation et, pour la grande majorité, ils accèdent à leur zone de chasse à pied ou en pirogue.

Ainsi, pour l'ensemble des foyers déclarant pratiquer la chasse, une zone de chasse a été principalement citée : le fleuve Iracoubo, et ses différents affluents, à plus de 43%.

Les autres zones sont fréquentées de manière équivalente, autour de 9% :

- 1) les alentours du village,
- 2) l'ancien village Grosses Roches,
- 3) la piste de Rocoucoua,
- 4) la rivière Counamama.

Les autres territoires sont peu évoqués. Ils couvrent un territoire allant de la crique Mamaribo à Trou poisson.

Sur ces sept foyers de chasseurs, un seul a recours à la vente de gibier en cas de surplus. Onze personnes en moyenne bénéficient des prises de chasse, uniquement pour la famille habitant le village. Cette pratique participe sans équivoque à l'autonomie et à la diversification alimentaire de la communauté.

▪ Le village d'Organabo

80% des foyers ayant répondu à l'enquête déclarent avoir une pratique de chasse. 75% d'entre eux cultivent également un abattis et vont à la pêche. Ces activités sont donc très répandues au village et participent fortement à la subsistance des populations.

Les habitants d'Organabo chassent très majoritairement à pied (près de 90 %), principalement à partir de leur zone d'habitation, le long de la RN1 et dans les savanes jusqu'au village Flèche. La plupart des habitants d'Organabo n'ont pas de moyens de transport ce qui limite leur territoire de chasse. Par ailleurs, ils pratiquent de manière simultanée la chasse et la pêche, en particulier dans les savanes.

Lorsqu'ils partent à la chasse en pirogue, souvent en groupe, ils sillonnent les bords de la rivière Organabo.

Pour l'ensemble des foyers, trois lieux de chasse principaux sont cités :

- 1) la rivière Organabo et ses différentes branches pour près de 73%,
- 2) les savanes d'Organabo à Moucaya pour 18% d'entre eux,
- 3) les alentours du village pour 9%.

Ainsi, le territoire de chasse est différent de celui des communautés de Bellevue et Degrad Savane. Seule une petite surface est superposable entre les savanes Macoua et la crique Moucaya.

Sur huit foyers de chasseur, sept déclarent vendre le surplus au village principalement. En moyenne, quatorze personnes bénéficient gratuitement des prises de chasse, généralement de la famille du

chasseur. Cette pratique participe sans équivoque à l'autonomie et à la diversification alimentaire de la communauté.

Les résultats généraux concernant la pratique de la chasse

Des trois usages principaux étudiés - abattis/chasse/pêche - la chasse semble être la seconde pratique la plus répandue d'après les foyers interrogés après la pêche. En effet, 57 % des foyers pratiquent la chasse sur l'ensemble de l'échantillon. Il est tout de même à noter que la chasse est particulièrement pratiquée par les habitants des villages de Degrad Savane (71%) et d'Organabo (80%).

	Pas de chasse (En % des foyers)	Chasseur (En % des foyers)	Poids relatif des enquêtes par village	Foyers interrogés
Village Bellevue	46.5 %	53.5 %	84.1 %	90
Village Degrad Savane	29 %	71 %	6.5 %	7
Village Organabo/Anton	20 %	80 %	9.3 %	10
Total	43 %	57 %	100 %	107

Tab N°9 : Proportion de foyers pratiquant une activité de chasse

La pratique de la chasse sur le territoire d'étude présente des caractéristiques communes entre toutes les communautés :

- la chasse assure surtout une alimentation familiale (moyenne de 11 personnes bénéficiaires), attestant une nouvelle fois de l'importance des pratiques traditionnelles dans la subsistance des communautés. Cependant, si aucun chasseur ne déclare vendre son gibier de manière systématique, 33% déclarent en vendre en cas de surplus,
- les chasseurs accèdent à leur zone de chasse à pied/en vélo (58%) ou en pirogue (42%),
- la chasse à pied se pratique surtout seul,
- les Amérindiens ont tendance à chasser en petit groupe le long des fleuves, notamment afin de mutualiser les coûts de carburant nécessaire pour la pirogue.

ID	Localisation	Valeur (en chiffre)	Valeur (en %)
1	Fleuve Iracoubo (De l'estuaire à Saut Franconie)	56	40,3
2	Savanes	21	15,1
3	Villages	18	12,9
4	Criques sur la RN1	12	8,6
5	Rivière Counamama	9	6,5
6	Rivière Organabo (Dès l'estuaire)	8	5,8
7	Pistes	7	5,0
8	Grosses Roches et le long du Canal sedan	4	2,9
9	La sablière	3	2,2
10	Le long de la RN1	1	0,7
TOTAL		139	100,0

Tab N°10 : Localisation de la pratique de chasse par les foyers enquêtés

D'après l'enquête, le territoire global de chasse est situé sur 10 zones distinctes. Les trois zones les plus utilisées sont les bords des fleuves ou rivières (57.3 %), l'ensemble des savanes situées entre Organabo et Bellevue (15.1%) et les alentours des villages (12.9%).

Au-delà de pratiques bien connues chez les amérindiens d'Iracoubo et de Sinnamary, avec des zones de chasse situées le long des fleuves¹² ou dans les savanes¹³, il est à noter que ces zones sont très faciles d'accès. En effet, les savanes sont situées en bord de RN1 et le fleuve Iracoubo présente des aménagements de mise en eau à plusieurs endroits très proches de la RN1 également. Ainsi, les localisations citées lors de l'enquête semblent cohérentes avec les caractéristiques de chasses. Hormis ces dix zones, la chasse est éparpillée dans divers lieux qui n'ont été cités que rarement.

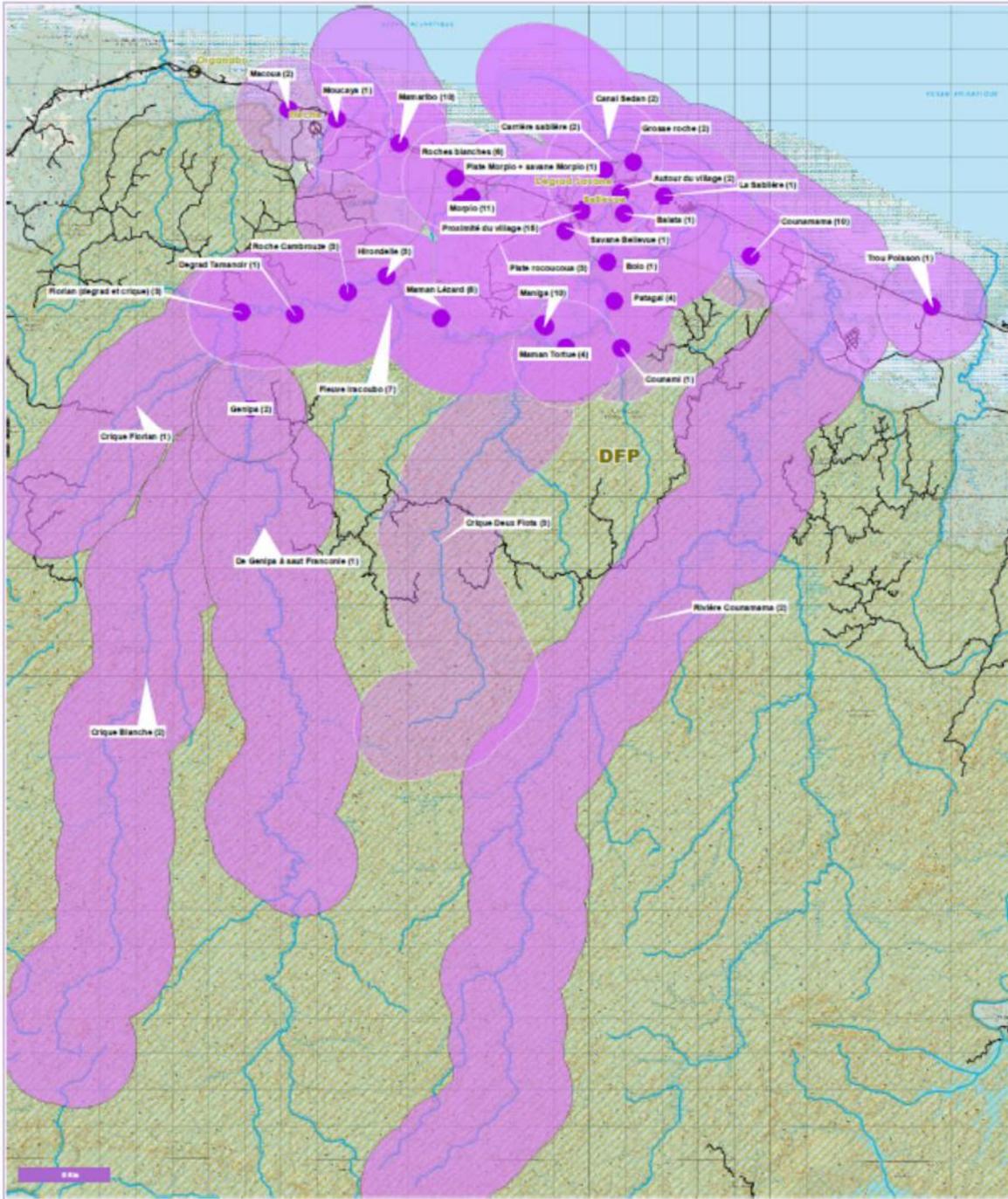
Les territoires de chasse sont distincts entre les communautés d'Organabo et les communautés des deux autres villages. En effet, la communauté d'Organabo va chasser très majoritairement sur la rivière Organabo (et l'ensemble de ces branches) ainsi que dans les savanes, situées entre Organabo et Flèche. Pour ce qui concerne les Amérindiens de Bellevue et Degrad Savane, ils ont plutôt l'habitude de chasser sur le fleuve Iracoubo et dans les savanes, de la savane Yanu à la savane Macoua. Ainsi, les territoires de chasse des villages Organabo et Bellevue/Degrad savane se superposent sur un espace restreint de savane Macoua à crique Moucaya.

¹² Etude de Sordet, 1998

¹³ Etude de Marianne Palisse, 2014

ZDUC

BELLEVUE/SAVANE - IRACOUBO : CHASSE



Réalisation: ONF - Véronique CHARLET

Source: ONF, SD Carthage (c) IGN Paris-2011, Scan SD IGN 2012, SD Topo (c) IGN Paris-2012

Office National des Forêts
Réserve de l'Iracoubo BP 7022 - 97307 Cayenne Cedex

Limites du DFP (ONF)

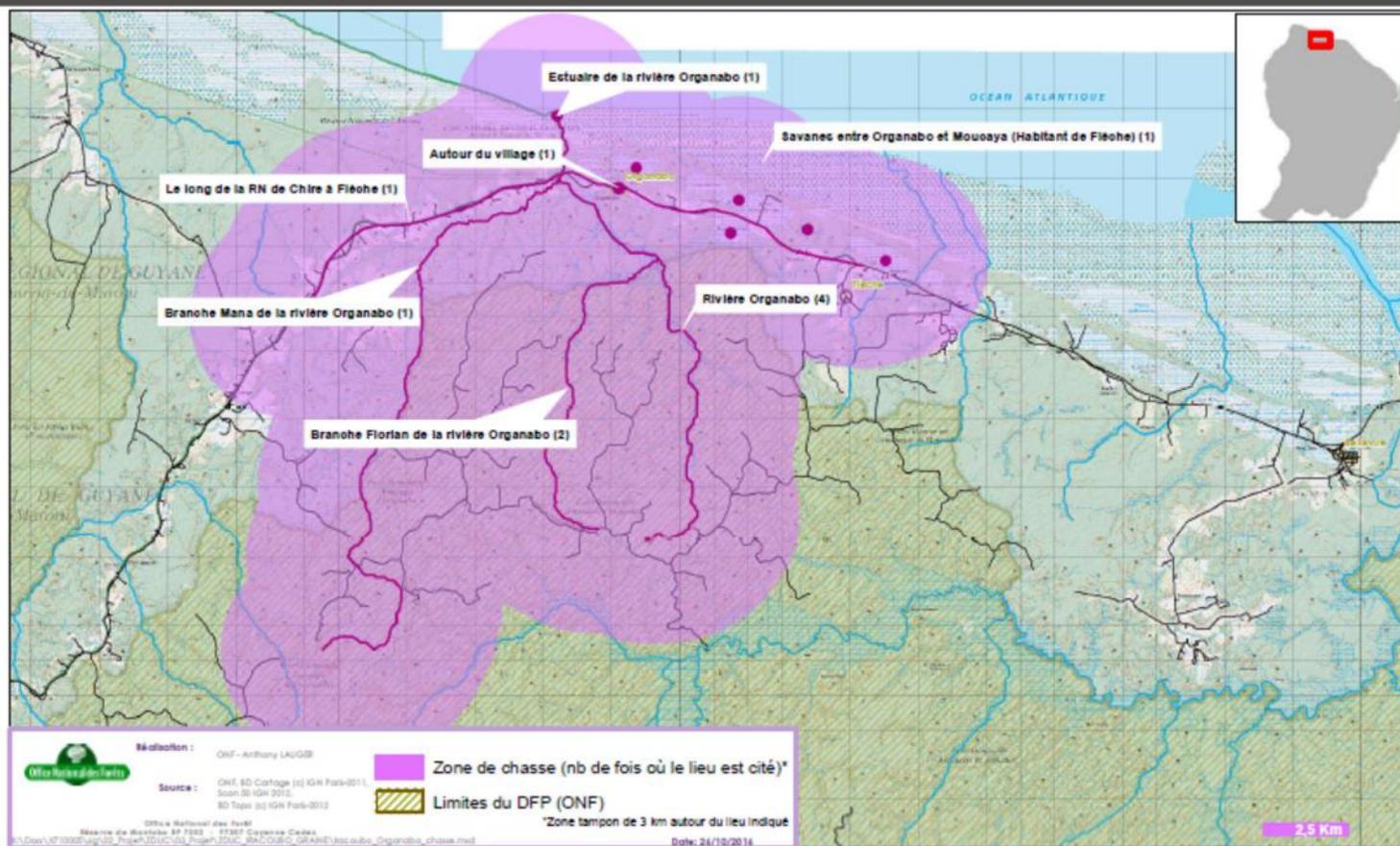
Zone de chasse (nb de fois où le lieu est cité) *

*Zone tampon de 3 km autour du lieu indiqué

\\X710025\vg\02_proj\ZDUC\03_proj\ZDUC_IRACOUBO_GRANT\Iracoubo_BellevueSavane_chasse.mxd Date: 25/10/2014

Carte N°4 : Territoire utilisé par les habitants de Bellevue et Degrad Savane pour la pratique de la chasse

ZDUC ORGANABO - IRACOUBO : CHASSE



Carte N°5 : Territoire utilisé par les habitants d'Oganabo pour la pratique de la chasse

3. La pratique de la pêche

La pratique de la pêche par zone d'habitation

- Le village de Bellevue

La pêche est l'usage le plus répandu en termes d'effectifs de foyers au village de Bellevue. Ainsi, 64% des foyers ont une pratique de pêche. Les ventes des produits de la pêche concernent 26 foyers soit près de la moitié des foyers ayant cette pratique, et ne se fait qu'en cas de surplus. Aucune vente systématique des prises de pêche n'a été déclarée.

Ces pratiques se concentrent sur quatre milieux différents par ordre décroissant : (1) les criques, (2) le fleuve Iracoubo, (3) la mer et les embouchures des 3 rivières, (4) les savanes. Même si les pripris n'ont été évoqués qu'en atelier de travail, il semble qu'un certain nombre de pêcheur aillent pêcher dans ces milieux particuliers.

L'ensemble de ces zones sont faciles d'accès à partir de la zone d'habitation. Le lieu le plus éloigné est la crique Moucaya, située à environ 8 km du village.

Zones de pêche	Valeurs	Valeurs (En pourcentage)
Criques	75	38
Fleuve Iracoubo	47	24
Mer/Embouchure	28	14
Savanes	26	13
Canal sedan	8	4
Rivière Organabo	5	3
Pripris	4	2
Rivière Counamama	2	1

Tab N°11 : Localisation des lieux de pêches des habitants de Bellevue

Sur ces 57 foyers de pêcheurs, 26 (soit 45%) ont recours à la vente de pêche en cas de surplus, mais aucun de manière systématique. La vente se fait à 95 % au village, attestant de la participation de la pratique de la pêche à l'autonomie alimentaire des populations. Dix personnes en moyenne bénéficient des prises de pêche, principalement la famille.

- Le village de Degrad savane

La pratique de la pêche concerne 86 % des foyers habitant le village de Degrad Savane, faisant de ce village un véritable village de pêcheur. La pêche en criques et en savanes est majoritaire à 46%, puis suit la pêche le long du fleuve Iracoubo ou en mer, pour 27% des foyers dans les deux cas.

Les habitants de Degrad savane pêchent seul ou en groupe, quel que soit le milieu ou les modes d'accès aux lieux de pêche. Leurs territoires d'usage sont principalement proches de leur lieu d'habitation, principalement à partir du fleuve Iracoubo (de son embouchure à ses différents affluents) et de la RN1, pour ce qui concerne les criques et savanes. Le lieu le plus éloigné du village est la crique Morpio située à 7 km de Degrad Savane.

Zones de pêche	Valeurs (en chiffre)
Fleuve Iracoubo	6
Mer/embouchure	3
Savane	3
Crique	2

Tab N°12 : localisation des lieux de pêche des habitants de Degrad Savane

Ainsi, le territoire d'usage de pêche des habitants de Degrad savane est compris dans le territoire de pêche de Bellevue, un peu plus étendu.

Sur les cinq foyers de pêcheurs, deux ont recours à la vente des produits de la pêche en cas de surplus, uniquement destiné à la famille habitant le village.

13 personnes en moyenne bénéficient des prises de pêche, uniquement pour la famille habitant le village. Cette pratique participe sans équivoque à l'autonomie et à la diversification alimentaire de la communauté.

- Le village d'Organabo

70% des foyers ayant répondu à l'enquête déclarent avoir une pratique de pêche. Ainsi, les habitants d'Organabo sont plus chasseurs (80%) que pêcheurs, à l'inverse des 2 autres villages, ce qui en fait une spécificité. Néanmoins, ces deux activités sont très répandues au village et participent fortement à la subsistance des populations.

Les habitants d'Organabo utilisent de manière équilibrée les trois milieux de pêche, proches de leur habitation : mer, rivière et crique. Ils empruntent les mêmes voies de déplacement que celles utilisées pour la chasse. Ils mutualisent donc leurs sorties pour chasser et pêcher. Ils pêchent aussi bien seuls ou accompagnés, mais uniquement avec des personnes appartenant à leur communauté.

Ainsi, le territoire d'usage pour ce qui concerne la pêche est totalement différent de celui des communautés de Bellevue et Degrad savane et beaucoup plus restreint, se limitant à la rivière Organabo (de son embouchure à ses différentes branches) et à la savane Organabo.

Zones de pêche	Valeurs (en chiffre)
Savane Organabo	6
Mer/Estuaire de la rivière organabo	6
Rivière Organabo avec toutes ses branches	5

Tab N°13 : localisation des lieux de pêche des habitants d'Organabo

Il est nécessaire de préciser que lors des ateliers collectifs, les participants ont élargi ce territoire de pêche en mentionnant une zone située, côté mer de la RN1, allant du village d'Organabo au village Flèche, prenant en compte l'ensemble des savanes et pripris.

Sur sept foyers de chasseur, deux déclarent vendre le surplus, dans et hors village. En moyenne, quatorze personnes bénéficient des prises de pêche, généralement de la famille du pêcheur. Cette

pratique participe sans équivoque à l'autonomie et à la diversification alimentaire de la communauté.

Les résultats généraux concernant la pratique de la pêche

La pêche est la pratique la plus répandue sur l'ensemble des foyers enquêtés, au regard des activités de chasse/abattis/pêche. Ainsi, plus de 65% des foyers ont au moins une personne qui pratique cette activité. Tout comme la chasse, l'activité de pêche est plus développée dans les villages de Degrad Savane (86%) et Organabo (70%).

	Pas de pêche ou ne se prononce pas (En % des foyers)	Pêcheur (En % des foyers)	Foyers interrogés
Village Bellevue	28.1 %	64 %	90
Village Degrad Savane	14 %	86 %	7
Village Organabo/Anton	20 %	70 %	10
Total	34.6 %	65.4 %	107

Tab N° 12 : Proportion de foyers pratiquant une activité de pêche

La pratique de la pêche sur le territoire d'étude présente des caractéristiques communes entre toutes les communautés :

- la pêche assure surtout une alimentation familiale (moyenne de 12.5 personnes bénéficiaires). Néanmoins, 43% des pêcheurs vendent leur surplus de pêche, au sein des villages principalement. Il est à noter que la vente de poisson est plus importante que la vente de gibier. Aucun pêcheur ne pratique une pêche à vocation commerciale.
- les zones de pêche privilégiées sont les criques et les savanes, situées en bord de RN1, accessibles facilement à pied. Les Kali'na d'Iracoubo pratiquent aussi traditionnellement la pêche en mer dans les embouchures du fleuve Iracoubo et des rivières Counamama (communautés de Bellevue et Degrad savane) et Organabo (toutes les communautés). Même si cette pratique est moins répandue dans l'ensemble, elle reste pour le village de Bellevue, par exemple, le second mode de pêche le plus utilisé.
- la pêche se pratique surtout en groupe et quasiment exclusivement avec les personnes de la communauté,
- une partie des vanneries réalisées dans les villages servent à la pratique de la pêche en savane ou en pripris, comme par exemple les "paniers crabe".

ID	Localisation	Valeur (en chiffre)	Valeur (en %)
1	Criques	77	34,1
2	Fleuve Iracoubo	53	23,5
3	Mer/embouchure	37	16,4
4	Savanes	35	15,5
5	Rivière Organabo	10	4,4
6	Canal Sedan	8	3,5
7	Pripris	4	1,8
8	Rivière Counamama	2	0,9
TOTAL		226	100

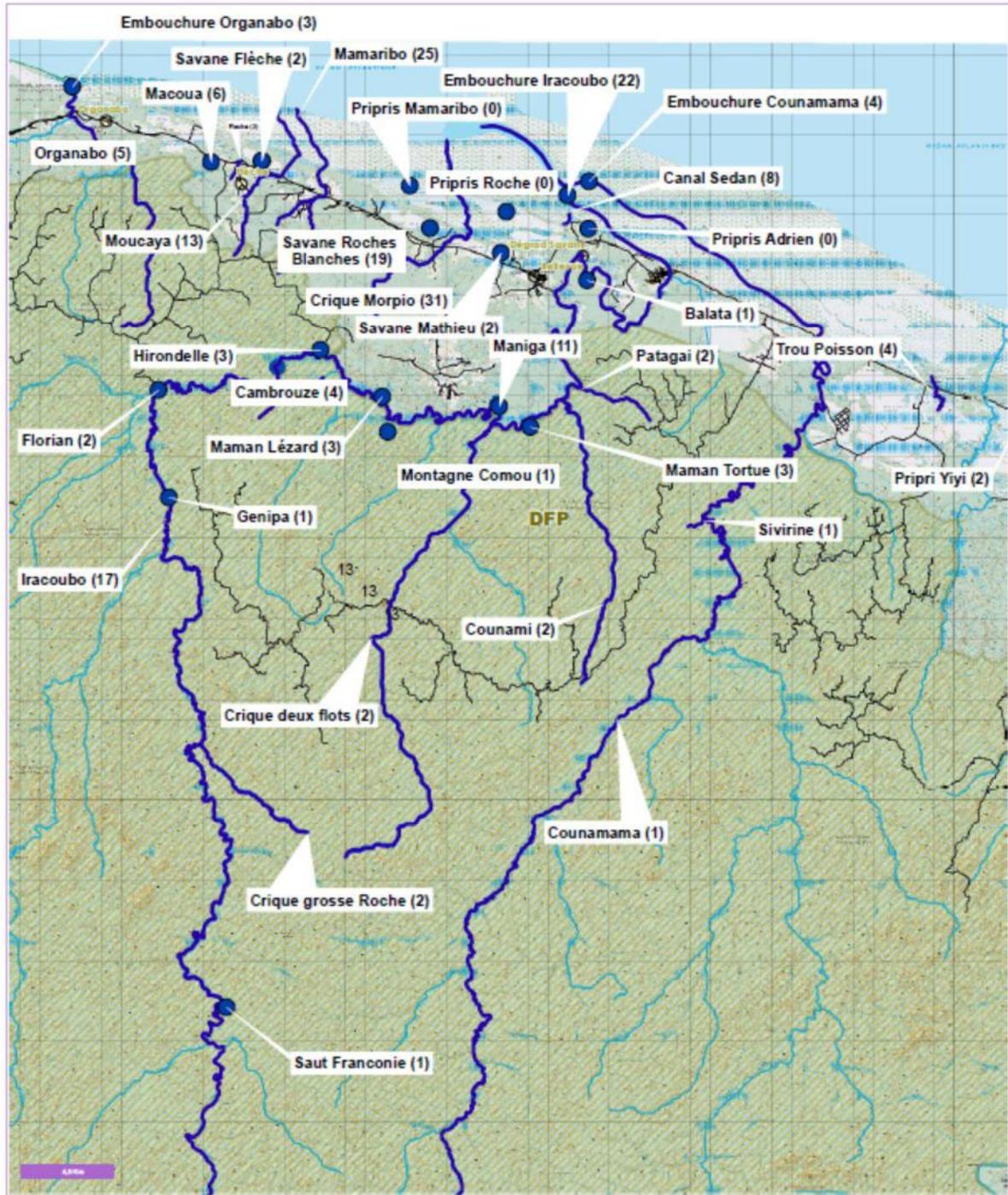
Tab N°13 : localisation du territoire global de pêche

D'après l'enquête, les territoires de pêche se situent sur 8 types de zones distinctes. Les quatre types de zones les plus utilisées sont les criques, le fleuve Iracoubo et la rivière Counamama - uniquement pour les communautés de Bellevue et Degrad savane - , la rivière Organabo - utilisée par l'ensemble des foyers enquêtés - et les savanes situées entre Organabo et Bellevue.

Les territoires de pêche et de chasse sont très sensiblement les mêmes. Cette superposition des territoires s'explique très simplement par le fait qu'ils pratiquent les deux usages en même temps. Il est à ajouter par rapport au territoire de la chasse, les espaces de pripris et les embouchures des trois rivières Iracoubo, Organabo et Counamama.

Ainsi, de la même manière que les territoires de chasse, les territoires de pêche sont distincts entre les communautés d'Organabo et les communautés des deux autres villages. En effet, la communauté d'Organabo va pêcher uniquement sur la rivière Organabo (de son embouchure à sa source) et dans les savanes d'Organabo et Balalou principalement, celles de Bellevue et de Degrad savane ont plutôt l'habitude de pêcher sur le fleuve Iracoubo (de son embouchure au saut Petit Franconie), dans les criques jusqu'à crique Moucaya et dans les savanes jusqu'à Macoua.

De plus, les différentes communautés ont mentionné aller pêcher dans les pripris (Mamaribo, Roche et Gaudin) lors des ateliers participatifs de cartographie. Or, les pripris ont peu été mentionnés lors de l'enquête. Ainsi, la valeur présentée ici est sûrement sous-estimée au vu du retour des habitants lors des réunions de travail.



Réalisation : ONF - Véronique CHARLET
Source : ONF, SD Carthage (c) IGN Paris-2011, Scan SD IGN 2012, SD Topo (c) IGN Paris-2013
 Office National des Forêts
 Réserve de Mamaribo BP 7052 - 97307 Cayenne Cedex

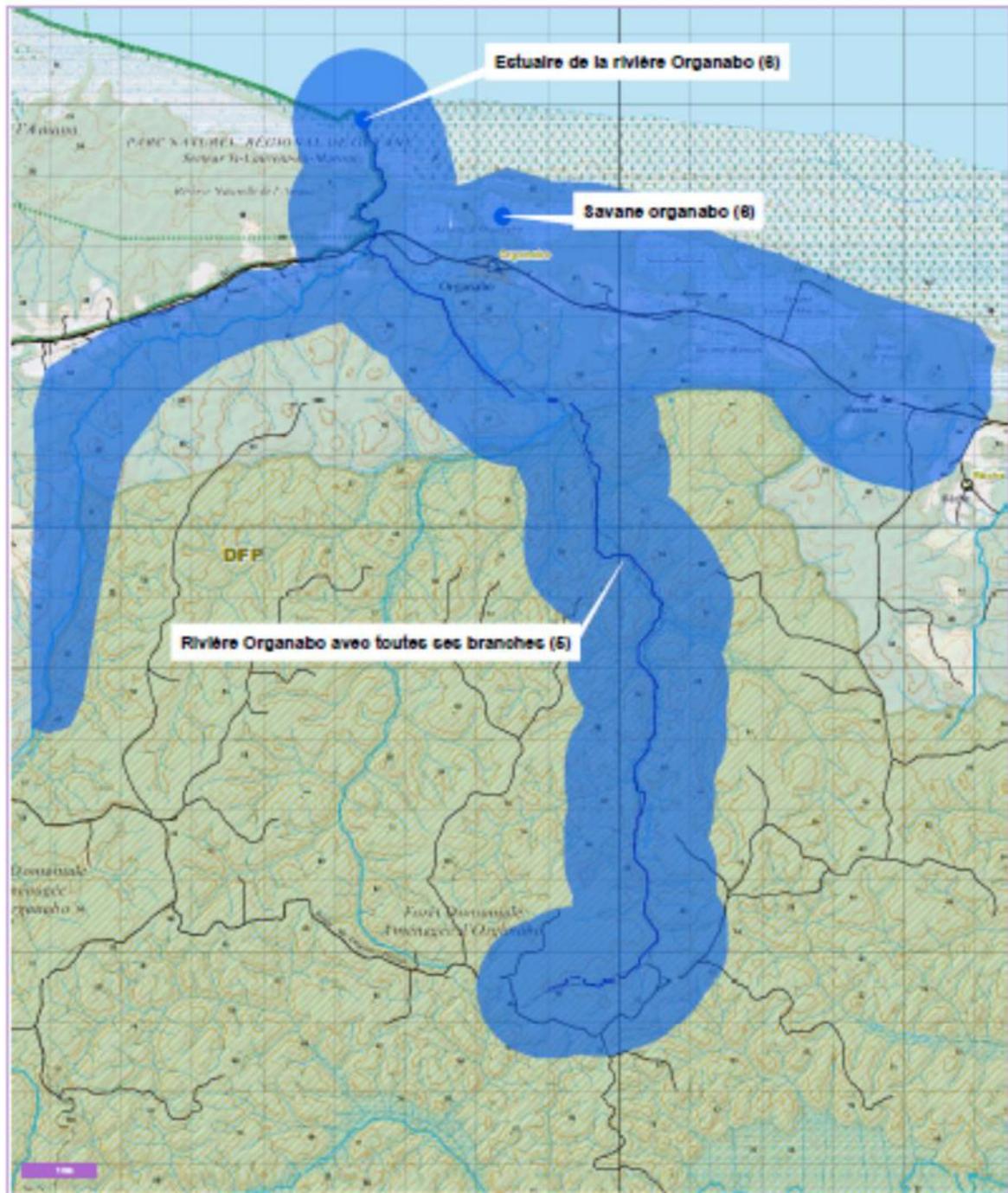
Limites du DFP (ONF)
Zone de pêche (nb de fois où le lieu est cité) *

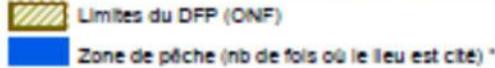
\\X71005\Fig\GIS_Fig\ZDUC\GIS_Fig\ZDUC_IRACOUBO_GRAINE\Iracoubo_Bellevue\savane_peche.mxd Date: 25/10/2014

Carte N°6 : territoire de pêche utilisé par les habitants de Bellevue et Degrad Savane

ZDUC

ORGANABO - IRACOUBO : PECHE



	Élaboration : ONF - Antenne Oriskani
Source : ONF - DG Cartographie (y) - GIN Paris (2011), IGN - GIN (2012), IGN - GIN (2012)	
Adresse : 601010101 001 0000 601010101 001 0000	
Coordonnées : 601010101 001 0000	<small>www.onf.guyana.gov.gy/Projets/ZDUC/03_Peche/ZDUC_BACCARAO_Demarcation_Frontaliere_Organabo_peche.html</small>
Coordonnées : 601010101 001 0000	Date : 31/10/2014

Carte N°7 : Territoire de pêche utilisé par les habitants d'Organabo

4. La pratique de la cueillette

La pratique de la cueillette par zone d'habitation

▪ Le village de Bellevue

Sur les 90 foyers interrogés au village de Bellevue, 32 ont déclarés pratiquer la cueillette pour au moins un usage, soit un peu plus de 35.6 % d'entre eux. Ainsi, la proportion de foyers faisant appel à cet usage est bien inférieure par rapport à la pratique de la pêche ou de la chasse.

Selon les dires recueillis, 15 types d'artisanat sont toujours pratiqués dans le village. Certaines de ces activités permettent un complément de revenus pour 78% d'entre eux. D'ailleurs, 80% des foyers interrogés souhaiteraient développer ce savoir-faire pour en faire une activité principale et espèrent que des aménagements, type carbet d'exposition, pourront être envisagés afin de valoriser les savoir-faire existant.

Le tableau suivant précise les activités mises en œuvre dans le village, classées par ordre décroissant du nombre de foyers maîtrisant les techniques associées. Cependant, les réponses aux questionnaires ne permettent pas de définir plus précisément chaque catégorie. Ainsi, les vanneries, par exemple, peuvent être à la fois décoratives ou avoir une fonction particulière pour un autre usage, tel que la pêche ou la chasse.

	Description des activités	Nombre de fois cités
1	Confection de bijoux	22
2	Vannerie	11
3	Confection de costumes traditionnels	5
4	Hamac	5
5	Pirogue	3
6	Flèches	2
7	Instrument malaka	2
8	Poterie	2
9	Carbet	2
10	Arc	1
11	Horticulture	1
12	Calebasses	1
13	Tambours	1
14	Origami	1
15	Sculpture	1

Tab N°14 : Types d'artisanat confectionnés au village Bellevue

Une grande partie de ces différents savoir-faire nécessitent de prélever des ressources naturelles. En effet, 26 types de ressources différentes nécessaires ont été recensés juste pour le village de Bellevue. Les quatre ressources les plus utilisées sont le mani, les graines, l'argile et enfin l'arouman.

	Ressources naturelles	Nb de fois cité	Précisions sur l'usage
1	Mani	9	Latex pour la vannerie et l'archerie
2	Arouman	7	Vannerie
3	Graines Dont graine de Matoto et kulum enuru	9 5	Graine pour les colliers
4	Argile/terre Dont terre blanche tawa	8 1	Poterie
5	Kuli	2	Pâte rouge colorante
6	Olin'o	2	Terre à poterie, argile farineuse sans grain
7	Ecorce de Kuepi et ses cendres	3	On fait de la cendre de l'écorce de kuepi afin de la mélanger à l'argile pour la dégraisser.
8	Bois païla (amourette)	2	Archerie
9	Feuille de Way	1	Toiture de carbet
10	Calebasse	1	
11	Pinnule d'awara	1	Éventail = woli woli
12	Tige d'anakule (liane ti-wara)	1	Vannerie
13	Liane franche	1	Ligatures pour toiture de carbet
14	Bois pagaie	1	Pagaie
15	Bambou	1	
16	Coudia	1	Pour filer le coton = païla
17	Grignon = coubechin	2	Bois pour pirogue
18	Acajou	1	Bois pour pirogue
19	Feuille de Balourou	1	
20	Genipa	1	Teinture corporelle
21	Kumete	2	Teinture pour poterie, vernis naturel
22	Kulawa	1	Broméliacée cultivée pour faire du fil (corde d'arc, ligature de vannerie...)

Tab N°15 : utilisation des ressources naturelles pour la confection d'artisanat à Bellevue

Les localisations citées par les foyers de Bellevue sont principalement :

- pour les usages alimentaires : auprès des habitations et à l'abattis,
- pour les usages de construction : les prélèvements se font sur des zones plus éloignées, le long du fleuve Iracoubo,
- pour les usages à des fins artisanales, les ressources sont récoltées en bord de rivière ou de criques, dans les abattis et au village pour les lieux principaux.

L'ensemble des lieux est précisé ci-dessous :

Usages	Ressources naturelles	Localisation
Artisanat	Arouman	Morpio
		Mamaribo
		Roches blanches
		Piste de rocoucous
		Fleuve Iracoubo
		RN1
	Argile (oliño + tawa) et colorant de l'argile (couli)	Morpio
		Canal sedan
		Rivière Degrad savane
		Savane roches blanches
	Kulawa	Fleuve Iracoubo
	Mani	Canal sedan
	Génipa	Maniga
	Coton	Mamaribo
Graines	Piste de rocoucous	
	Forêt	
Bois pila	Village Bellevue	
Coudia	Village Bellevue	
Alimentation	Palmiers	Morpio
		Piste de rocoucous
		Fleuve Iracoubo
		Village Bellevue
	Feuille de balourou	Fleuve Iracoubo
Construction	Feuilles waï	Fleuve Iracoubo

Tab N°16 : Localisation des prélèvements de ressources naturelles au village de Bellevue

- Le village de Degrad savane

Sur les 7 foyers interrogés au village de Degrad savane, 2 ont déclaré pratiquer la cueillette pour au moins un usage, soit un peu plus de 28 % d'entre eux. La proportion de foyers pratiquant des activités d'artisanat est bien inférieure par rapport à la pratique de la pêche ou de la chasse, comme montré au village de Bellevue.

2 types d'artisanat sont pratiqués dans le village : la poterie et la confection de bijoux à base de perles et de graines. Une seule de ces deux personnes vend ses produits et uniquement auprès de personnes extérieures à la communauté. Lors de l'enquête, une autre personne a déclaré souhaiter développer une activité économique en lien avec ces savoir-faire.

Aucun prélèvement pour un usage de construction n'a été évoqué au sein du village. Les deux usages principaux sont donc des cueillettes pour des fins alimentaires et artisanales.

Usages	Ressources naturelles	Localisation
Artisanat	Tawa (terre de poterie)	Fleuve Iracoubo
	Arouman	Village Degrad Savane
Alimentation	Fruits de palmier (comou, awara, maripa, wassai)	Village Degrad Savane
		Piste de Rocoucousa
		Fleuve Iracoubo

Tab N°17 : Localisation des prélèvements par types de ressources au village Degrad Savane

Les localisations de prélèvements se font principalement auprès des lieux d'habitation et sur le fleuve Iracoubo. Les ressources naturelles les plus utilisées sont l'arouman, les fruits de palmier et la terre de poterie.

- Le village d'Organabo

La moitié des foyers pratiquent la cueillette de ressources naturelles et ceci à des fins alimentaires, artisanales et de construction. C'est donc le village le plus actif dans ce domaine. D'ailleurs, 100% de ces personnes vendent leurs produits artisanaux, aussi bien au village qu'à l'extérieur. Cependant, à l'inverse du village de Bellevue, l'artisanat est spécialisé autour de la confection de bijoux et de la vannerie. Ce dernier savoir-faire est particulièrement développé surtout pour la confection de "panier crabe", outil indispensable pour chasser le crabe en mangrove.

Aucun foyer n'a déclaré souhaiter développer une activité économique autour de ces savoir-faire. En revanche, des ateliers dédiés à la transmission auprès des jeunes a été proposé à plusieurs reprises et semblent important pour les adultes du village.

Usages	Ressources naturelles	Localisation
Artisanat	Arouman	Village Organabo
		Bord de rivière d'Organabo
		Le long de la RN1
		Forêt derrière le village d'Organabo
Construction	Feuilles de palmier	Village Organabo
Alimentation	Fruits de palmiers	Forêt derrière le village d'Organabo

Tab N° 18: Localisation des prélèvements de ressources naturelles au village d'Organabo

Les localisations de prélèvement sont situées aux alentours du village d'Organabo et de la rivière Organabo. Les ressources naturelles les plus utilisées sont l'arouman et les fruits de palmier.

Les résultats généraux concernant la pratique de la cueillette

La cueillette se présente comme une activité assez répandue sur l'ensemble de notre population enquêtées. Ainsi, près de 40% des foyers pratiquent des activités de prélèvement sur le territoire d'étude.

Mais, il convient de préciser que les données obtenues, à partir du questionnaire, agrègent sous le terme de "cueillette", des usages hétérogènes. En effet, nous avons recueillis des données concernant :

- la cueillette à des fins alimentaires, principalement les fruits de palmiers,
- la cueillette ayant pour finalité la confection d'objets artisanaux,
- la cueillette dédiée à la construction,
- enfin, la cueillette liée à d'autres usages, principalement la chasse, la pêche et l'abattis.

Comme de nombreux foyers pratiquent la cueillette pour plus d'une finalité, il est difficile d'évaluer la finalité la plus fréquente. De plus, le questionnaire ne cherchait pas à connaître la proportion entre ses différents usages mais plutôt de mieux comprendre où se trouvent les territoires associés à ces cueillettes.

-> Les usages alimentaires

Les prélèvements à des fins alimentaires ne semblent pas trop complexes à appréhender tant ils sont assez homogènes. Ils sont principalement constitués de fruits de palmiers, récoltés en grande partie à proximité de la maison, de l'abattis (piste de rocoucoua + village) et dans une moindre mesure dans des zones forestières plus éloignées de ces deux lieux "habituels".

Usages	Plantes	Localisation
Alimentation	Fruits de palmiers (comou, awara, maripa)	Village d'Organabo et la forêt attenante
		Village Degrad Savane
		Piste de Rocoucoua
		Morpio
	Village Bellevue	
	Feuille de balourou	Fleuve Bellevue

Tab N°19: Localisation des prélèvements liés à l'alimentation

Il est intéressant de noter qu'il a été rappelé à plusieurs reprises lors des ateliers collectifs qu'ils existaient deux méthodes de prélèvement employées : les fruits, le plus souvent récoltés sur l'arbre, peuvent l'être soit en y grim pant, soit en abattant les arbres. La distinction entre ces deux modes de prélèvement sera nécessaire pour rendre compte de la gestion des ressources. Ce point pourra être abordé directement en atelier "principes de gestion durable de la ressource" ultérieurement.

-> Les usages à des fins de construction

Les prélèvements pour les usages de construction sont de plusieurs ordres : poteaux et bois de charpentes pour la réalisation de carbet, feuilles de palmier pour les toitures, lianes pour la fixation des poteaux et des feuilles. Nous nous intéresserons ici uniquement aux prélèvements de feuilles nécessaires pour la confection des toits, les éléments qui concernent la ressource en bois seront évoqués dans le prochain chapitre (usage du bois).

On observe, que pour ces usages, les lieux cités sont en dehors des zones d'habitation et/ou d'abattis du foyer. Il semble alors que ce type de prélèvement demande un déplacement important en forêt, soit par le fleuve, soit par les layons forestiers.

Usages	Ressources naturelles	Localisation
Construction	Feuilles de palmier	Forêt derrière le village d'Organabo
	Feuilles waï	Fleuve Iracoubo

Tab N°20: Localisation des prélèvements liés à la construction

-> Les usages à des fins artisanales

Sordet¹⁴ distingue cinq types d'activités artisanales chez les Amérindiens d'Iracoubo : la poterie, la vannerie, la sculpture, la fabrication d'arcs et de flèches et l'élaboration de parures et de collier.

Lors de notre enquête, 18 activités artisanales différentes ont été décrites sur l'ensemble des foyers, particulièrement développées au village de Bellevue, pouvant être classées dans ces 5 grandes catégories.

L'ensemble de ces pratiques demandent la cueillette d'un grand nombre de ressources. Les principales ressources naturelles utilisées sont l'arouman (pour la vannerie), le mani (pour la vannerie et l'archerie) et l'argile (pour la poterie).

Les lieux de prélèvement sont pour 70% hors des zones d'habitation ou d'abattis. L'artisanat se présente alors comme l'usage qui demandent le plus de s'éloigner de ces zones habituelles de lieu de vie. Ainsi la pratique de l'artisanat demande non seulement une bonne connaissance du territoire mais également une zone suffisamment grande afin de trouver toutes les ressources en quantités suffisantes et durables.

¹⁴ Etude de Sordet, 1998.

Usages	Ressources naturelles	Localisation
Artisanat	Arouman	Village Organabo
		Village Degrad Savane
		Crique Morpio
		Mamaribo
		Savane Roches blanches
		Piste de rocoucous
		Fleuve Iracoubo
		RN1
		Bord de rivière d'Organabo
		Forêt derrière le village d'Organabo
	Argile (tout confondu)	Fleuve Iracoubo
		Morpio
		Canal sedan
		Rivière Degrad savane
		Savane roches blanches
	Kulawa (fibre de pite)	Fleuve Iracoubo
	Mani	Canal sedan
	Génipa	Maniga
	Coton	Mamaribo
	Graines	Piste de rocoucous
Forêt		
Bois pïla	Village Bellevue	
Coudia	Village Bellevue	

Tab N°21: Localisation des prélèvements liés à l'artisanat

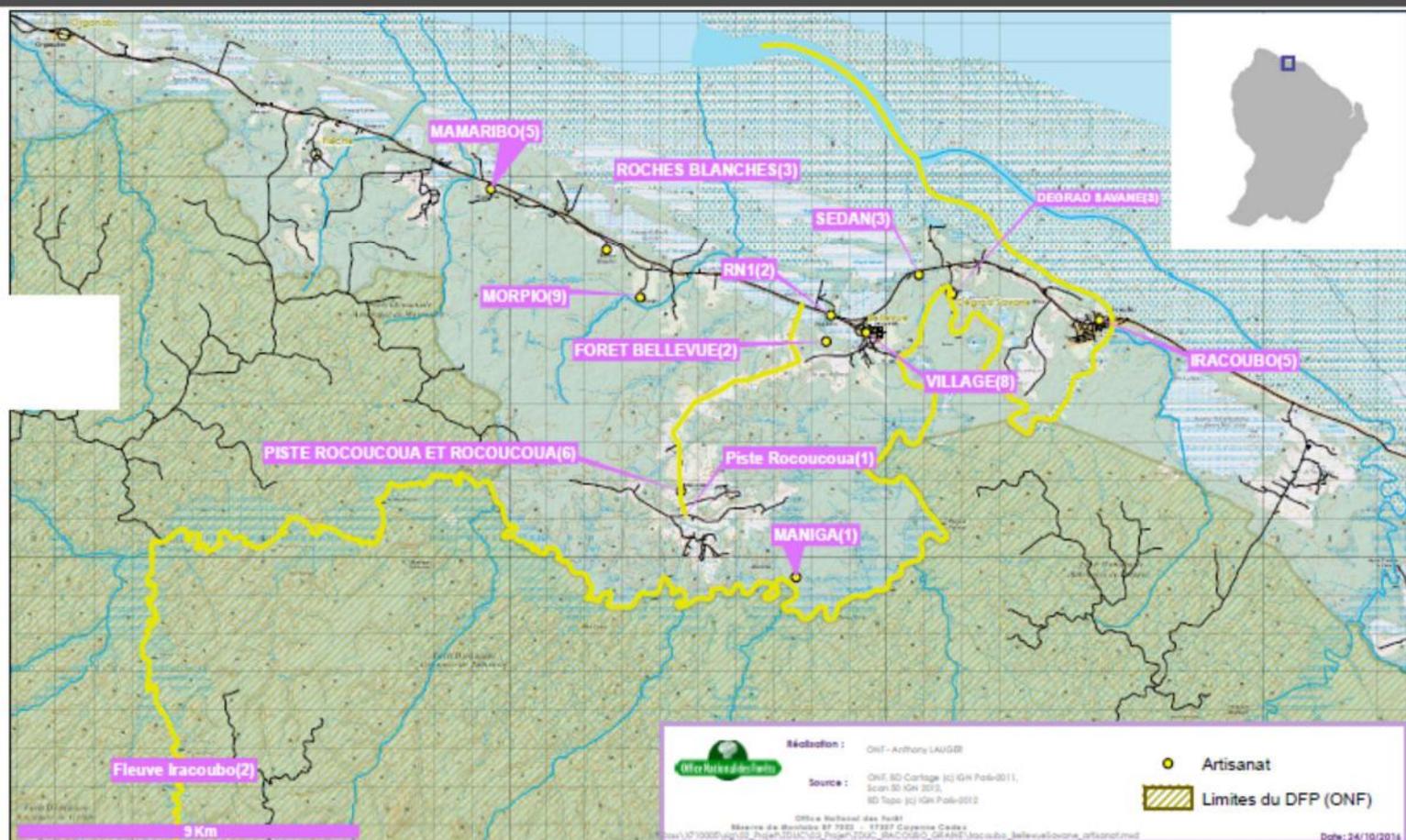
Sur l'ensemble des foyers interrogés, 44 personnes déclarent avoir une activité liée à l'artisanat, soit plus de 41%. Parmi ces foyers, 68% vendent leurs productions, plutôt hors du village. Les produits artisanaux liés à un autre usage, comme la chasse ou la pêche, par exemple les vanneries (panier crabe), sont plutôt vendus au sein des villages.

-> les prélèvements liés à d'autres usages

La cueillette peut être complémentaire à d'autres activités, principalement la chasse et la pêche. Pour exemple, la pêche dans les pripris/savanes nécessite des prélèvements relevant de la cueillette, tel que l'arouman, pour la réalisation de "panier crabe". La chasse demande aussi des prélèvements de plantes pour les charmes de chasse, encore utilisées de nos jours pour améliorer les capacités du chasseur. Ces usages n'ont pas pu être appréhendés par le questionnaire. Pour autant, ces usages ont tout de même été évoqués lors des ateliers collectifs. La cueillette des plantes médicinales n'a pas non plus été appréhendée dans cette étude, la teneur des savoirs sur ce sujet étant éminemment délicat. Mais, il est certain que cette pratique se poursuit de nos jours et nécessite également une aire de parcours assez grande.

ZDUC

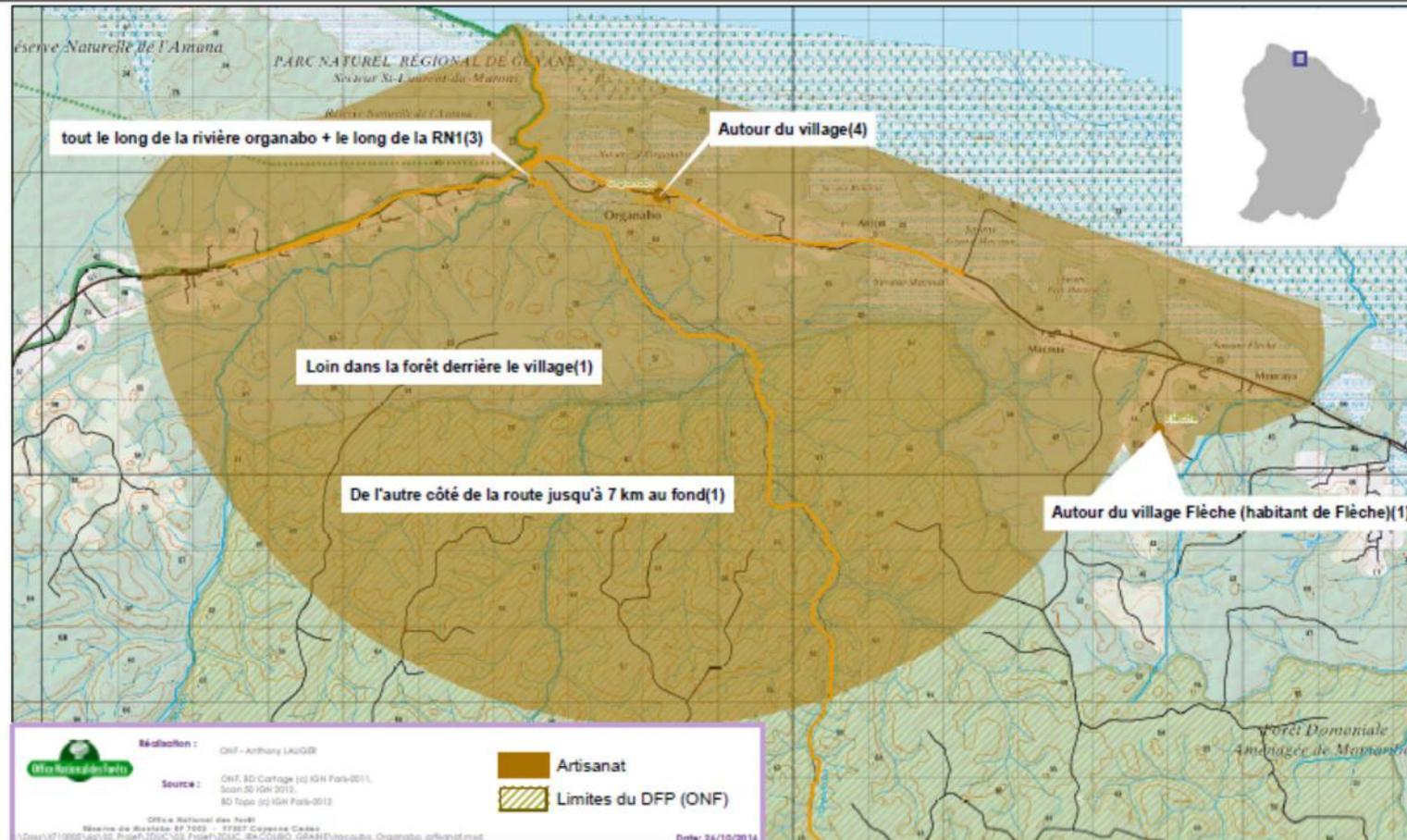
BELLEVUE/SAVANE - IRACOUBO : ARTISANAT



Carte N°8: Territoire de cueillette des habitants de Bellevue et Degrad Savane

ZDUC

ORGANABO - IRACOUBO : ARTISANAT



Carte N°9 : Territoire de cueillette des habitants d'Organabo

5. Les usages du bois

La pratique de la cueillette par zone d'habitation

▪ Le village de Bellevue

Près de 89% des personnes interrogées récoltent du bois tout usage confondu. La récolte de bois de feu est très largement répandue avec 96% des personnes déclarant avoir ce type d'activité, puis suit l'abattage d'arbre pour la construction de carbet (41.3%) et enfin l'utilisation de bois pour la fabrication de pirogue (6.3%).

Malgré le fait que cet usage soit toujours très pratiqué, 21% de la population de Bellevue achètent du bois, d'une part du bois pour le feu à 59% et d'autre part du bois pour la construction de carbet à 35%. Pour ce qui concerne le bois de feu, l'économie autour de cet usage est interne au village. En revanche, les transactions achat/vente de bois de construction se font avec des personnes hors de la communauté, tel que les Hmong sur la piste de Rocoucous ou auprès de scieries. Quatre personnes déclarent avoir un revenu complémentaire grâce à la vente de bois, mais cette pratique reste très minoritaire.

Les lieux de récolte et d'abattage d'arbres sont principalement situés autour du village et dans les abattis (75%) pour le bois de feu. Les autres localités citées sont la piste Morpio, le bord de la RN1 (pour le bois de feu) et la forêt en général.

• Le village de Degrad savane

85% des foyers interrogés de Degrad savane déclarent récolter du bois. La répartition des usages se présente ainsi :

- 1) 85% récoltent du bois de feu,
- 2) 85% abattent des arbres pour la construction de leur carbet/maison,
- 3) 28.5% utilisent la ressource en bois pour la fabrication de pirogue.

Les localisations de ces prélèvements sont plutôt situées aux alentours du village et dans les abattis, surtout pour ce qui concerne le bois de feu. Les habitants vont chercher du bois également dans la forêt en remontant le fleuve Iracoubo ainsi que sur la savane fiévée, proche du village.

Localisation	Valeur
Village Degrad savane	4
Fleuve Iracoubo	3
Piste de Rocoucous/ abattis	2
Savane fiévée	1

Tab N°22 : Localisation du prélèvement de la ressource en bois

L'achat de bois sur le village concerne principalement les essences de bois pour la construction de carbet. Aucune personne ne vend de bois sur le village.

- Le village d'Organabo

Le village d'Organabo est le village le plus actif en terme de récolte de bois, avec 90% des personnes interrogées déclarant couper du bois.

La répartition des usages se présente ainsi :

- 1) 90 % récoltent du bois de feu,
- 2) 88 % abattent des arbres pour la construction de leur carbet/maison,
- 3) 20 % utilisent la ressource en bois pour la fabrication de pirogue.

Deux lieux principaux sont cités par les personnes interrogées :

- 1) la forêt autour du village d'Organabo est le lieu principal de récolte de la ressource en bois pour 80% des personnes, tout usage confondu.
- 2) La crique Moucaya est également utilisée par 10% des participants à l'enquête.

L'achat de bois sur le village concerne uniquement les essences pour la construction de carbet. Aucune personne ne vend de bois sur le village.

Les résultats généraux concernant les usages du bois

Nous avons considéré plusieurs finalités distinctes relevant des usages du bois qui sont : le bois prélevé pour des usages de construction de carbet (poteaux, charpentes), pour la fabrication de pirogue et enfin pour la récolte de bois de feu.

Sur l'ensemble des foyers interrogés, 87% déclarent couper du bois régulièrement pour au moins un de ces différents usages. C'est donc la pratique la plus répandue au regard de toutes celles que nous avons évoqué dans ce rapport.

Il apparait très clairement que la dernière catégorie, concernant le bois de feu, est très largement partagée par l'ensemble de ces foyers, puisque 97% des foyers enquêtés vont récolter du bois pour alimenter leur four, à vocation alimentaire et/ou artisanale (cuisson de poteries).

L'abattage d'arbres pour la construction de carbet arrive en seconde position avec près de 49% des intéressés déclarant avoir cette pratique.

Enfin, l'utilisation de bois pour la fabrication de pirogue arrive en dernière position avec seulement 9.7% des personnes déclarant encore pratiquer ce type de savoir-faire. Lors des ateliers, deux raisons ont été évoquées pour expliquer ce résultat :

- 1) le savoir-faire se perd dans les communautés et ne se transmet plus,
- 2) les bois nécessaires à la construction de pirogue sont les bois d'Angélique ou de Wapa , bois également prisés par l'ONF, qui les exploitent sur le Domaine Forestier Permanent de la forêt de la Counamama. Il y a donc un conflit d'usage sur ces espèces, les rendant plus difficile d'accès pour les Amérindiens.

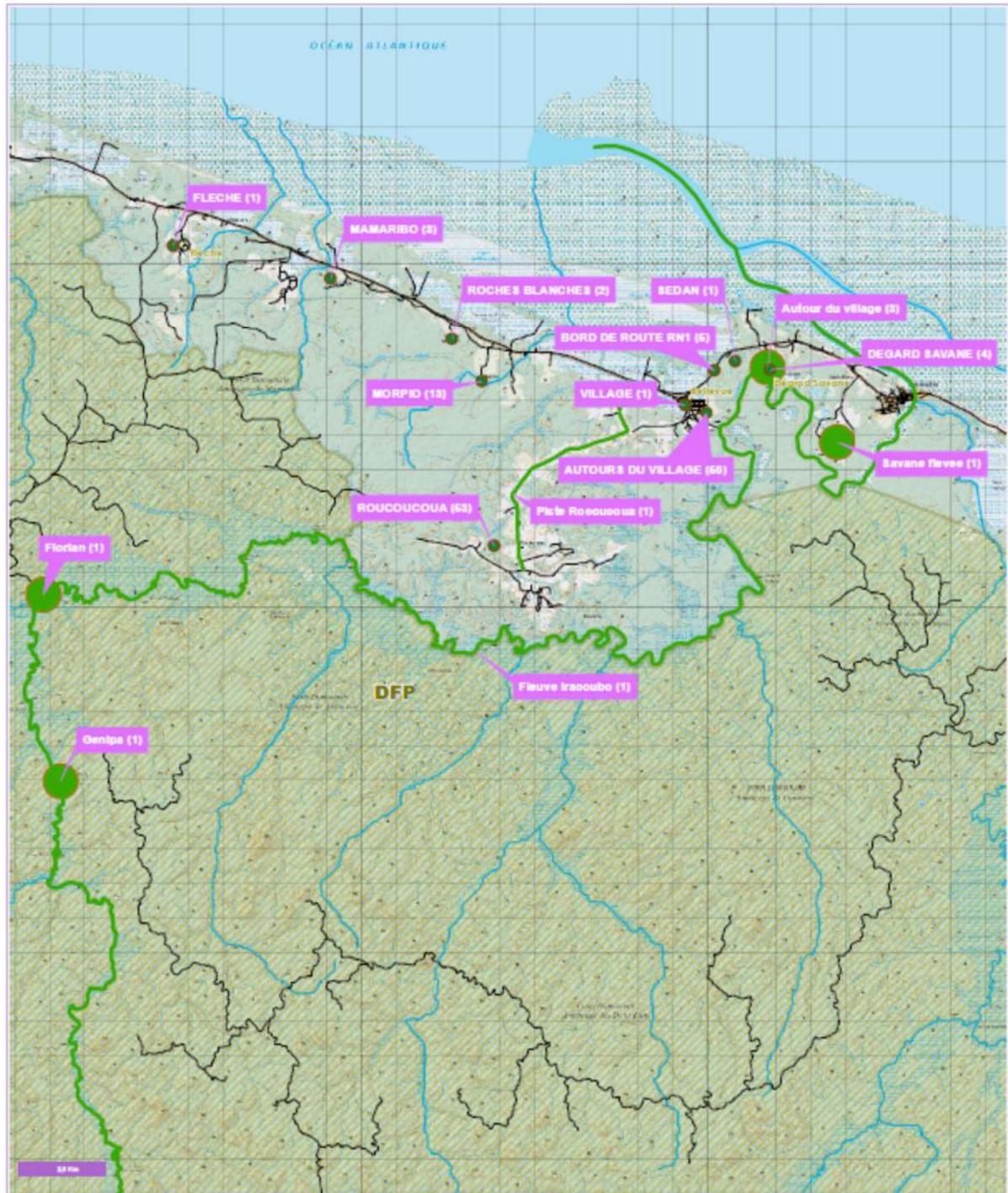
Quelques soit l'usage, les deux lieux de prélèvement du bois sont principalement situées auprès des habitations et dans les abattis, au niveau de la piste de Rocoucoua, représentant 77.5 % des localisations citées lors de l'enquête.

Usages	Localisation	Valeur
Carbet	Autour des villages	24
	Rocoucoua et abattis	14
	Piste Morpio	6
	Lieu dit Mamaribo	2
	Forêt	4
Pirogue	Autour des villages	4
	Rocoucoua	1
Feu	Autour des villages	45
	Rocoucoua	40
	Piste Morpio	7
	Bord de route RN1	4
	Forêt	4

Tab N° 23 : Localisation de la récolte ou abattage de bois par type d'utilisation

Pour ce qui concerne les usages pour la construction de carbet et la récolte de bois de feu, certaines localités reviennent à plusieurs reprises, tels que la piste Morpio, le lieu dit Mamaribo et la forêt dans sa globalité, sans plus de précision.

49.5% des foyers interrogés ont recours à l'achat de bois, en particulier, pour les bois de construction de carbet. Ils achètent le bois auprès de scieries ou auprès de personnes, abattant les arbres sur la piste de Rocoucoua. A contrario, seul quatre personnes vendent du bois, vivant toutes au village de Bellevue.




Réalisation : ONF - Anthony LAIGER
Source : ONF, SD Carthage (s) IGN Paris-2011, Scan SD IGN 2012, SD Topo (s) IGN Paris-2012
 Office National des Forêts
 Réserve de Biotope SF 7082 - 97307 Copernic Cedex



 Bois_P_Bellevue
 Limites du DFP (ONF)

s:\VT\0025\sig\02_ProjetZDUC\03_ProjetZDUC_IRACOUBO_GRAF\Iracoubo_BellevueSavane_bois.mxd Date: 25/10/2014

Carte N°10 : Localisation des prélèvements de bois des habitants de Bellevue et Degrad Savane

6. Les lieux patrimoniaux

Afin de compléter l'étude des usages des Amérindiens d'Iracoubo, nous avons également cherché à recenser les différents lieux "sacrés" ou dit patrimoniaux pour ces populations. De très nombreux lieux (24) ont été cités par les foyers interrogés, pouvant être rassemblés en sept grandes catégories :

(1) Le fleuve Iracoubo et les deux rivières de la Counamama et d'Organabo, avec l'ensemble de leurs affluents. Ces lieux sont patrimoniaux car ils ont longtemps été les seules voies de déplacement pour les communautés installées au bord de ces rivières. Ils ont donc été des lieux de vie importants pendant des décennies pour les communautés kali'na d'Iracoubo et sont ainsi associés aux ancêtres et à leur histoire. Ils sont aussi importants à leurs yeux pour leur rôle dans leur alimentation, permettant en effet l'accès à la ressource cynégétique des personnes, entre autre.

(2) Les anciens villages amérindiens : certains sont situés sur le fleuve Iracoubo ou la rivière Counamama, tel que Maniga, Moucaya, Sivirine, Bilove. Les anciens villages Grosse Roche et Flèche ont également été cités et sont situés près de la RN1 ou côté océan.

(3) Les roches gravées, souvent situées auprès des anciens villages amérindiens, toutes présentes sur le fleuve Iracoubo : roche Cambrouze, roche Floriant, roche Hirondelle.

(4) Les lieux nommés "Maman X" : maman toti, maman piraye, grand piraye, lézard, hirondelle. Ces lieux sont liés aux esprits des espèces mentionnées et certains disent que c'est le lieu de "création" mythique de ces animaux. A l'instar d'autres groupes amérindiens de Guyane¹⁵, on mesure ici combien les mythes et l'histoire des Kali'na sont inscrit dans le territoire.

(5) L'ensemble des savanes situées entre Organabo et Bellevue.

(6) Rocoucoua, où se trouve la montagne mystique "Kouyouri".

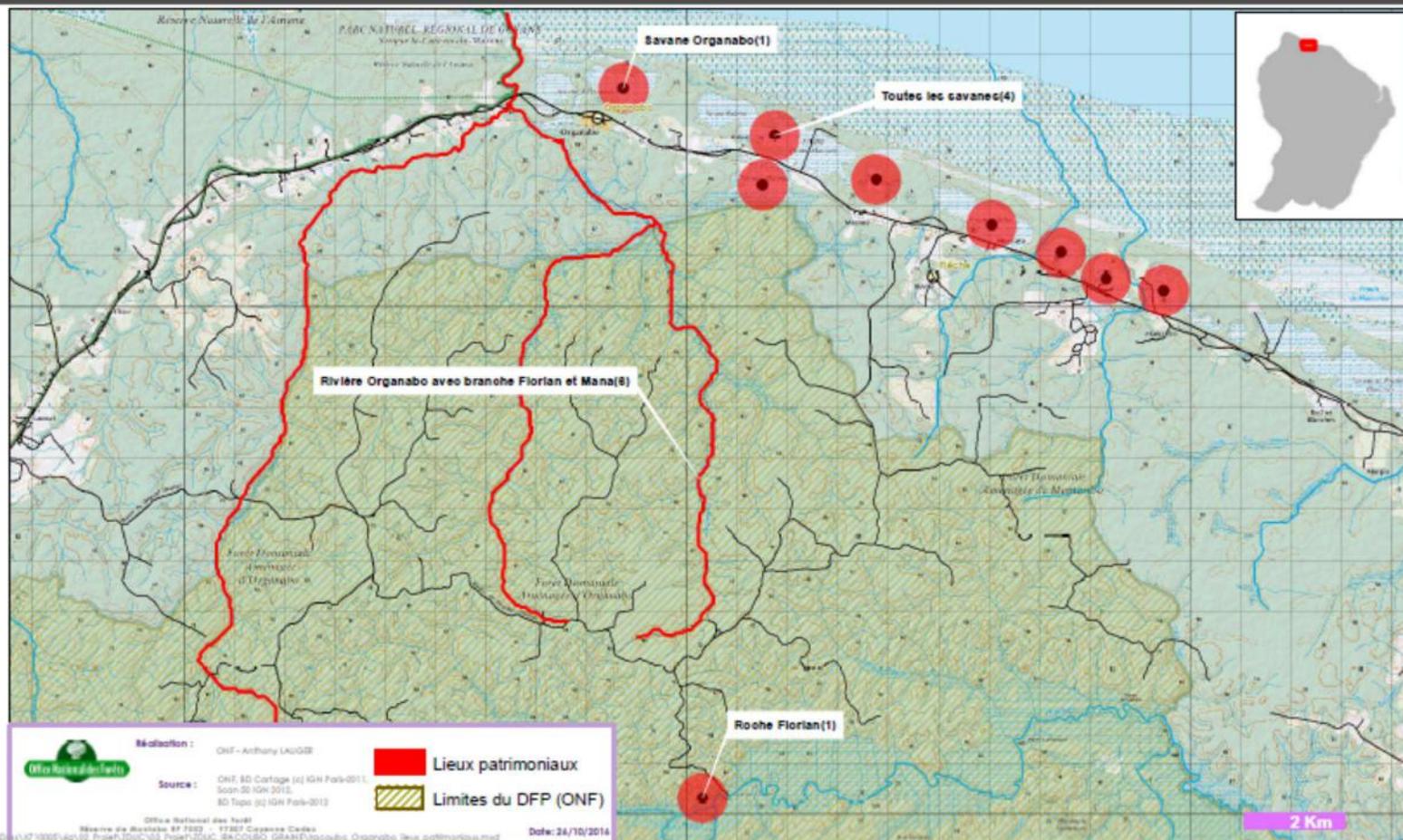
(7) Un ancien cimetière, situé derrière l'entreprise de cimenterie près du bourg d'Iracoubo. Des études archéologiques ont d'ailleurs été menées, attestant du fait que ce lieu était un ancien cimetière, des vestiges amérindiens ayant été retrouvés¹⁶.

¹⁵ Cf article de Davy et al., 2013.

¹⁶ Cf. publication Van Der Bel, 2015.

ZDUC

ORGANABO - IRACOUBO : LIEUX PATRIMONIAUX



Carte N°13: Localisation des lieux patrimoniaux d'après les habitants d'Organabo

7. Les éléments de représentations sur les terres collectives

L'objectif de cette étude est d'aborder les usages forestiers des foyers du point de vue de la ressource : nous avons présenté dans ce rapport les formes et les localisations des pratiques des foyers enquêtés que nous avons identifiées, dans la mesure de la précision permise par les résultats de l'enquête.

Nous avons également cherché à connaître les représentations et le niveau de connaissance des populations amérindiennes sur les Zones de Droits d'Usage Collectif. Cela permet donc de compléter l'analyse, replaçant dans la mesure du possible les activités forestières dans le contexte des ZDUC.

90.5% des foyers interrogés déclarent important de pouvoir accéder à une terre collective afin de maintenir leurs usages traditionnels et de protéger leurs terres. Il est à noter que 100% des personnes d'Organabo ont fait remonter l'importance de ce type de dispositif pour le maintien de leur mode de vie traditionnel.

Sur l'ensemble des foyers questionnés, 82% considèrent que leurs terres sont menacées. Les motifs de ces menaces peuvent être classés, par ordre décroissant, en cinq grandes catégories :

- 1) la privatisation des terres,
- 2) la perte de biodiversité et la déforestation,
- 3) les pollutions des sols et des cours d'eau, notamment dû aux activités agricoles intensives,
- 4) le bouleversement des modes de vie traditionnel,
- 5) le projet de biomasse. Cette raison n'a été évoquée que par les Amérindiens d'Organabo.

La proportion des réponses concernant les principaux motifs de "menace" sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Motifs de menace sur les terres	Valeurs
Privatisation des terres	59
Perte de la biodiversité/Déforestation	54
Pollution	11
Bouleversement du mode de vie amérindien	15
Biomasse	6

Tab N° 24: Les différents types de menaces sur les terres d'après les enquêtés

Lorsque les personnes sont interrogées sur le type d'activités possibles de mener dans le cadre des ZDUC, la grande majorité maîtrise les contours généraux, tel que le droit de chasse, de pêche et de cueillette au profit de la communauté et l'obligation de respecter le code de l'environnement. En revanche, les aspects gouvernance et la distinction entre les différents dispositifs "ZDUC/concessions/cession" sont peu connus.

Cependant, même si les aspects de gouvernance sont peu maîtrisés, les Amérindiens se sont positionnés, dans les enquêtes, quant à une éventuelle co-gestion avec l'ONF ou sur l'accès à d'autres personnes et/ou communautés à leur éventuelle terre collective.

Pour ce qui concerne la co-gestion ONF, les positionnements diffèrent selon les villages. En effet, seul le village de Bellevue semble intéressé par une co-gestion avec l'ONF sur certains aspects bien définis, qui sont la surveillance d'ouvertures de layons sur la zone et la gestion de la ressource en bois. Cette co-gestion ne semble être envisageable qu'à la condition d'une mise en œuvre réelle de concertation entre les autorités coutumières et les services de l'ONF.

D'après les enquêtes, les villages de Degrad Savane et d'Organabo ne souhaitent pas une co-gestion avec l'ONF.

L'accès aux autres communautés kali'na d'Iracoubo à la terre collective, en dehors de leur propre village, fait l'unanimité chez l'ensemble des foyers. En effet, 70% des personnes interrogées seraient d'accord pour permettre l'accès à la zone pour des usages traditionnels selon certaines conditions qui sont :

1. la formulation de la demande auprès des autorités coutumières,
2. le respect des habitants et de leur mode de vie,
3. le respect des règles de gestion durable de la ressource, qui seraient définies par les communautés, sur les pratiques de chasse, de pêche ou de cueillette.

Au vu des résultats, les trois villages sont majoritairement d'accord pour autoriser l'accès aux habitants des autres villages aux zones collectives éventuelles, tous étant de la communauté kali'na. Il est tout de même souhaité que les autorités coutumières en soient informées.

Bien que conscient de la difficulté d'interdire l'accès aux personnes extérieures des trois communautés étudiées, les résultats de l'enquête montrent plutôt une réticence à donner une autorisation à tous de venir chasser, pêcher, ou tout autre usage sur ces zones. Les Amérindiens souhaitent *a minima* que les autorités coutumières soient consultées.

-> Focus sur le développement économique des villages.

Lors de l'enquête, il nous a semblé intéressant de demander aux habitants des villages si certains projetaient des projets économiques aux alentours des villages. En effet, il apparaît dans le rapport du CNRS, que le statut actuel des terres collectives en ZDUC, peut être un frein au développement d'activité individuelle et ceci pour deux raisons principales :

- Difficulté d'accès aux aides financières publiques pour le développement d'activités, dû au statut collectif, et donc à la non présentation de papiers de propriété privée,
- Cadre législatif flou quant à la possibilité de développement d'activité économique sur ces territoires.

Ainsi, afin de positionner correctement la ou les ZDUC, il était important de connaître la proportion de personnes souhaitant développer leurs activités et le type de projet concerné.

Quatre grandes catégories de projets de développement local ressortent des résultats de l'enquête. Elles vous sont présentées ici par ordre décroissant :

1. **Les activités liées au tourisme** : guidage, restauration/hébergement, accueil du public. 55 personnes ont déclaré vouloir développer une telle activité, soit 51.4% des enquêtés.

2. **Les activités liées à l'artisanat et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.** 29 personnes (27%) déclarent souhaiter mener des projets qui vont dans ce sens, attestant de l'importance pour les habitants de préserver et transmettre leur savoir-faire.
3. **Les activités liées au service à la personne.** 16 habitants (15%) veulent mettre en place des projets variés, que nous avons regroupé sous la catégorie "service à la personne".
4. **Les activités agricoles et/ou d'élevage.** 14 habitants (13%) souhaitent développer un projet agricole sur leur territoire.

Il est intéressant de noter que les personnes interrogées déclarent vouloir développer plusieurs activités en même temps (ex : tourisme et agriculture ou tourisme et artisanat). En outre, les projets évoqués ne viennent pas en opposition avec la mise en place d'éventuelles ZDUC et/ou concession. D'autant plus que les futures ZDUC ou concessions collectives ne concerneront pas les villages situés sur le foncier communal donc ne compliquant pas l'installation d'auto-entrepreneur sur le village de Bellevue.

8. Conclusion de la phase 1 de l'étude

L'étude menée sur les trois villages amérindiens de la commune d'Iracoubo présente un taux élevé de participation puisque plus de la moitié des habitants ont été interrogés en juillet-août 2016 (54% dans la globalité, jusqu'à 70% pour le village de Degrad Savane). Ainsi, les résultats obtenus s'appuient sur des chiffres solides. Bien que ne pouvant être considéré comme une étude scientifique dans les règles de l'art, le présent projet permet tout de même d'obtenir une lecture fine du fonctionnement des habitants du territoire.

Trois grands points peuvent être mis en exergue et sont résumés ici :

1. L'importance du collectif encore très présent pour les Amérindiens d'Iracoubo. En effet, 90.5% des foyers interrogés déclarent important de pouvoir accéder à une terre collective afin de maintenir leurs usages traditionnels et de protéger leurs terres. Il est à noter que 100% des personnes d'Organabo ont fait remonter l'importance de ce type de dispositif pour le maintien de leur mode de vie traditionnel. De plus, sur l'ensemble des foyers questionnés, 82% considèrent que leurs terres sont menacées. Les motifs de ces menaces peuvent être classés, par ordre décroissant, en cinq grandes catégories :

- 1) la privatisation des terres,
- 2) la perte de biodiversité et la déforestation,
- 3) les pollutions des sols, de l'eau, notamment dû aux activités agricoles intensives,
- 4) le bouleversement des modes de vie traditionnel,
- 5) le projet de biomasse. Cette raison n'a été évoquée que par les Amérindiens d'Organabo.

2. Des modes de vie traditionnels en évolution mais toujours emblématiques et participant à leur identité et à leur subsistance. 51.4% cultivent un abattis, 57% sont chasseurs, 65% sont pêcheurs, 40% pratiquent des activités de cueillette, 15 types d'activités d'artisanat existent encore, 87% déclarent couper du bois régulièrement pour au moins un de ces différents usages: le bois prélevé pour des usages de construction de carbet (poteaux, charpentes), pour la fabrication de pirogue et enfin pour la récolte de bois de feu.

Ces chiffres confirment que les habitants continuent à vivre selon des pratiques et des usages transmis par leurs aînés. Par ailleurs, elles contribuent très largement à une alimentation familiale de proximité et de qualité car 12 personnes en moyenne bénéficient des produits de l'abattis et/ou des prélèvements de la chasse et de la pêche. Ainsi, ces modes de vie participent à la réduction de la paupérisation des populations. Ce fonctionnement d'auto-subsistance s'appuie en plus sur des réseaux courts pour se fournir en nourriture et repose sur des pratiques agricoles biologiques (sans intrants chimiques).

Afin de pouvoir continuer à pratiquer ces usages, tout en ayant une gestion durable de la ressource, il est important de prévoir des espaces dédiés suffisamment grands. A cet effet, il serait intéressant de combiner les différents dispositifs prévus (ZDUC, concession) en lien avec les usages et de définir avec les communautés des principes simples de gestion durable ainsi que des zonages de ces espaces (ex: réserve de chasse, zone de chasse,...).

3. Des territoires liés à leur histoire et à leurs mythes. Au-delà de la préservation de leurs modes de vie et ainsi de leur transmission auprès des jeunes générations, les territoires habités ont une réelle valeur symbolique et identitaire. En effet, 24 lieux patrimoniaux ont été cités par les habitants interrogés sur le seul territoire de la commune d'Iracoubo, ce qui permet de mesurer combien les mythes et l'histoire des Kali'na sont inscrits dans le territoire.

Aussi, grâce à cette étude participative on mesure combien des zones collectives au bénéfice des communautés kali'na d'Iracoubo permettront de maintenir des pratiques culturelles fondamentales pour la perpétuation de la culture kali'na et, au-delà, participer à un mode de vie durable et respectueux de l'environnement basé sur les ressources locales.

Partie IV. Présentation de la seconde partie de l'étude - Octobre 2016/Février 2017

1. Déroulement de la "phase 2"

Cette partie du rapport rend compte de la seconde phase du projet, menée d'octobre 2016 à février 2017. Cette phase avait pour objectifs de :

- réunir les conditions d'une participation réelle des habitants,
- donner accès à une vraie information de qualité et transparente aux habitants des villages,
- accompagner les habitants pour qu'ils s'approprient les informations et ainsi que les enjeux sur le territoire,
- apporter un appui technique dans les phases décisionnelles pour l'obtention de résultats éclairés et pertinents.

Au vu de la complexité du sujet, cette seconde partie de projet s'est déroulée en deux étapes distinctes pour ce qui concerne le travail avec les habitants :

- tout d'abord, un cycle d'information et d'échanges afin de permettre aux habitants de cerner le mieux possible le contexte, les enjeux du projet et les différents dispositifs fonciers à leur disposition.
- puis, un cycle de réunions de production et de décision pour arriver à obtenir plusieurs scénarii de ZDUC et/ou concession(s) collective(s).

En parallèle, du travail mené avec les habitants, des réunions techniques de travail ont été menées avec la mairie d'Iracoubo et les différents services de l'Etat, parties prenantes du projet.

2. Travail réalisé avec les habitants

→ Phase "Information/Réflexion"

Les thèmes des ateliers ont été définis de deux manières. Certains ateliers ont été programmés à la demande des habitants lors de la réunion de lancement du mois de mai (cf. compte-rendu, annexe N°4). C'est le cas pour la journée de visite et de rencontre sur Saint-Laurent du Maroni et pour l'atelier "chasse" en présence de l'ONCFS. Les deux autres réunions d'information (aménagement agricole/biomasse et gestion forestière) étaient nécessaires pour une bonne compréhension par les habitants des conflits d'usages potentiels avec leur projet.

▪ Atelier "Visites des ZDUC de Balaté et de Terre Rouge" (Compte-rendu en annexe 8)

L'objectif de ces visites était de **rendre concret** les concepts de ZDUC, concessions et cessions collectives. Cela permettait également d'échanger avec les chefs coutumiers des villages de Terre Rouge et Balaté sur la manière de gérer leur espace, l'organisation collective autour des ZDUC et d'identifier les difficultés et les solutions mises en œuvre par les habitants dans le cadre de la gestion de leur ZDUC.

21 personnes étaient présentes lors de cette journée d'échange :

- 6 personnes d'Organabo (dont le chef coutumier)
- 12 personnes de Bellevue (dont la cheffe coutumière)
- 2 personnes représentant les services de la DEAL
- 1 personne pour le GRAINE Guyane

Le déroulé de la journée :

- 1) Arrivée au village de Balaté, accueil par Mme Brigitte Wyngaarde, présidente de l'association gestionnaire de la cession collective et de la ZDUC, Habana Lokono.
- 2) Présentation du cas concret du village de Balaté :
 - l'historique de l'attribution de la ZDUC et de la cession collective,
 - l'explication de la gestion des deux espaces par l'association,
 - les conflits d'usage sur la ZDUC,
 - le fonctionnement de l'association,
 - les taxes foncières et les taxes d'habitation,
 - la co-gestion ONF.

A la suite de cette journée, un compte-rendu (annexe N°8) a été rédigé et distribué à tous les foyers des villages de Bellevue et d'Organabo.

▪ **Atelier "Chasse/pêche" (Compte-rendu en annexe 9)**

Les objectifs de ces réunions autour des thématiques "chasse et pêche" étaient de :

- Echanger et partager autour de la thématique "chasse et pêche"
- Connaître les espèces protégées, chassables commercialisables et non commercialisables
- Sensibiliser à la gestion durable des espèces et donc de l'utilité d'une réglementation

21 participants lors des 2 réunions.

Le déroulé de l'atelier :

- 1) Introduction de M. Arnaud Anselin de la DEAL et présentation de M. François Korysko de l'ONCFS.

La Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) est une grande administration qui a des missions très étendues. En matière de chasse, la DEAL contribue à la mise en place de réglementations, soit au niveau préfectoral (ex : quotas, périodes) soit au niveau ministériel (ex : listes d'espèces protégées) mais elle n'assure pas directement le contrôle du respect de ces réglementations (pas d'agents assermentés sur ce sujet).
L'Office National de la Chasse et de la faune sauvage dispose en revanche d'une brigade qui assure des missions de police de la nature. L'ONCFS étudie également la faune sauvage (biologie, abondance...) et travaille avec les chasseurs pour mieux comprendre les pratiques de chasse en Guyane.
- 2) Lancement de la réunion par un temps d'échange autour de quatre questions :
 - êtes-vous chasseur ?
 - mangez-vous du gibier ?
 - avez-vous constaté une raréfaction du gibier? Et d'après vous, pourquoi?
 - la réglementation autour de la chasse permet-elle de maintenir une quantité suffisante de gibier pour chasser ?
- 3) Atelier sur le statut de protection des espèces.

Les participants avaient une image d'un animal et devaient la replacer sur des affiches en fonction de leur statut : protégés, chassables non commercialisables et chassables

commercialisables. La DEAL et l'ONCFS "corrigeaient" si nécessaire et apportaient des réponses pour expliquer pourquoi tel animal est classé dans telle catégorie. Des supports pédagogiques sous forme d'affiches ont permis de préciser les informations. Les participants ont pu repartir avec les affiches s'ils le souhaitaient.

A la suite de ces ateliers, un compte-rendu (annexe N°9) a été rédigé et distribué à tous les foyers des villages de Bellevue et d'Organabo.

▪ **Atelier "Aménagement agricole et biomasse" (Compte-rendu en annexe 10)**

Les objectifs de ces réunions autour des thématiques "aménagement et biomasse" étaient de :

- Connaître les différents acteurs du projet "aménagement agricole de la zone"
- Echanger et partager autour de la thématique "biomasse"
- Mieux comprendre le projet proposé par les différents acteurs

34 participants lors des 2 réunions.

Le déroulé de l'atelier :

- 1) Introduction de M. Arnaud Anselin de la DEAL et présentation des intervenants : M. Boris Rotsen, EPAG; M. Maxime Morel et M. Alain Cyrille, Voltalia ; M. Maillard, mairie Iracoubo.

Pour info : Forest Initiative : La société implantée en Guyane depuis 2013, développe des plans d'approvisionnement pour des centrales biomasse, reposant sur la valorisation des ressources locales et sur la mise en œuvre d'activités agricoles durables. Elle accompagne à la fois les agriculteurs intéressés par l'agroforesterie dans le montage de leur projet, et les partenaires industriels et publics sur la coordination des projets biomasse.

Dans le cadre de ses missions de promotion d'activités agricoles durables basées sur un zonage agro-écologique et sur la mise en œuvre de systèmes multi-espèces, visant à fournir à de la biomasse pour des usines de production d'énergie ou de co-génération, Forest Initiative poursuit les objectifs suivants:

- Renforcer les liens avec les interlocuteurs locaux et services instructeurs et bailleurs,
- Mettre en œuvre des expérimentations en agroforesterie à des fins de biomasse énergie et renforcement des filières agricole et forestière,
- Modéliser les plans d'aménagement ruraux et agricole aux côtés des Services de l'Etat et de l'industriel,
- Réaliser des évaluations technique, économique et énergétique des plans d'approvisionnement des centrales biomasse.
- Accompagner des porteurs de projets en agroforesterie

- 2) Lancement de l'atelier par un temps d'information autour d'un schéma descriptif du projet et du niveau d'implication des acteurs :

- quel est le projet ?
- qui fait quoi ?

→ comment cela s'imbrique ?

Les acteurs ont commenté au fur et à mesure de la construction du schéma afin de faciliter la compréhension de tous. Le schéma a été distribué aux participants et aux habitants des deux villages.

3) Jeux de questions/ réponses.

Une fois la présentation réalisée, les participants ont pu poser leurs questions directement aux intervenants.

4) Remerciements et clôture de l'atelier.

A la suite de ces ateliers, un compte-rendu (annexe N°10) a été rédigé et distribué à tous les foyers des villages de Bellevue et d'Organabo.

▪ **Atelier "Gestion forestière" (Compte-rendu en annexe 11)**

Les objectifs de ces réunions autour de la gestion forestière étaient de :

- Connaître l'Office National des Forêts (ONF) : ses missions et son organisation.
- Comprendre l'exploitation durable du bois par l'ONF en Guyane et en particulier sur les forêts de la commune d'Iracoubo : forêt de Counamama et forêt de Montagne de Fer.
- Comprendre le(s) rôle(s) possible(s) de l'ONF dans une ZDUC.

29 participants lors des 2 réunions.

Le déroulé de l'atelier :

- 1) Introduction de M. Alain Pindard de la DEAL et présentation de M. Julien Panchout, directeur adjoint de l'ONF Guyane.
L'Office national des forêts est un Etablissements public à caractère industriel et commercial dont la mission principale est la gestion des forêts publiques (forêts d'Etat, forêts des collectivités...) sur le territoire national.
L'ONF est donc chargé de missions régaliennes (surveillance de l'intégrité du domaine qui nous est remis en gestion, établissement des actes qui ont pour objet l'utilisation ou l'occupation des bois et forêts de l'Etat).
L'ONF a également pour mission de valoriser le domaine qui nous est confié sur le plan environnemental, social et économique (approvisionnement de la filière bois, tourisme...) et d'anticiper les conflits d'usage qui pourraient résulter de cette multifonctionnalité.
- 2) Lancement de l'atelier par un temps d'information autour d'une présentation power point commentée par M. Panchout :
 - quel territoire est géré par l'ONF ?
 - comment l'ONF définit et planifie l'exploitation du bois sur une zone ?
 - comment l'ONF exploite le bois de manière durable ?
 - que peut faire l'ONF dans une ZDUC ?
 - quelles sont les propositions de l'ONF quant aux futures ZDUC ?
- 3) Jeux de questions/ réponses.

Une fois la présentation réalisée, les participants ont pu poser leurs questions directement aux intervenants.

4) Remerciements et clôture de l'atelier.

A la suite de ces ateliers, un compte-rendu (annexe N°11) a été rédigé et distribué à tous les foyers des villages de Bellevue et d'Organabo.

→ Phase "Production/Décision"

▪ **Ateliers participatifs de production de cartes et de réflexion sur la gouvernance**

Deux ateliers (17 décembre et 14 janvier) ont été animés par le GRAINE dans chacun des villages afin de :

- produire différents scénarios de ZDUC et/ou concessions collectives avec différents périmètres,
- réfléchir à la gouvernance de ces espaces, notamment par la création et/ou réactivation d'associations ad hoc et d'éventuelle co-gestion avec des organismes publics.

Le village d'Organabo

Les participants ont produit des cartes correspondant à deux scénarios le 17/12. Le GRAINE avait demandé aux participants qu'à la suite de cet atelier, une réunion collective en autonomie (sans animation extérieure) soit menée pour modifier, ajuster et valider une carte qui fasse consensus dans le village.

Les habitants se sont donc réunis et ont affiné collectivement leur choix en amont de l'atelier du 14/01, atelier qui a donc été dédié à l'analyse de ce choix par les experts invités à cette occasion (CNRS, GEPOG) et un réajustement au vu de leurs conseils.

Par ailleurs, les habitants ont décidé lors de l'atelier du 14 janvier de créer une nouvelle association pour la gestion du foncier sur leur village, appelée "Alawonin". Ils se sont également entendus pour proposer une cogestion à l'ONF pour ce qui concerne le Domaine Forestier Permanent.

Une réunion a été tenue le 28 janvier par les habitants afin de rédiger les statuts de la nouvelle association et d'élire son conseil d'administration.

Le village de Bellevue

Lors de l'atelier du 17/12, des cartes correspondant à trois scénarios ont été produites. De la même manière que pour Organabo, le GRAINE avait demandé aux participants qu'à la suite de cet atelier, une réunion collective en autonomie (sans animation extérieure) soit menée pour modifier, ajuster et valider une carte qui fasse consensus dans le village.

Malheureusement, les habitants ne se sont pas réunis. L'atelier du 14 janvier a donc été consacré à la redéfinition d'une nouvelle carte, prenant en compte les retours formulés sur les trois premières cartes et les éléments apportés par les partenaires présents (CNRS, GEPOG).

Il a été convenu également lors de cet atelier de réactiver une association existante, appelée "Yanu Woi" et de proposer une cogestion à l'ONF pour ce qui concerne le Domaine Forestier Permanent.

Une réunion a été tenue le 28 janvier par les habitants afin de vérifier la pertinence des statuts de l'association et d'élire son conseil d'administration. Finalement, 4 scénarios seront mis en carte par les services de l'ONF.

3. Travail réalisé avec les partenaires

→ La mairie d'Iracoubo : un travail itératif et un suivi stratégique

Trois réunions de suivi du projet ont été tenues durant cette seconde période (5 réunions tout au long du processus). Ces réunions ont eu lieu à la mairie d'Iracoubo, en présence de Mme le Maire.

L'objet de ces différents temps d'échange sont résumés ici :

- le 3 novembre : réunion de "restitution des résultats globaux de l'enquête" auprès de Mme le Maire, du DGS et du chef de service "urbanisme" (Mairie/DEAL/GRAINE).
- le 1er décembre : réunion de reporting sur les différents ateliers d'information en présence du DGS de la mairie d'Iracoubo et présentation du rapport intermédiaire avec un exemplaire pour la mairie. (GRAINE/Mairie).
- le 20 janvier 2017 : réunion avec Mme le Maire et le responsable du service urbanisme, point d'avancement sur le projet et présentation des différents scénarios établis en atelier par les habitants des deux villages. Echanges autour des scénarios.

Ces réunions ont permis d'échanger et de tenir informée étape par étape la mairie afin de lever d'éventuels freins au processus mené.

→ Après des partenaires : travail technique et analyse des cartes obtenues

17 réunions techniques ont été tenues de mars 2016 à janvier 2017. Ces réunions ont pris différentes formes - certaines organisées en bilatéral, d'autres étaient collectives. L'objet de ces réunions est décrit en annexe 2.

Ce travail rapproché avec les partenaires a permis d'analyser les productions des habitants au fur et à mesure et en particulier les cartes obtenues lors des ateliers de travail de décembre et janvier.

Les grands principes, qui ont guidé cette analyse, sont :

- Les usages et lieux patrimoniaux des communautés de Bellevue et Organabo,
- Les usages et lieux de vie d'autres usagers du territoire (Dégrad Savane, Flèche),
- Les vocations des différents dispositifs : ZDUC/concessions collectives,
- La nature du foncier (privé, Etat, communal, DFP, demande en cours, etc.),
- La carte communale et plus largement les règles liées à l'urbanisme,
- Le schéma d'aménagement régional,

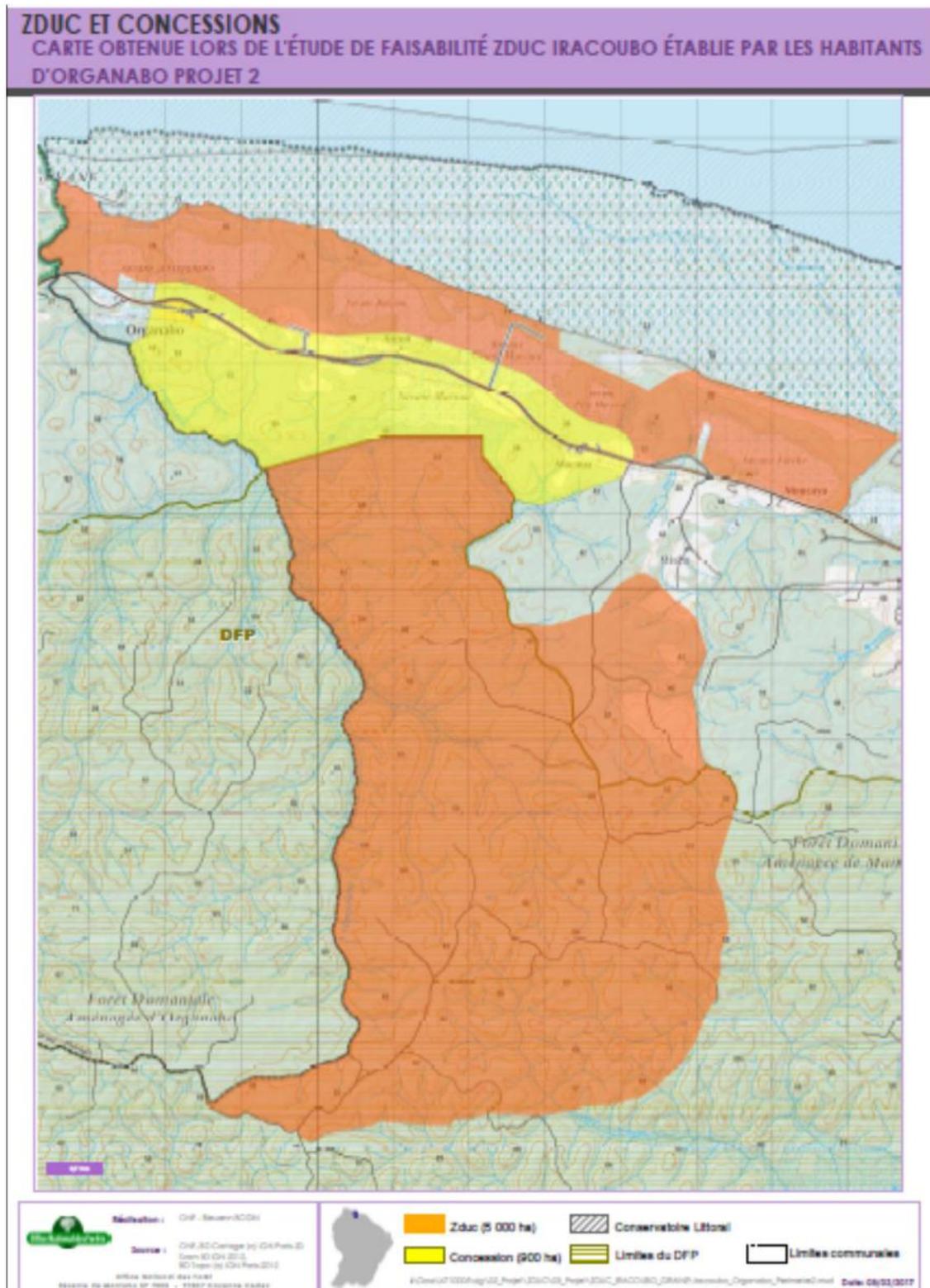
- Les plans d'aménagement et d'exploitation forestière de l'ONF,
- Les règles liées au Domaine Public Routier,
- Les règles liées aux périmètres de captage,
- Les enjeux de biodiversité sur le territoire.

Une restitution de l'étude a été réalisée à la mairie d'Iracoubo, en présence des différents services de l'Etat, de l'ONF, du CNRS, des chefs coutumiers, des associations constituées pour la gestion du foncier des deux villages et des associations d'Iracoubo.

Partie V. Outils et productions obtenus

1. Les périmètres proposés à la commission d'attribution foncière

Le village d'Organabo a déposé le scénario N°2, carte ci-dessous, comme demande officielle auprès de France Domaine.



2. L'outil d'aide à la décision

L'un des objectifs de la démarche de concertation, menée auprès des habitants des villages de Bellevue et Organabo de mai 2016 à février 2017, était de formaliser un outil d'aide à la décision pour les services compétents, qui prend la forme d'un tableau à trois entrées, accompagné des cartes des usages des communautés, permettant une meilleure visualisation des usages et enjeux du territoire.

L'outil vous est présenté ci-après. Cet outil, à destination des services de l'Etat, a permis d'accompagner la réflexion lors de la pré-CAF du 14 mars.

ORGANABO :

Points positifs	Points de vigilance	Aide à la réflexion
ZDUC		
<p>Le périmètre</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le périmètre défini correspond aux parcours et aux usages des habitants de la communauté et se trouve proche du village ce qui en facilite l'accès et respecte les pratiques des habitants (cf. Carte chasse, pêche).▪ Le périmètre correspond à la protection de leurs lieux patrimoniaux, telles que les savanes.▪ La limite ouest de la ZDUC est définie par le fleuve Organabo, ce qui facilite la délimitation de son périmètre et positionne la zone de droit d'usage collectif uniquement sur le territoire d'Iracoubo, le fleuve étant la frontière administrative avec la commune de Mana.▪ La ZDUC, côté littoral, est délimitée au nord par le littoral tel que le montre le scan 25 (s'arrête au début de la mangrove) et au sud par la RN1 et/ou la concession : limites physiques faciles à retenir.	<p>Le périmètre</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Pas de limite physique au sud de la ZDUC "Terre", ce qui peut rendre difficile l'appropriation de la délimitation par les habitants.	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La surface a été divisée par deux par rapport à la demande initiale, attestant de la volonté raisonnable des habitants et d'un projet basé sur leurs besoins. <p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne prise en compte des différents schémas et projets d'aménagement et/ou d'exploitation : <ol style="list-style-type: none"> 1. la carte communale, 2. le SAR, 3. le projet de l'EPFAG, 4. le SDC (les carrières installées ont été écartées du périmètre). ▪ Prise en compte par les habitants du village Flèche avec un contournement important pour ne pas engendrer de conflits d'usages. ▪ Prise en compte de la nature du foncier : aucune parcelle privée dans la zone ou encerclée par la ZDUC, absence de superposition avec les terrains affectés au Conservatoire du littoral pour éviter le mille-feuille de dispositifs. ▪ Prise en compte des servitudes d'utilité publique (retrait de part et d'autre de la route, réflexion à terminer concernant les captages AEP). 	<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une partie de la ZDUC de 433 ha - au Nord-est de la ZDUC et hors DFP - est située sur un espace caractérisé "espaces agricoles" dans le SAR. ▪ Cette même partie pourrait présenter un conflit d'usage avec l'EPFAG dans le cadre de leur demande de concession. 	<p>Les conflits d'usages</p> <p>Sur la dite parcelle en question, il est important de noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des usages de cueillette, de chasse et de prélèvement de bois ont été identifiés : <ol style="list-style-type: none"> (1) cet espace est un lieu de prélèvement d'arouman pour la vannerie, d'argile pour la poterie et de cueillette de fruits de palmier pour l'alimentation des habitants. Il est à noter que d'après l'enquête 100% des personnes, ayant un savoir-faire en artisanat, vendent leurs produits artisanaux, contribuant au revenu des ménages et représentant une véritable activité économique des habitants du village. (2) cette parcelle correspond en partie au territoire de chasse de la communauté. (3) cet espace correspond également à un lieu ressource pour ce qui concerne le prélèvement en bois, surtout dédié à la construction de leur habitat ou la fabrication de leur pirogue.
--	--	---

<p>Gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une demande de co-gestion des habitants auprès de l'ONF sur la partie DFP, où seuls les usages de chasse, pêche et cueillette seront autorisés et où la coupe de bois sera concertée avec les services de l'ONF. Il n'y aura pas d'abattis prévus dans cet espace. ▪ Une protection des savanes sur la partie au Nord de la RN1 	<p>Gestion de l'espace</p> <p>RAS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les carrières ne semblent pas avoir fait de demandes d'extension mais celles-ci pourraient avoir lieu à moyen terme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concession EPFAG : la demande de l'EPFAG est 13 000 ha de concession sur le territoire communal. Cet espace d'une superficie de 433 ha ne peut remettre en cause la viabilité du projet "biomasse". Il est de plus à noter que cette parcelle présente un sol de sable blanc, impropre à la culture agricole d'après Forest Initiative. ▪ La surface demandée par la communauté a été divisée par deux, grâce au processus de concertation mis en œuvre, et dans une optique de "gagnant/gagnant".
CONCESSION COLLECTIVE		
<p>Le périmètre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne correspondance avec les territoires 		

<p>traditionnels d'abattis (cf. carte abattis).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le périmètre s'étend jusqu'au village de Macoua, pour intégrer les Kali'na habitant les villages entre Organabo et Macoua (famille). ▪ Très bonne prise en compte de la nature du foncier (carte communale, DFP, SAR, etc.). De plus, les habitants ont préféré "couper" la concession collective à l'Ouest plutôt que de détourner les propriétés privées. ▪ Le Domaine Routier Public a été retiré pour respecter la réglementation en vigueur et ses servitudes d'utilité publique. 		
<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La concession a été agrandie au sud (changement de statut : de ZDUC en concession) pour respecter le SAR, qui définit cet espace en "Espaces agricoles". ▪ Prise en compte de la carte communale pour les aspects ayant trait à l'extension du village. ▪ La concession est suffisamment éloignée du village Flèche pour permettre l'agrandissement de celui-ci. 	<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La partie au Sud de la RN1 pourrait présenter un conflit d'usage avec l'EPFAG. 	<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette partie, potentiellement manquée à gagner pour l'EPFAG, est incluse dans une concession collective ce qui lui confère des usages agricoles, respectant les objectifs du SAR et de l'EPFAG et donc limite les conflits identifiés.

<p>Gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une association dynamique nouvellement créée. 	<p>Gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La concession peut permettre la construction de maisons ou la mise en place d'une agriculture intensive sur les zones de savanes. 	
---	---	--

BELLEVUE :

Points positifs	Points de vigilance	
ZDUC		
<p>Le périmètre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le périmètre défini correspond aux parcours et aux usages des habitants de la communauté et se trouve proche du village, ce qui en facilite l'accès et respecte les pratiques des habitants (cf. Carte chasse, pêche). ▪ Le périmètre de la ZDUC "littoral" correspond à la protection des savanes et prairies qui sont les principaux lieux de pêche et de chasse et ont une valeur patrimoniale. ▪ Les limites de la ZDUC "terre" sont bien délimitées par des éléments physiques : fleuve Iracoubo à l'Ouest, piste ONF au 	<p>Le périmètre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dès la fin de l'exploitation forestière de l'ONF, la piste qui marque la limite sud de la ZDUC ne sera plus entretenue et risque de se refermer, ce qui suppose : <ul style="list-style-type: none"> - une limite physique au Sud plus difficile à percevoir pour les habitants, - un accès uniquement par les 2 fleuves (sauf entretien régulier de la piste par les habitants, ce qui semble difficile). 	

<p>Sud, Fleuve Counamama et piste ONF pour la frontière est, le DFP pour le nord de la ZDUC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La ZDUC, côté littoral, est délimitée au Sud par la RN1 : limites physiques faciles à retenir. ▪ La surface a été divisée par deux par rapport à la demande initiale, attestant de la volonté raisonnable des habitants et d'un projet basé sur leurs besoins. <p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Très bonne prise en compte de la nature du foncier et des schémas de cohérence territoriale, en respectant : <ol style="list-style-type: none"> 1. la carte communale, 2. le SAR, 3. le projet de l'EPFAG 4. les parcelles privées et communales. ▪ Très bonne prise en compte par les habitants des enjeux avec les autres populations : <ol style="list-style-type: none"> 1. le village Dégrad Savane avec un contournement important pour ne pas engendrer de conflits d'usages, 2. le fleuve Counamama, utilisé par de nombreux usagers en dehors de la commune, ne borde la ZDUC qu'en partie pour laisser "la place" à tous. 	<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de conflit identifié 	
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne prise en comptes des servitudes d'utilité publique autour du domaine routier notamment. <p>La gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une demande de co-gestion des habitants auprès de l'ONF, , où seuls les usages de chasse, pêche et cueillette seront autorisées et où la coupe de bois sera concertée avec les services de l'ONF. Il n'y aura pas d'abattis prévus dans cet espace. ▪ Le Conservatoire du littoral est intéressé par la mise en place d'une convention de partenariat pour la gestion de l'espace commun "ZDUC/CdL". 		
CONCESSION COLLECTIVE		
<p>Le périmètre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne correspondance avec les territoires traditionnels d'abattis (cf. carte abattis). ▪ Prend en compte la montagne mythique, dite « montagne Kouyouri », située au niveau du coude de la piste de Rocoucoua. 	<p>Le périmètre RAS</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elle s'étend jusqu'au fleuve Iracoubo ce qui facilitera l'accès au sud de la concession collective. ▪ Elle prend en compte toute la savane Yanou ce qui permet de protéger cet espace sensible d'une agriculture intensive et/ou d'une urbanisation destructrice. ▪ Très bonne prise en compte de la nature du foncier (carte communale, DFP, SAR, etc.). De plus, les habitants ont préféré "couper" la concession collective à l'Ouest plutôt que de détourner les propriétés privées. ▪ Le Domaine Routier Public ainsi que les routes communales ont été retirées pour respecter la réglementation en vigueur. 		
<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La concession a été agrandie au sud (passage de ZDUC en concession) pour respecter le SAR, qui définit cet espace en "Espaces agricoles". ▪ Prise en compte de la carte communale pour les aspects ayant attiré à l'extension du village ▪ Elle est suffisamment éloignée du village 	<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (1) La partie au Nord-ouest pourrait présenter un conflit d'usage avec l'EPFAG. ▪ (2) Le début de la piste de Rocoucoua pourrait présenter différents conflits (cf. cartes ci-après) : <ul style="list-style-type: none"> - avec les demandes de cessions onéreuses en cours formulées par l'association foncière des agriculteurs de Rocoucoua, - avec les demandes de cessions onéreuses 	<p>Les conflits d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (1) Dans le cadre de la concertation menée, l'EPFAG a rappelé à plusieurs reprises que les espaces situés entre la crique de Rocoucoua et la RN1 ne posait pas de réel conflit d'usages, la zone ne présentant d'intérêt agricole particulier dans le cadre de leur projet. ▪ (2) La demande de la communauté de Bellevue date de 1993, bien avant toutes les

<p>Dégrad Savane pour éviter les conflits.</p> <p>Gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une association dynamique nouvellement renouvelée avec les noyau dur des participants de la concertation. 	<p>individuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (3) Un certain nombre de personnes se sont installées illégalement dans le périmètre de la concession demandée par les Amérindiens. <p>Gestion de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La concession peut permettre la construction de maisons ou la mise en place d'une agriculture intensive sur les zones de savanes. 	<p>demandes de cessions onéreuses individuelles ou des l'association des agriculteurs ou de l'EPFAG.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ (3) Il est important de noter que les amérindiens ont suivi la procédure légale d'attribution de foncier et n'ont pas investi de parcelles sans accord de l'Etat.
--	---	--

Partie VI. Conclusion de l'étude

La Commission d'Attribution Foncière initialement prévue le 22 mars 2016 a été finalement annulée en raison de mouvements sociaux en Guyane. Cette étude ne peut donc présenter les décisions finales quant aux différents périmètres.

Cependant, les deux objectifs de résultats demandés par le service MNBSP de la DEAL, mandataire de cette étude, sont atteints puisque les périmètres des habitants ont été déposés auprès des services de France Domaine et qu'un outil d'aide à la décision a été produit pour accompagner la CAF à se positionner. En ce sens, la méthode mise en œuvre aura porté ses fruits.

Bien que la décision finale n'ait pas été prise, cette année de concertation auprès des Amérindiens d'Iracoubo peut être évaluée. Les points positifs et les points de vigilance sont donc listés ci-après dans une perspective d'essai de la méthode pour des projets du même type.

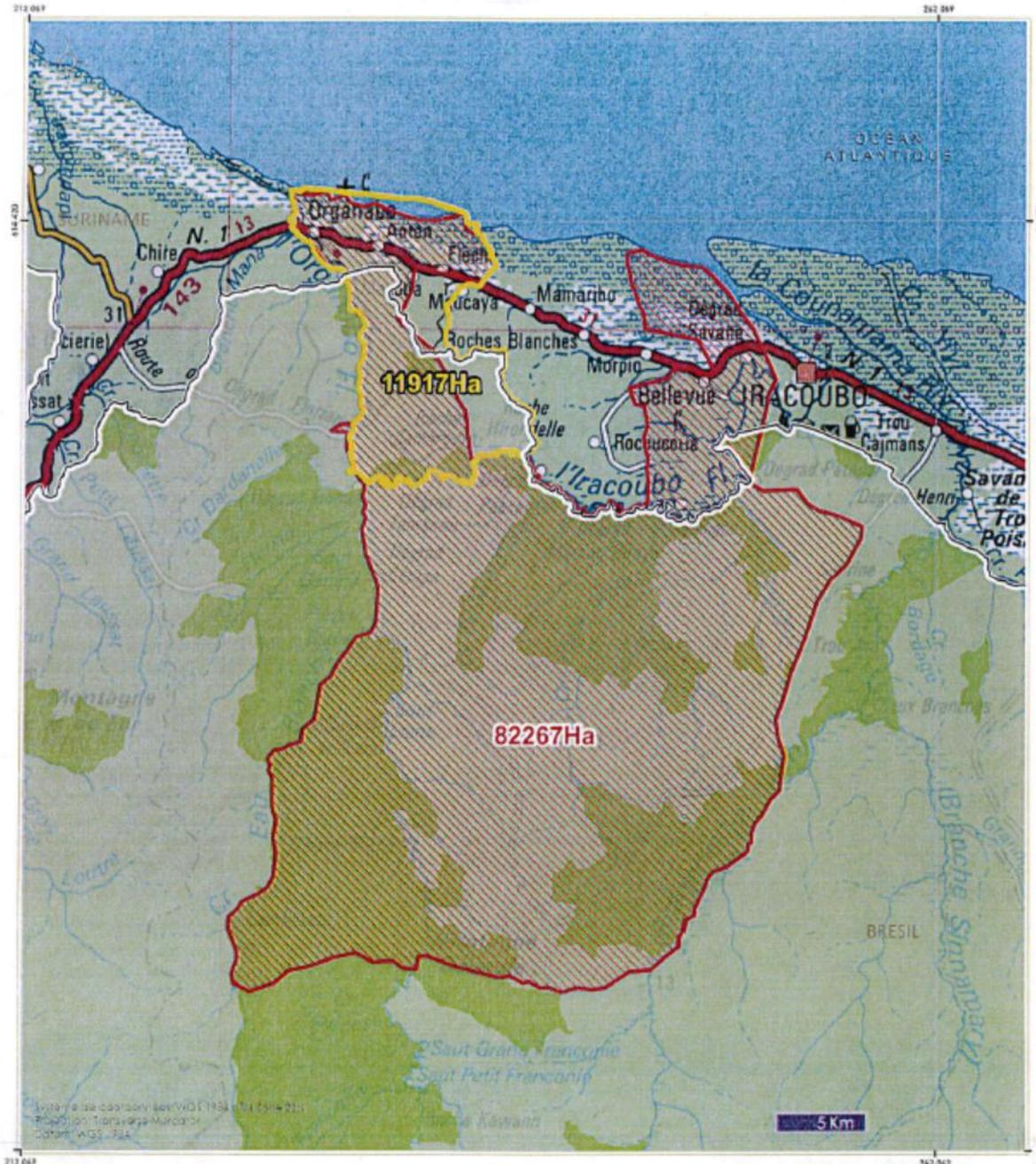
Point positif de la méthode

- Équipe pluridisciplinaire du COPIL/COTECH : permet de croiser les regards sur le projet et d'amener une technicité à plusieurs niveaux (réglementation, expertise sur le foncier, les sciences sociales et anthropologiques, ingénierie de projet de participation citoyenne),
- Coordination et suivi important du projet entre les membres du COPIL/COTECH: mail, téléphone, réunion, repas fréquent,
- Neutralité du pilotage et du portage technique du projet,
- Temporalité pertinente (mai 2016 à février 2017) : ni trop court, ni trop long pour les participants à la concertation,
- Caractère itératif du projet avec les partenaires, ce qui a permis une certaine transparence du processus et donc de poser la base de la confiance entre les partenaires,
- Réelle implication des habitants et prise en main du sujet , autonomisation de la réflexion sur les enjeux et l'organisation collective ce qui a permis aux participants de formuler une réponse éclairée quant aux différents périmètres, création d'une association dans chacun des villages, dynamisation et autonomisation des citoyens au-delà même des questions foncières,
- Constitution de groupes stables au sein des communautés garantissant une présence à chaque étape et aux différentes réunions,
- Communication hebdomadaire avec les chefs coutumiers,
- Communication double: partenaires et habitants avec des outils de reporting différents et adaptés selon le public visé,
- Accès à une vraie information auprès des habitants au sein même des villages.

Point de vigilance

- Cadrage du portage du projet notamment avec l'association locale pressentie au départ,
- Outils de sensibilisation à développer au vu de la complexité du sujet (à titre d'exemple une plaquette sur les différents dispositifs),
- Difficulté de travailler sur carte,
- L'intégration pas toujours efficiente de personnes n'ayant pas suivi tout le processus.

Annexe N°1 : Carte comparative des demandes de ZDUC de l'association Awalagana et de la chef coutumier de Bellevue en 2014



- Demande de l'association AWALAGANA Juin 2014
- Demande du chef coutumier YOBOTO Octobre 2014
- Séries d'intérêt écologique
- Limites du DFP (ONF)



Réalisation : bj10031
 Atelier cartographique
 Office National des Forêts
 Réserve de Maripasoulam BP 7002
 97307 Cayenne Cedex

Source : ONF, IGN, IGN 50 Topo (2011)

Annexe N°2: Plan d'actions prévisionnel

Action / Etapes	Détail	Outils produits ou résultat attendu.
AXE 1 - DIAGNOSTIC PARTAGE		
1.1	ANALYSE DU JEU D ACTEURS	
1.1.1	Réunir le comité technique lors d'une réunion pour poser graphiquement le jeu d'acteurs	Préparation de l'atelier, collecte de données, compte-rendu
		<ul style="list-style-type: none"> ❶ Cartographie des acteurs et de leurs intérêts par rapport au projet, donne un premier contexte ❷ Identification des acteurs clefs à rencontrer (étape 1.4)
1.2	REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT/ ATELIER DE LANCEMENT INTERACTIF	
1.2.1	Présentation du projet (chefs coutumiers)	Déplacement sur site pour présentation
		❶ Validation de la démarche et calage de la date de réunion de lancement
1.2.2	Préparation de la réunion publique de lancement	Réunion du COTECH, préparation du temps collectif, relevé de décisions
		<ul style="list-style-type: none"> ❶ Ordre du jour de la réunion de lancement ❷ Identification des outils à préparer pour l'animation et la mobilisation des habitants ❸ Relevés de décisions
1.2.3	Formation des structures locales ad hoc pour ce temps = facilitateurs/médiateurs)	Expérimentations des outils qui vont être utilisés pour la réunion de lancement, travail sur la posture (GRAINE forme les médiateurs)
		❶ Programme de formation
1.2.4	Animation de la réunion publique (bellevue + organabo)	Préparation des outils, animation des 2 séances (GRAINE/médiateurs), rédaction (GRAINE)
		❶ Compte-rendu de la réunion publique
1.2.5	Diffusion du compte-rendu de la réunion publique (1 pour le comité technique + 1 pour les participants vulgarisés et diffusion aux participants)	Diffusion mail (GRAINE) + diffusion main à main (Inonoli)
1.2.6	Calage et réitération avec le processus de concertation	analyse

1.3 ENQUETE AUPRES DES HABITANTS		
1.3.1	Rédaction des enquêtes semi-directives en porte-à-porte	Préparation des enquêtes, relecture et validation par le comité technique, réajustement si nécessaire 1 Guide d'enquête
1.3.2	Formation des médiateurs par le GRAINE sur la technique d'enquête + infos ZDUC + relationnel	1/2 journée de sensibilisation sur les ZDUC, définition/choix sur 3 messages à faire passer, temps dédié à l'attitude vis-à-vis des enquêtés Relecture des enquêtes et réajustement au vu de leurs connaissances des communautés
1.3.3	Enquêtes sur le terrain (15 premiers jours de juin avec 4 médiateurs)	Enquêtes effectuées en binôme de médiateurs (2/village), les premiers jours seront encadrés avec GRAINE + CNRS, débrief à chaud après une journée d'enquête, réajustement du guide, reprise des enquêtes
1.3.4	Analyse statistique des enquêtes	Réaliser le tableau des grands thèmes et des items d'analyse, analyser statistiquement les données (quantitatif) 1 Analyse statistique des résultats, bilan
1.4 ENQUETE BILATERALE ACTEURS CLEFS		
1.4.1	Enquête / rencontre sur la base du compte-rendu de l'atelier interactif	Préparation des enquêtes, entretien en binôme GRAINE/Inonoli; rédaction des compte-rendus 1 Guide d'enquête
1.4.2	Analyse qualitative des enquêtes	Réaliser le tableau de synthèse, grands thèmes et items d'analyse (en lien avec les enquêtes en porte-à-porte) 1 Analyse qualitative et bilan
1.5 BIBLIOGRAPHIE		
1.5.1	Recherche et récolte des documents, publications, etc	Rdv avec les personnes clefs 1 Constitution d'une base de données biblio
1.5.2	Lecture et "infusion" des données	
1.6 RESTITUTION DES PREMIERS RESULTATS		
1.6.1	Préparation de la réunion publique de restitution des premiers résultats (mi- juillet?)	1 Ordre du jour de la réunion de lancement 2 Identification des outils à préparer pour l'animation et la mobilisation des habitants

			③ Relevés de décisions
1.6.2	Formation des structures locales ad hoc pour ce temps = facilitateurs)		① Programme de formation
1.6.3	Animation de la réunion publique (bellevue + organabo)		① Compte-rendu de la réunion publique
1.6.4	Diffusion du compte-rendu (1 pour le comité technique + 1 pour les participants vulgarisés et diffusion aux participants)	Diffusion mail (GRAINE) + diffusion main à main (Inonoli)	
1.6.5	Calage et réitération avec le processus de concertation	Analyse	
AXE 2 - CONSTRUCTION COLLECTIVE DES SCENARIOS			
2.1 CYCLE D ATELIERS COLLECTIFS			
2.1.1	Définition des thèmes, outils, fréquence, etc.	Equipe projet : réflexion, préparation, identification du programme	① Programme d'ateliers collectifs
2.1.2	Formation médiateurs à l'animation des ateliers	1/2 journée sur les postures, l'expérimentation des outils, les rendus	① Programme de formation
2.1.3	Maintien de la dynamique entre chaque atelier, lien à la population, communication et mobilisation des populations à venir sur les ateliers et à la restitution globale	travail de lien avec les personnes entre 2 ateliers, travail de mobilisation/communication (expl : affichage de panneaux quelques jours avant les ateliers, etc.)	
		<u>Equipe projet</u> : préparation, animation et CR de chaque séance.	① CR de séance (CR GRAINE sur la 1ère série puis Inonoli ensuite)
2.1.4	Mise en place et animation des ateliers collectifs	<u>Séquençage des ateliers</u> : GRAINE co-animateur avec les médiateurs sur la 1ère série d'ateliers, GRAINE "observateur" sur la 2ème série et retour auprès d'Inonoli sur l'animation, Inonoli animateur sur la dernière série d'ateliers	
2.1.5	Préparation de la réunion publique de restitution	<u>Equipe Comité technique</u> : préparation	
2.1.6	Restitution finale des ateliers en réunion publique + croisement avec les résultats d'enquêtes (novembre)	<u>Equipe Projet</u> : animation et CR de la réunion publique	① Bilan "enquêtes" et ateliers ② CR de réunion publique
2.1.7	Evaluation du processus de concertation	Temps dédié à l'évaluation à chaque séance + réunion finale	

2.1.8 Capitalisation de l'expérience. Rédaction. ① Outil technique : DOC de synthèse (à archiver)

2.2	VULGARISATION ET PARTAGE DE L'INFORMATION		
2.2.1	Définition d'un "programme" de vulgarisation scientifique/eedd : ZDUC, Milieux naturels, etc.	<u>Equipe projet</u> : définition des thèmes, <u>Inonoli</u> : coordination des séances pédagogiques, animation, compte-rendu des séances pédagogiques par Inonoli	① Programme de sensibilisation
2.2.2	Conception des outils de sensibilisation ou prise de contact avec les personnes ressources dans le cadre du programme	Inonoli : Rassembler et compléter les outils, prendre contact avec les personnes, organiser les séances, mobiliser, communiquer auprès de la population	
2.2.2	Animer ces temps pédagogiques et la mobilisation de la population sur ces temps		① Photos, supports vidéos, etc
2.2.3	Retours sur ces temps pédagogiques	Rédaction de compte rendu de chaque séance, illustrée par des photos par expl, relecture GRAINE	① CR de séance.
2.2.5	Capitalisation de l'expérience.	Rédaction.	

AXE 3 - SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS **ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES RELAIS LOCALES**

3.1 FORMER LES MEDIATEURS

Cf. ACTION 1.3.2 et 2.1.2

3.2 ACCOMPAGNER LES MEDIATEURS TOUT AU LONG DU PROCESSUS

cf. action 5.3.1

AXE 4 - REDACTION FINALE DU RAPPORT

4.1 Participation à la rédaction sur la partie "usages et besoins" Rédaction

AXE 5 - GOUVERNANCE - COORDINATION ET PILOTAGE DU DISPOSITIF

5.1 COPIL - COMITE DE PILOTAGE : DEAL, GRAINE, ONF, CNRS. OBJECTIF : VALIDE ET COORDONNE LA STRATEGIE.

5.1.1 PROGRAMME ET ORIENTATIONS Participation ① CR

5.2 COTECH - COMITE TECHNIQUE : DEAL, ONF, GRAINE, CNRS OBJECTIF : VALIDE ET ORIENTE LE PROJET

5.2.1 ELABORATION DES OUTILS DU PROJET Participation ① CR

5.2.2 ANALYSE DU DISPOSITIF ET DE SES IMPACTS Préparer les outils d'évaluation et la méthode. Préparation, animation et CR
① CR
② Grille d'indicateurs qualitatifs
③ Grille d'indicateurs quantitatifs
④ Méthode d'évaluation.

5.3 EQUIPE PROJET : GRAINE, Inonoli. OBJECTIF : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET

5.3.1 REUNION MENSUELLE Réunion (8 réunions de 2h) ① Fiche de route mensuelle

5.4 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PROJET

5.4.1 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PROJET Montage technique et financier du projet et partenariat, suivi, bilan ① Plan de travail et proposition technique et financière

TOTAL

Annexe N°3 : Description synthétique des différentes réunions

Réunions de COPIL

2 mars : réunion de calage de la méthodologie et des parties prenantes dans le projet. Personnes présentes : DEAL, ONF, CNRS, GRAINE, Inonoli

2 mai : analyse du jeu d'acteurs et réunion de préparation des réunions de lancement du 21 mai (DEAL/GRAINE/ONF/CNRS)

5 septembre : réunion de restitution des résultats obtenus suite aux enquêtes sur le village de Bellevue, point d'avancement et validation du programme à venir (DEAL/GRAINE/ONF/CNRS)

Entretiens avec les acteurs/experts

26 février : entretien avec M. Nyls de Pracontal, directeur GEPOG

29 février : entretien avec Mme Marianne Palisse, anthropologue, qui a mené une étude sur les savanes et les perceptions et usages des savanes par les différentes communautés de Sinnamary et Bellevue.

13 avril : entretien téléphonique avec M. Gérard Collomb, anthropologue, spécialiste des Kali'na (méthodologie, implication, etc.)

15 avril : entretien téléphonique avec Mme Audrey Giraud, directrice de Kaliteoenvironnement sur échanges de pratiques méthodologiques (enquêtes/ressources, etc.)

13 avril et 18 mai : réunion avec Mme Françoise d'Armanville, anthropologue : rappel historique du contexte des ZDUC, histoire du peuple Kali'na et d'Iracoubo, mise en relation avec d'autres acteurs

22 avril : rencontre à Saint-Laurent du Maroni de Mme Wyngaarde, échanges sur l'historique de la ZDUC de Balaté et de la concession puis cession sur le périmètre du village, échanges sur l'organisation trouvée par la communauté Arawak pour la gestion de la cession et de la ZDUC.

25 avril : réunion publique organisée par l'EPAG concernant leur projet de Biomasse sur Iracoubo

24 mai : rencontre avec M. Colin, ancien directeur du Domaine de Guyane, créer le cadastre du pays, véritable travail de pionnier, puis par la suite, il sera amené à gérer le domaine de l'État, à reconnaître les droits traditionnels des collectivités tirant leur subsistance de la forêt et enfin, à assumer la charge de conservateur des hypothèques.

27 juin : réunion de présentation du projet Biomasse par l'entreprise Voltalia et Forest Initiative

5 juillet : réunion avec M. Eric Dubois, directeur ONF et Julien Panchout, directeur adjoint ONF sur le projet ZDUC Iracoubo et présentation d'une proposition de l'ONF (présence de M. Sibille et de l'agent forestier M. Sébastien Lemel)

26 juillet : entretien téléphonique avec M. Filoche, juriste spécialisé dans le droit de l'environnement et impliqué dans l'étude coordonnée par Damien Davy, sur la FAQ

Réunions "suivi stratégique"

30 mars : réunion du cadrage méthodologique avec Mme le Maire (Mairie/DEAL)

15 septembre : réunion avec Mme le Maire d'Iracoubo, point sur l'état d'avancement du projet (Mairie/DEAL)

3 novembre : réunion "restitution des résultats globaux de l'enquête" auprès de Mme le Maire, du DGS et du chef de service "urbanisme" (Mairie/DEAL/GRAINE)

1er décembre : réunion de reporting sur les différents ateliers d'information en présence du DGS de la mairie d'Iracoubo et présentation du rapport intermédiaire avec un exemplaire pour la mairie. (GRAINE/Mairie).

12 janvier 2017 : réunion de suivi et point d'avancement avec la sous-préfecture avec M. le sous-préfet aux communes de l'Intérieur, M. Infante, Mme Annie Justin de la Préfecture, la DEAL et le GRAINE. Présentation des premières cartes obtenues lors des ateliers de décembre.

20 janvier 2017 : réunion avec Mme le Maire et le responsable du service urbanisme, point d'avancement sur le projet et présentation des différents scénarios établis en atelier par les habitants des deux villages. Echange autour des scénarios.

Réunions techniques

11 avril : réunion de présentation de la démarche et de la méthodologie aux chefs coutumiers des villages de Bellevue et d'Organabo

3 mai : rdv avec Jean-Luc Sibille, ONF, pour la définition et la répartition des tâches dans le cadre du projet, échanges budgétaires

16 mai : réunion de présentation du projet de la DEAL et du CNRS auprès de l'organisation amérindienne ONAG

9 mai : réunion avec Damien Davy, CNRS, et Anne Hervouet, DEAL, point sur l'avancement du projet, topo sur le diaporama ZDUC en préparation des réunions de lancement

9 juin : réunion technique avec Damien Davy et Anne Hervouet pour relecture des enquêtes proposées par Inonoli, reformatage complet des enquêtes

9 juin : réunion de répartition des tâches avec l'association Inonoli avec Arnaud Anselin, DEAL

21 juin : réunion de présentation à la COPRO de la DEAL, début de réponses à la FAQ du projet

31 août : réunion avec Damien Davy, CNRS, Camille Guédon, GRAINE et l'association Inonoli pour la présentation du tableur de données et du premier traitement statistique, réalisé par Inonoli.

6 octobre : réunion de présentation des résultats des enquêtes à M. François, habitant de Degrad savane.

19 octobre : réunion technique réunissant les acteurs de l'aménagement agricole et de la biomasse sur Iracoubo à la DEAL. L'objet de cette réunion était de présenter l'état d'avancement du projet et de s'organiser pour la mise en place d'un atelier dans les villages (DEAL/EPAG/DAAF/Voltalia/Forest Initiative/GRAINE)

20 octobre : réunion avec la Direction de l'ONF pour présenter un point d' avancement du projet et échanger autour de la proposition de ZDUC de la part de l'ONF.

4 novembre : réunion de préparation de l'atelier dans les villages entre l'ONCFS et le GRAINE.

8 novembre : réunion de préparation de l'atelier dans les villages avec l'EPAG, Voltalia, la DEAL et le GRAINE.

10 Novembre : réunion avec Damien Davy, CNRS, point d'avancement du projet

13 décembre : réunion technique sur les enjeux de la biodiversité en présence des experts "biodiversité" de la zone : GEPOG, ONF, SEPANGUY, DEAL, Inonoli

11 janvier : réunion technique biodiversité avec le GEPOG, l'ONF et le GRAINE pour un échange sur les cartes obtenues à la suite des ateliers cartographiques du 14 janvier.

26 janvier :réunion technique avec l'ONF sur les cartes obtenues.

30 janvier : réunion technique avec les services de l'Etat et l'ONF pour la prise en compte de l'ensemble des contraintes réglementaires (urbanisme, DSU, etc.) sur les différents scénarios dessinés en atelier par les habitants.

Réunion "équipe projet" GRAINE / Inonoli

10 mars : au carbet du GRAINE, présentation de chacun et de sa structure, calage sur la compréhension du projet, présentation des éléments de contexte que Inonoli détient.

18 avril : réunion Inonoli, réunion de travail concernant la réunion de lancement programmée le 21 mai, répartition des tâches

6 juin : réunion sur mise au point de la convention et de la posture d'Inonoli

16 juin: réunion de travail sur l'enquête

30 juillet : réunion de cadrage sur le déroulement des enquêtes et la répartition des tâches pour la suite du projet

Réunion de restitution : le 17 février 2017

Annexe N°4 : Compte-rendu des réunions de lancement

**Réunions d'information
samedi 21 mai 2016**

9H00
Village
BELLEVUE
Carbet
central

15H00
Village
ORGANABO
Carbet
central

zduc

zones
de droits
d'usages
collectifs

concessions

cessions

être informé
donner son avis
faire des propositions
construire ensemble

**A l'attention des habitants de
Dégrad Savane, Bellevue
Macoua, Flèche, Organabo
Organisation de la Concertation**

graphisme: asso.monali@gmail.com

Logo of the French Republic, DEAL GUYANE, Office National des Forêts, and the Guyanese emblem.

Compte-rendu des réunions de lancement à Iracoubo

- 21 mai 2016 -

Cadre des réunions de lancement

Le principe de mener un processus de concertation sur les projets de ZDUC dans les villages de Bellevue et d'Organabo a été validé par la Mairie et les chefs coutumiers des 2 villages, en amont de ces 2 réunions de lancement. Il a été convenu conjointement de commencer par une phase d'explication de la démarche auprès des citoyens concernés.

Deux réunions d'information de la population ont donc été organisées le 21 mai sur Bellevue (à 9h) et Organabo (à 15h) en prenant soin d'inviter à chaque fois le chef coutumier de l'autre secteur, afin de garantir la transparence, la cohérence et la circulation d'informations.

Objectifs généraux des 2 réunions publiques

1. Présenter et informer sur le projet, sa démarche, nos rôles respectifs
2. Poser le cadre de la concertation (son déroulement, son cadre moral, transparence par rapport à la décision, etc.)
3. Sensibiliser aux notions de ZDUC, concession et cession : premier apport de connaissance
4. Recueillir les impressions, réactions, questions, besoins des participants
5. Donner envie aux gens de participer au projet

Déroulement

1. Introduction de l'atelier de lancement
 - Contexte de la réunion,
 - Ordre du jour de la séquence d'aujourd'hui,
 - Objectifs à atteindre lors de cette séquence "atelier de lancement".
2. Présentation via 2 séquences informatives en plénière (projet et ZDUC)
 - Présentation du projet, sa démarche, ses acteurs et leurs rôles respectifs,
 - Présentation du cadre dans lequel cela s'inscrit (concertation = construction collective et non pas décision collective),
 - Présentation du calendrier global du projet,
 - Présentation synthétique des ZDUC/concession/cession
 - Mise en débat, temps d'échanges
3. Atelier interactif
 - 1er temps : Recueil des impressions/réaction
 - 2nd temps : Recueil des questions/besoins
 - Hiérarchisation des réactions/questions/besoins
4. Restitution des ateliers en plénière
5. Conclusion
 - Rappeler la prochaine étape de la concertation
 - Remercier les participants

Structures institutionnelles et associatives présentes :

- Mme Anne Hervouet, Chef de l'unité "Cohérence Ecologie", DEAL Guyane
- M. Arnaud Anselin, Chef de service "Milieux Naturels, Biodiversité, Site et Paysages"
- Mme Cornélie Sellali-Bois-Blanc, Maire d'Iracoubo
- Mme Cécile Kouyouri, Cheffe coutumière du village Bellevue (présente aux 2 réunions)

- M. Grand-Emile , Chef coutumier du village d'Organabo (présent uniquement à la réunion d'Organabo)
- Mme Sergine Nasja, adjointe au Chef coutumier
- M. Dimovic, Président de l'association Awalagana (uniquement présent à la réunion d'Organabo)
- Mme Camille Guédon, Directrice GRAINE Guyane
- Association Inonoli (5 personnes dont 2 animateurs des groupes de travail : M. Kulanon Appolinaire et M. Alexandro de Sousa Alencar)

Des photos et films ont été réalisés avec le consentement des participants afin de garder en mémoire et de capitaliser le déroulement ainsi que le contenu des échanges des deux réunions. Les films n'ont pas vocation à être diffusés en dehors des villages. Ils pourront servir aux habitants qui souhaiteraient les regarder ou les diffuser auprès de ceux qui ne pouvaient être présents le 21 mai.

Compte-rendu des réunions

1. Réunion de Bellevue



- 58 participants comptabilisés
- Ouverture de la réunion

Mme le Maire ouvre la séance en rappelant, le contexte de la réunion et l'importance de la concertation qui va être menée pour faire avancer le projet ZDUC, déposé en 1996.

Mme Kouyouri a ensuite pris la parole en appuyant sur le fait que la concertation nécessite l'engagement de chacun afin d'avancer ensemble sur ce projet.

M. Anselin a ensuite rappelé :

- le contexte et la démarche dans lequel s'inscrit le projet,
- les différents acteurs rencontrés au préalable de cette réunion (mairie, chef coutumier, organisations autochtones),
- le cadre dans lequel s'inscrit la concertation et ses objectifs. Il aborde la volonté des services de l'Etat d'amener une méthode expérimentale afin de faire avancer le dossier sur Iracoubo. L'objectif est de fournir un outil d'aide à la décision aux services compétents concernant les projets de ZDUC sur Iracoubo, grâce notamment à la formulation collective de scénarios par les communautés.

- Présentation de l'ordre du jour et du cadre de la concertation

Mme Camille Guédon a ensuite présenté aux participants :

- l'ordre du jour de la réunion,
- l'organisation et la planification du processus de concertation. Chaque étape du processus a été présenté en mentionnant à chaque fois l'objectif et le calendrier prévisionnel liés à l'étape.

Aucune question n'a été posée sur ces 2 points.

- Présentation du pwp sur les ZDUC, concessions et cessions

Une présentation à double voix a été réalisée par Camille Guédon et Arnaud Anselin sur les différents outils réglementaires existants :

1. rappel historique,
2. le décret de 1987,
3. les ZDUC ,
4. les concessions,
5. les cessions.

Cette étape se voulait didactique. Ce temps avait pour ambition de faciliter la compréhension de ce qu'est une ZDUC, ce que l'on peut y faire ou non, etc.

Cette présentation s'appuie sur le power-point réalisé par Damien Davy dans le cadre de la restitution de son étude "**Zones de Droits d'Usage Collectifs, concessions et cessions collectives en Guyane française: Bilan et perspectives, 25 ans après**".

Suite à cette présentation, un temps d'échange a eu lieu avec les participants afin qu'ils puissent poser leurs questions.



■ Atelier interactif : travaux de groupes (Animation par le GRAINE Guyane et Inonoli)

Les ateliers étaient animés en deux séquences :

1. Quels sont les points importants pour vous dans cette présentation ? Quelles sont vos réactions par rapport au projet ? (comment ce projet me touche?)

Ces questions permettent de révéler en premier lieu ce que les participants ont retenu/compris de la présentation.

2. Quelles sont vos questions/envies par rapport au projet, pour la suite du processus? (qu'est-ce que je ne comprends pas? quelles envies ça me donne? qu'est-ce que j'aimerais y voir?)

Ces questions permettent d'identifier les enjeux importants pour les participants vis-à-vis du projet, et aident "l'équipe projet" à caler la suite du processus.

■ Retours des ateliers (25 personnes participantes)

ATELIER N°1

Ce qui est important :

- Aller rencontrer les autres associations qui ont des ZDUC, concessions et cessions (4 gommettes)
- Que cela débouche sur quelque chose de concret (4 gommettes)
- Faire d'autres réunions et d'écrire ce qui se dit (1 gommette)
- Que nous nous mobilisions pour ce projet (1 gommette)
- D'avoir organisé cette réunion
- Ce que la cheffe coutumière a dit
- Les ZDUC
- Nous n'avons plus le droit d'utiliser les plumes à l'exception des plumes de poulet

Les questions :

- Comment fait-on quand il y a plusieurs communautés sur le territoire? (2 gommettes)
- Dans une ZDUC, c'est une parcelle d'abattis pour une famille? (1 gommette)
- Qu'est-ce que l'on a le droit de chasser et quels sont les quotas? (1 gommette)
- Comment va-t-on définir le périmètre de la ZDUC?
- Comment attribue-t-on les parcelles pour faire de l'abattis? quel processus de décision?
- Quel taxe pour quel outil?
- Est-ce qu'il y aura un bornage de la ZDUC?

Les besoins exprimés :

- La rencontre dans entre les présidents des associations de Bellevue pour discuter de ce sujet (1 gommette),
- Réactiver et/ou créer des associations (1 gommette),
- Organiser un atelier "chasse" (1 gommette),
- Organiser un atelier "ONF" sur l'exploitation forestière,
- Organiser un atelier "ZDUC".

ATELIER N°2

Ce qui est important :

- Assurer des ressources pour les prochaines générations amérindiennes

Les questions :

- Comment inciter des moments d'échanges entre la jeunesse et les anciens en vue de dynamiser le territoire traditionnel? (2 gommettes)
- Le foncier sur le village : taxe foncière et habitation? (2 gommettes)
- La ZDUC a-t-elle un accès à la mer? l'activité de la pêche en mer est-elle concernée dans la ZDUC? (1 gommette)
- Que faire pour limiter le grignotage par l'agriculture de Rococoua? (1 gommette)
- La zone de Counamama sera-t-elle dans la ZDUC? (1 gommette)
- La ZDUC assure-t-elle de vraies ressources de chasse et de pêche pour la communauté amérindienne? (1 gommette)
- Aurons-nous le droit d'aller à la chasse dans la zone d'Organabo ou Flèche?

Les besoins exprimés :

- la formation (1 gommette)

ATELIER N°3

Les questions:

- Comment accéder à la propriété de son terrain familial? (1 gomme)
- Comment seront gérées les ressources en bois de la ZDUC pour des activités telles que (1 gomme) :
 - la fabrication de kuliyala
 - la fabrication de saupula
 - la fabrication de carbets (feuilles)
- Quels seront les rôles et places de l'ONF et de l'ONCFS auprès ou au sein de la ZDUC? (1 gomme)
- Pour construire un canot traditionnel, l'ONF va-t-il interdire l'abattage de l'arbre? (1 gomme)
- Dans la ZDUC, pourra-t-on faire/créer des sites touristiques, tourisme communautaire ? x3 (1 gomme)
- Dans la ZDUC, peut-on imaginer des périodes de chasse comme en France de certains gibiers (expl. l'ibis) car nos ancêtres vivaient de cette chasse? (1 gomme)
- Dans la ZDUC, qui gère les populations de gibier?
- Peut-on commercialiser les produits issus de la ZDUC?
- Pourquoi ne pas créer une ZDUC pour toute la communauté (Organabo, Bellevue, dégrad savane?)
- Est-ce que les populations de Bellevue d'Organabo pourront circuler dans les ZDUC respectives?
- Aurons-nous 1 ZDUC suffisamment étendue selon la rareté du gibier?
- Peut-on borner sa parcelle?
- Faudra-t-il créer une association de chasseurs pour gérer la chasse pour le contrôle des ressources faunistiques au sein de la ZDUC?
- Dans la ZDUC, y-aura-t-il des pistes et voie d'accès pour faire des abattis?
- Comment seront gérées les ressources?
- Peut-on avoir plusieurs abattis pour une famille?
- Dans la ZDUC, les personnes en dehors de la communauté pourront-ils faire de la cueillette?

Les besoins exprimés :

- Avoir un accès à la crique Sedan,
- Aide à l'installation des activités touristiques et éco-touristiques,
- Avoir des informations sur les demandes de concession.

Mise en commun des productions

A la suite des ateliers, chaque production a été restituée en plénière. Il a été précisé que les questions soulevées seront abordées dans les ateliers à venir.

Evaluation participative de la réunion

Afin d'obtenir "à chaud", le ressenti des participants sur la réunion, une évaluation participative a été réalisée. Les participants ont le choix de se positionner sur un smiley "content", "moyen content" et "pas content"

Les résultats :

- 22 "smiley content"
- 3 "smiley moyen content"

Perspectives et conclusion

Camille Guédon a rappelé en fin de réunion la suite du processus.

1. Un compte-rendu détaillé sera adressé aux partenaires du projet et un compte-rendu synthétique sera également rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du village pour s'assurer de l'information de tous.

2. La prochaine étape sera le recrutement, la formation des enquêteurs courant du mois de juin. Les enquêteurs passeront dans chacune des habitations courant du mois de juin également afin d'effectuer un état des lieux des lieux de prélèvements, des zones de chasse et de pêche. Des contacts ont été pris pour de potentiels enquêteurs sur le village de Bellevue.

Pour conclure cette réunion, Camille Guédon, Kulanon Appolinaire et Arnaud Anselin ont remercié les personnes présentes de leur participation, qui ont permis d'acter des principes qui permettront de travailler au mieux pour la réalisation de ce projet.

Les participants sont invités à une collation pour finir sur un temps convivial.



2. Réunion d'Organabo



- 18 participants comptabilisés.
- Ouverture de la réunion

Mme le Maire ouvre la séance en rappelant, le contexte de la réunion et l'importance de la concertation qui va être menée pour faire avancer le projet ZDUC, déposé en 1996.

M. Anselin a ensuite rappelé :

- le contexte et la démarche dans lequel s'inscrit le projet,
- les différents acteurs rencontrés au préalable de cette réunion (mairie, chef coutumier, organisations autochtones),
- le cadre dans lequel s'inscrit la concertation et ses objectifs. Il aborde la volonté des services de l'Etat d'amener une méthode expérimentale afin de faire avancer le dossier sur Iracoubo. L'objectif est de fournir un outil d'aide à la décision aux services compétents concernant les projets de ZDUC sur Iracoubo, grâce notamment à la formulation collective de scénarios par les communautés.

M. Grand-Emile a introduit la réunion en Kalina.

M. Dimovic a rappelé l'historique de la demande de ZDUC concernant la zone d'Organabo ainsi que l'implication de l'association Awalagana, qui porte ce dossier. Il a exprimé son étonnement quant au processus en cours et a formulé son besoin d'avoir plus d'éléments de compréhension sur les raisons et enjeux de cette concertation. Il a précisé le périmètre demandé pour la ZDUC suite à la question de l'association Inonoli.

- Présentation de l'ordre du jour et du cadre de la concertation

Mme Camille Guédon a ensuite présenté aux participants :

- l'ordre du jour de la réunion,

→ l'organisation de la concertation. Chaque étape du processus a été présentée en mentionnant à chaque fois l'objectif et le calendrier prévisionnel liés à l'étape.

Aucune question n'a été posée sur ces 2 points.

■ Présentation du pwp sur les ZDUC, concessions et cessions

Une présentation a été réalisée par Camille Guédon sur les différents outils réglementaires existants dans le cadre qui nous concerne :

1. rappel historique,
2. le décret de 1987,
3. les ZDUC ,
4. les concessions,
5. les cessions.

Cette étape se voulait didactique. Ce temps avait pour ambition de faciliter la compréhension de ce qu'est une ZDUC, ce que l'on peut y faire ou non, etc.

Cette présentation s'appuie sur le power point réalisé par Damien Davy dans le cadre de la restitution de son étude "**Zones de Droits d'Usage Collectifs, concessions et cessions collectives en Guyane française: Bilan et perspectives, 25 ans après**".

Suite à cette présentation, un temps d'échange a eu lieu avec les participants afin qu'ils puissent poser leurs questions.

A cette occasion, M. Dimovic a précisé le fait que les habitants du village d'Organabo souhaite vivre tranquillement comme ils le font depuis leur installation dans cette zone (60 ans). Leurs objectifs concernant la ZDUC résident dans le fait de :

- préserver leur mode de vie traditionnel,
- préserver leur environnement (forêt, savane, etc.).

Il a rappelé que leur village est classé en zone agricole sur la carte communale, ce qui les inquiète, notamment concernant leur "légitimité" à habiter cet espace. Le périmètre de ZDUC demandé, englobant leur village, pourrait leur permettre d'assurer la pérennité de leurs habitations.

■ Atelier interactif : travaux de groupes (Animation par le GRAINE Guyane et Inonoli)

Les ateliers étaient animés en deux grandes étapes :

1. Quels sont les points importants pour vous dans cette présentation ? Quelles sont vos réactions par rapport au projet ? (comment ce projet me touche?)

Ces questions permettaient de révéler en premier lieu ce que les participants ont retenu/compris de la présentation.

2. Quelles sont vos questions/envies par rapport au projet, pour la suite du processus? (qu'est-ce que je ne comprends pas? quelles envies ça me donne? qu'est-ce que j'aimerais y voir?)

Ces questions permettent ensuite les enjeux importants pour les participants vis-à-vis du projet, et aide "l'équipe projet" à caler la suite du processus.

■ Retours des ateliers (16 personnes participantes)

ATELIER N°1

Ce qui est important :

- Importance des lieux "historiques" patrimoniaux : Maniga, Florian et Gros Roche (1 gomme)
- Avoir une chasse respectueuse et raisonnée (1 gomme)
- Les pratiques traditionnelles liées à la chasse (1 gomme)
- Les populations de Bellevue et Organabo puissent partager des zones de chasse communes (1 gomme)

Les questions :

- Pourquoi les ZDUC ne comprennent pas des accès à la mer, expl canal ou piste? (1 gomme)
- Comment est cadrée la pêche en mer dans une ZDUC ? (1 gomme)
- Comment est cadrée la pêche en rivière dans une ZDUC ? (1 gomme)

Les besoins exprimés :

- Avoir des abattis (1 gomme)
- Avoir un accès à la ressource en bois pour la construction de carbet (1 gomme)
- Pratiquer une agriculture liée au manioc (expl de l'arouman pour la vannerie) (1 gomme)

ATELIER N°2

Ce qui est important :

- La préservation du village et de notre mode de vie traditionnel

Les questions :

- Pourquoi y-a-t-il des projets qui passent (projet de développement expl la carrière) et pas d'autres, comme le projet de ZDUC déposé ? (2 gommes)
- Quel avantage de demander une concession quand on vit dans un village déjà construit?
- Est-il possible de ne pas payer (exonérer) la taxe d'habitation? (1 gomme)
- Pourquoi les indiens paient des taxes foncières? (1 gomme)
- Pourquoi maintenant? (1 gomme)
- Pourquoi notre village a été classé en zone agricole ?

Les besoins exprimés :

- Avoir des réunions d'information
- Avoir un atelier dédié sur le projet de biomasse
- Organiser des prises de contact avec les Kalinas de l'Ouest

■ Mise en commun des productions

A la suite des ateliers, chaque production a été restituée en plénière. Il a été précisé que les questions soulevées seront abordées dans les ateliers à venir.

■ Perspectives et conclusion

Camille Guédon a rappelé en fin de réunion la suite du processus.

1. Un compte-rendu détaillé sera adressé aux partenaires du projet et un compte-rendu synthétique sera également rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du village pour s'assurer que l'information de tous soit effective.

2. La prochaine étape sera le recrutement, la formation des enquêteurs courant du mois de juin. Les enquêteurs passeront dans chacune des habitations courant du mois de juin également afin d'effectuer un état des lieux des lieux de prélèvements, des zones de chasse et de pêche. Des contacts ont été pris pour de potentiels enquêteurs sur le village d'Organabo.

Pour conclure cette réunion, Camille Guédon, Kulanon Appolinaire et Arnaud Anselin ont remercié les personnes présentes de leur participation, qui a permis d'acter des principes qui permettront de travailler au mieux pour la réalisation de ce projet.

Les participants ont été invités à une collation pour finir dans la convivialité.



SYNTHESE DES ATELIERS DE BELLEVUE ET ORGANABO

Les productions sont classées ici en plusieurs grands ensembles, qui pourraient faire l'objet d'ateliers dédiés :

1. Les ZDUC/ concessions :

- Que peut-on y faire? Peut-on avoir des activités touristiques?
- Comment cela se gère? quelle gouvernance?
- Quelle fiscalité (taxe d'habitation/taxe foncière sur bâti et non bâti). Qui et comment gère-t-on cette fiscalité?
- Le bornage?
- Quel rôle de l'ONF et l'ONCFS?
- Quelle possibilité de mutualisation avec les autres communautés?
- Comment attribue-t-on les parcelles d'abattis? Comment accède-t-on aux abattis (layon)?

2. La chasse et la gestion de la ressource faunistique

3. La gestion de la ressource en bois au sein de la ZDUC

4. Les activités économiques sur le territoire : recensement

- Quels porteurs de projet?
- Quelles activités et où?

Annexe N°5 : questionnaire de l'enquête

Enquêteur :

Date :

Numéro :

Enquêté (dans l'idéal le chef de famille)

Nom :

Age :

Nb de personne vivant dans la maison (foyer) :

Village :

Adresse :

Zones de Droits d'Usage Collectifs

1) Pensez-vous que votre terre est menacée? Oui Non

Si oui, quels problèmes menacent votre terre?

.....

.....

2) Avez-vous essayé de les résoudre? Oui Non

Si oui, comment?

.....

Si non, qui pourrait les résoudre? Et comment?

.....

.....

3) Pensez-vous qu'il soit important d'avoir une ZDUC pour le village ? Oui Non

4) Savez-vous ce qui est permis dans les ZDUC?

.....

.....

5) Qu'est-ce qui n'est pas permis?

.....

.....

6) Accepteriez-vous que des personnes extérieures à la communauté puissent avoir des usages sur la ZDUC? Dans quelles conditions? Oui Non

.....

.....

7) Quels conflits la ZDUC peut-elle créer? Avec quelle communauté?

.....

.....

8) Quelles pourraient être les solutions envisageables ?

.....
.....
.....

9) Si une ZDUC est créée, accepteriez-vous que les gens de (*Autre village*) viennent sur votre ZDUC? Oui Non Dans quelles conditions ?

.....
.....
.....

10) Existe-t-il des lieux, endroits liés au patrimoine culturel amérindien, liés au sacré dans la zone et où? (site à haute valeur patrimoniale /anciens villages, cimetières, roches gravées, sauts, etc...)

.....
.....
.....

11) Qu'est-ce qui vous permet de gagner de l'argent pour vivre?

.....
.....
.....

12) Souhaitez-vous développer des projets économiques ?

(pour l'enquêteur : activité touristique, hébergement/restauration, coiffure, professionnalisation des activités de subsistance que sont l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette, etc.. Entourez les activités qui sont en lien direct avec la ZDUC)

.....
.....
.....

13) Seriez vous prêt à envisager une co-gestion avec l'ONF sur le territoire de la ZDUC ?

Oui Non

Si oui, pour quel usage ?

la ressource en bois

l'entretien et surveillance de l'ouverture des layons

l'attribution d'abattis

autres, préciser.....

LE VILLAGE

1) Etes-vous propriétaire de votre maison ? Oui Non
de votre terrain ? Oui Non

2) Quelles taxes payez-vous? Taxe d'habitation
Taxe foncière sur bâti
Taxe foncière sur non bâti

(Il serait nécessaire que les actes soient présentés afin de s'assurer des dires)

3) Est-ce que vos enfants souhaiteraient s'installer dans le village et y habiter ? Oui Non
Souhaitez-vous garder un espace pour l'installation de vos enfants? Oui Non
Si oui, Combien?

.....
.....

4) Voulez vous des parcelles privées ou collectives pour le village?

1) Avez-vous un abattis? Oui Non

- Si oui, quand l'avez-vous ouvert ?
- où se trouve-t-il? (point géographique saillant / nom en Kalina)
.....
.....
.....
- qui a décidé de l'emplacement de votre abattis?
.....
- quelle est sa surface ?
.....

2) Avez-vous ouvert un abattis lors de la dernière saison sèche? Oui Non

3) Prévoyez-vous d'en ouvrir cette année ? Oui Non

4) Vos enfants souhaiteraient-ils ouvrir un abattis? Oui Non
si oui, combien?

5) Aujourd'hui combien votre famille a-t-elle d'abattis?

6) Qui profite de la production de votre abattis ? (nb de personne, famille, amis) ?
.....
.....
.....

Dans le village Hors du village

7) Vendez-vous le surplus? Oui Non
Si Oui, à qui ? Dans le village Hors du village
.....
.....

8) Y a-t-il des Conflits avec d'autres communautés pour l'accès à la terre ? Oui Non Avec qui ?
.....

CHASSE

- 1) Chassez-vous ? Oui Non
- 2) Où allez-vous à la chasse ? (point géographique, nom kalina?)
 - a. en pirogue ?
.....
.....
.....
 - b. à pied?
.....
.....
.....
- 3) Quand avez-vous chassé la dernière fois ?
Et la fois d'avant?
du coup, à quelle fréquence allez-vous à la chasse ?
- 4) Quelle a été votre meilleure chasse cette année ?
.....
.....
- 5) Qu'est-ce que vous chassez le plus fréquemment ?
.....
.....
- 6) Chassez-vous seul ou accompagnés ? Par des personnes extérieures à la communauté ?
 - a. en pirogue ?
.....
 - b. à pied ?
.....
- 7) Accepteriez-vous que des personnes extérieures à la communauté chassent sur la ZDUC ?
 Oui Non Dans quelles conditions ?
.....
- 8) Qui profite de vos prises de chasse (nb de personne, famille, amis) ?
.....
.....
- 9) Vendez-vous le surplus? Oui Non
 Si oui, à qui ? Dans le village Hors du village
.....
.....
- 10) Y a-t-il des conflit avec d'autres communautés pour la chasse ? Oui Non
 Avec qui ?
.....
.....

PECHE

1) Pêchez-vous ? Oui Non

2) Où allez-vous à la pêche ? (point géographique, nom kalina?)

a) crique/savane?

.....

b) mer/estuaire?

.....

c) fleuve?

.....

3) Quand avez-vous pêché la dernière fois ?
et la fois d'avant ?

4) A quelle fréquence allez-vous à la pêche ?

5) Pêchez-vous seul ou accompagnés ? Par des personnes extérieures à la communauté ? (*Entourez*)

a) crique/savane?

.....

b) mer/estuaire?

.....

c) fleuve?

.....

6) Quelle a été votre meilleure pêche cette année ?

.....

7) Qu'est-ce que vous pêchez le plus fréquemment ?

.....

8) Accepteriez-vous que des personnes extérieures à la communauté pêchent sur la ZDUC ?

Oui Non Dans quelles conditions ?

.....

9) Qui profite de votre prise de pêche (nb de personne, famille, amis)

.....

.....

10) Vendez-vous du surplus ? Oui Non

Si oui, à qui ? Dans le village Hors du village

.....

.....

11) Y a-t-il des conflits avec d'autres communautés pour la pêche ? Oui Non

.....

.....

ARTISANAT

1) Pratiquez-vous de l'artisanat ? Oui Non

Quel type d'artisanat réalisez-vous ?

.....
.....

2) Quelles sont les ressources dont vous avez besoin pour votre artisanat ?

.....
.....
.....

3) Où se localisent les gisements des ressources indispensables à votre activité ?

Point géographique pour quelle ressource ?

.....
.....
.....

4) Où pratiquez-vous la récolte de :

- l'arouman pour l'artisanat ?

.....
.....

- les palmiers (wassai, comou, patawa) ?

.....
.....

- l'argile pour les poteries ?

.....
.....

5) Qu'est-ce que vous allez chercher d'autres et où?

.....
.....
.....

6) Vendez-vous vos productions? Oui Non

Si oui, à qui ? Dans le village Hors du village

.....
.....

7) Souhaitez-vous développer cet artisanat ? Oui Non

Comment ?

.....
.....

8) Y a-t-il des conflits avec d'autres communautés sur l'accès aux ressources ? Oui Non

Lesquels ? Avec qui ?

.....
.....

1) Coupez-vous du bois ? Oui Non

Si Oui, pour quels usages ?

Carbet / Construction Pirogue Feu Autres ? (*Précisez*)

.....

2) Où allez-vous les chercher?

a. Carbet / Construction ?

.....

b. Pirogue?

.....

c. Feu / Cuisson?

.....

d. Autres ?

.....

3) Achetez-vous du bois? Oui Non

Si oui, A qui? Dans le village Hors du village

.....

Quels Usages ? Carbet / Construction Pirogue Feu Autres ? (*Précisez*)

.....

4) Vendez-vous du bois ? Oui Non

Si oui, A qui? Dans le village Hors du village

.....

5) Y-a-t-il des conflits sur la question du bois ? Oui Non

Lesquels ? Avec qui ?

.....

Annexe N° 7 : compte-rendu des réunions de restitution

Compte-rendu de la réunion de Bellevue – 19 septembre 2016 –

Cadre de la réunion

Les mois de Juillet et Août ont été consacrés à la bonne compréhension des usages et des besoins futurs des communautés kali'na & bushinengués vivant dans les secteurs de Bellevue, Flèche-Organabo. Pour ce faire, quatre enquêteurs ont fait du porte-à-porte dans les villages de Bellevue, Organabo, Degrad Savane et Flèche du 19 juillet au 5 Août 2016.

Une réunion de restitution au village de Bellevue a été organisée le samedi 19 septembre afin de présenter les grandes tendances émergeant de l'analyse des enquêtes et de préciser les cartes, liées aux usages (chasse/pêche/abattis/bois) et aux lieux patrimoniaux.

Objectifs généraux de la réunion

5. Rappeler le contexte du projet et son déroulement,
6. Restituer les résultats des enquêtes concernant le village de Bellevue
7. Préciser les résultats obtenus, via des ateliers participatifs grâce à des supports cartographiques
8. Informer les participants sur la suite du projet

Déroulement

1. Introduction de la réunion

- Contexte de la réunion,
- Ordre du jour de la réunion,
- Objectifs à atteindre lors de cette séquence "cartographie participative".

2. Restitution des enquêtes menées sur le village de Bellevue

- Présentation des résultats
- Mise en débat, temps d'échanges

3. Atelier interactif "cartographie participative"

- Précision sur les cartes liées aux usages et aux lieux patrimoniaux

4. Conclusion

- Rappeler la prochaine étape de la concertation : visite des ZDUC et concessions de Balaté et de Terre Rouge
- Remercier les participants

Structures institutionnelles et associatives présentes :

- M. Alain Pindard, Adjoint au Chef de service "Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages", DEAL Guyane
- M. Damien Davy, Directeur de l'Observatoire Hommes/Milieux "Oyapock", Anthropologue, CNRS
- Mme Cécile Kouyouri, Cheffe coutumière du village Bellevue
- Mme Régis, Conseillère Territoriale à la CTG Guyane
- Mme Marie-Christine Waya, enquêtrice, embauchée par le GRAINE Guyane
- Mme Pascaline Pascale, enquêtrice, embauchée par le GRAINE Guyane
- Mme Camille Guédon, coordinatrice du projet, Directrice GRAINE Guyane

Des photos ont été réalisées avec le consentement des participants afin de garder en mémoire la réunion.



Compte-rendu de la réunion

- 36 participants comptabilisés
- Ouverture de la réunion

M. Pindard a rappelé :

- le contexte et la démarche dans lequel s'inscrit le projet,
- le cadre dans lequel s'inscrit la concertation et ses objectifs. Il a rappelé l'importance de ce dossier pour les services de l'Etat et la nature expérimentale de la méthodologie appliquée au projet.
- l'importance du recensement des besoins des communautés comme un élément essentiel de l'analyse. D'autres éléments viendront compléter cette analyse, notamment d'autres ateliers thématiques permettant d'associer à la réflexion d'autres acteurs locaux et d'intégrer d'autres thématiques/projets (biomasse, gestion forestière, agriculture...). Par ailleurs, la mairie reste un acteur décisionnaire majeur et sera étroitement associée à ces réflexions, avant que des scénarios puissent être esquissés.
- la décision finale de créer une ZDUC ou une concession collective n'appartient pas à la DEAL.

Mme Kouyouri a ensuite pris la parole en appuyant sur le fait que la concertation nécessite l'engagement de chacun afin d'avancer ensemble sur ce projet.

■ Présentation de l'ordre du jour

Mme Camille Guédon a présenté aux participants l'ordre du jour de la réunion qui s'appuie sur deux temps distincts :

1. présentation des résultats des enquêtes et temps d'échanges
2. travail participatif à partir des cartes réalisées suite aux enquêtes

Aucune question n'a été posée sur ces 2 points.

■ Présentation du pwp sur les résultats des enquêtes

Une présentation a été réalisée par Camille Guédon dont les grandes lignes sont :

1. le déroulement des enquêtes sur le village,
2. les données générales sur le village (taux de participation, typologie des enquêtés),
3. les représentations des habitants sur "les terres collectives",
4. les résultats sur les différents usages (chasse, pêche, abattis, bois) et sur l'identification des lieux patrimoniaux,
5. les conflits d'usage sur la zone.

Cette étape se voulait didactique. Ce temps avait pour ambition de faciliter la compréhension des résultats des enquêtes. La présentation a été imprimée en A3 et laissée à la cheffe coutumière pour affichage dans la salle associative. Chacun pourra en prendre connaissance à sa convenance.

Suite à cette présentation, un temps d'échange a eu lieu avec les participants afin qu'ils puissent poser leurs questions.

Q1 : ONF est-il présent? Quel sera leur impact ou leur intervention dans la ZDUC? Vont-ils venir?

L'ONF sera présent lors de deux ateliers, programmés les 19 et 26 novembre. Il a été rappelé qu'il n'y a aucune obligation de co-gestion avec l'ONF sur la ZDUC. Si les habitants décident collectivement de proposer une co-gestion à l'ONF, ils devront au préalable définir leurs critères.

Q2 : Comment l'espace dédié aux abattis va-t-il être délimité? En effet, il y a 40 abattis aujourd'hui déclarés lors de l'enquête mais de plus en plus de jeunes souhaitent en ouvrir, il va falloir prévoir de l'espace pour leur installation. La culture du manioc fait parti de la culture et de l'alimentation quotidienne.

L'idée de la réunion d'aujourd'hui est d'affiner les cartes, notamment celles des abattis, afin de dresser un état des lieux de l'existant. A la suite de ça, un atelier "foncier" sera mené afin de définir un ou des périmètres pour prévoir notamment l'ouverture d'abattis dans la zone. Nous avons bien identifié que beaucoup de famille souhaiteraient avoir leurs abattis.

Mme Régis est intervenu pour nous avertir d'une pression de plus en plus forte sur les espaces réservés auparavant pour les abattis, espaces de plus en plus contraints par le développement de la zone agricole de Rocoucoua.

Q3 : Il y a tellement de lois ! Tout est protégé : savanes, milieux humides, etc. On ne peut rien chasser! Est-ce que cela ne va pas bloquer le projet et la mise en place d'une ZDUC?

Les savanes et les milieux humides sur la commune d'Iracoubo ne sont pas soumises à un statut de protection à l'heure d'aujourd'hui. Vous pouvez donc vous balader sans problème sur ces espaces. Les seuls espaces, où il est interdit d'entrer, sont les parcelles privées.

Pour ce qui concerne la chasse, seules les espèces protégées ne sont pas chassables et certaines sont interdites à la commercialisation. Un atelier sur la chasse est prévu le 29 octobre en présence de l'ONCFS.

Les gendarmes, présents sur invitation de Mme Kouyouri, ont rappelé qu'en deux ans de service, aucune verbalisation n'a été dressée pour chasse de gibier protégé. Si des verbalisations ont eu lieu, ce sont les services de l'ONCFS qui s'en sont chargés et parce qu'ils ont trouvé des glacières, pleines de gibiers destinés à la vente.

Q4 : Les résultats concernant les activités traditionnelles sont étonnants! Etes-vous sûre que les activités sont réelles? Quelle transmission se fait ?

Marie-Christine Waya - enquêtrice pour le GRAINE - a répondu que lors de son passage dans les maisons pour les enquêtes, elle a constaté que de nombreuses personnes pratiquent encore des activités traditionnelles. Elle habite le village depuis toujours et n'était pas au courant non plus car il y a un manque de visibilité. Un carbet d'exposition au sein du village serait nécessaire pour valoriser les savoir-faire existant.

Il a également été rappelé que les activités recensées lors des enquêtes prennent en compte tous types d'activités, marchandes ou non.

Q5 : Quel mode de gestion va être mis en place au sein de la ZDUC? Il y a aussi des abus chez les amérindiens et si aucune gestion de la faune sauvage n'est mise en place alors on va voir le gibier se raréfier. Il serait intéressant d'avoir une formation sur la faune, la flore et les modes de cueillettes par les agents de l'ONF. L'exemple de l'arouman, qui subit une forte pression pour la confection de vanneries, a été donné.

Mme Kouyouri a répondu qu'il était important que la zone soit gérée par les communauté, qui aura préalablement défini des règles collectives de gestion durable.

A la fin de temps d'échange, les participants ont été invités à une collation avant de lancer les ateliers de travail.

- **Atelier participatif : travaux de groupes - Animation par le GRAINE Guyane (Camille et Marie-Christine) et le CNRS (Damien Davy).**

3 ateliers ont été menés en parallèle poursuivant les mêmes objectifs : préciser les cartes réalisées par l'ONF suite aux enquêtes. L'idée était d'ajuster, compléter, modifier les cartes avec les participants.

6 cartes étaient à travailler en groupe relevant des thèmes suivants :

7. les abattis,
8. la chasse,
9. la pêche,
10. les ressources naturelles pour les activités artisanales,
11. le bois (feu, pirogue et construction),
12. les lieux patrimoniaux.

Un agent de l'ONF est prévu pour relever les points GPS, notamment des zones d'abattis, afin d'établir des cartes précises.

Un travail de synthèse des ateliers sera effectué par Camille Guédon afin de fournir des données "propres" sans doublon à Mme Véronique Charlet, géomaticienne à l'ONF. Les cartes, qui seront alors obtenues, serviront de base de travail lors des ateliers collectifs de définition des différents scénarios de ZDUC par les habitants.

■ **Perspectives et conclusion**

Camille Guédon a rappelé en fin de réunion la suite du processus.

1. Un compte-rendu détaillé sera adressé aux partenaires du projet et un compte-rendu synthétique sera également rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du village pour s'assurer de l'information de tous.

2. La prochaine étape sera la visite le 15 octobre des ZDUC et concessions/cessions collectives des villages de Balaté et Terre rouge, Pierre et Espérance. Les participants pouvaient s'inscrire auprès de Camille directement lors de l'atelier. Le programme des réunions d'information a également été distribué.

Mme Marie-Christine Waya et Mme Pascaline Pascal ont été missionnées pour distribuer le reste des programmes et prendre les inscriptions des personnes intéressées pour la visite. Dans l'idéal, chaque famille du village sera représentée lors de cette journée de rencontres.

Pour conclure cette réunion, Camille Guédon a remercié les personnes présentes de leur participation.

Compte-rendu de la réunion d'Organabo

– 8 octobre 2016 –

Cadre de la réunion

Conformément au calendrier initial, les mois de Juillet et Août ont été consacrés à la bonne compréhension des usages et des besoins futurs des communautés kali'na & bushinengués vivant dans les secteurs de Bellevue, Flèche-Organabo. Pour ce faire, quatre enquêteurs ont fait du porte-à-porte dans les villages de Bellevue, Organabo, Degrad Savane et Flèche du 19 juillet au 5 Août 2016. Une réunion de restitution au village d'Organabo a été organisée le samedi 8 octobre afin de présenter les grandes tendances émergentes de l'analyse des enquêtes et de préciser les cartes, liées aux usages (chasse/pêche/abattis/bois) et aux lieux patrimoniaux.

Objectifs généraux de la réunion

1. Rappeler le contexte du projet et son déroulement,
2. Restituer les résultats des enquêtes concernant le village d'Organabo
3. Valider voire préciser les résultats obtenus, via des ateliers participatifs grâce à des supports cartographiques
4. Informer les participants sur la suite du projet

Déroulement

1. Introduction de la réunion

- Contexte de la réunion,
- Ordre du jour de la réunion,
- Objectifs à atteindre lors de cette séquence "cartographie participative".

2. Restitution des enquêtes menées sur le village d'Organabo

- Présentation des résultats
- Mise en débat, temps d'échanges

3. Atelier interactif "cartographie participative"

- Précision sur les cartes liées aux usages et aux lieux patrimoniaux

4. Conclusion

- Rappeler la prochaine étape de la concertation : visite des ZDUC et concessions de Balaté et de Terre Rouge
- Remercier les participants

Structures institutionnelles et associatives présentes :

- Mme Anne Hervouet, Chef d'unité "Cohérence Écologique" au sein du service "Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages", DEAL Guyane
- M. Grand Emile, Chef coutumier du village Organabo
- M. Dimovic, président de l'association Awalagana

→ Mme Camille Guédon, coordinatrice du projet, Directrice GRAINE Guyane

Des photos ont été réalisées avec le consentement des participants afin de garder en mémoire la réunion.



Compte-rendu de la réunion

- 21 participants comptabilisés
- Ouverture de la réunion

Mme Hervouet a rappelé :

- le contexte et la démarche dans lesquels s'inscrit le projet,
- le cadre dans lequel s'inscrit la concertation et ses objectifs. Elle a rappelé l'importance de ce dossier pour les services de l'Etat et la nature expérimentale de la méthodologie appliquée au projet.
- l'importance du recensement des besoins des communautés comme un élément essentiel de l'analyse. D'autres éléments viendront compléter cette analyse, notamment d'autres ateliers thématiques permettant d'associer à la réflexion d'autres acteurs locaux et d'intégrer d'autres thématiques/projets (biomasse, gestion forestière, agriculture...). Par ailleurs, la mairie reste un acteur décisionnaire majeur et sera étroitement associée à ces réflexions, avant que des scénarios puissent être esquissés.
- Le fait que la décision finale de créer une ZDUC ou une concession collective n'appartient pas à la DEAL.

M. Grand Emile a ensuite pris la parole afin de traduire les principaux éléments en kali'na et de lancer la réunion.

- Présentation de l'ordre du jour

Mme Camille Guédon a présenté aux participants l'ordre du jour de la réunion qui s'appuie sur deux objectifs distincts :

1. présentation des résultats des enquêtes et temps d'échanges
2. travail participatif à partir des cartes réalisées suite aux enquêtes

Aucune question n'a été posée sur ces 2 points.

- Présentation du pwp sur les résultats des enquêtes
- Atelier cartographie participative - Animation par le GRAINE Guyane (Camille)

Une présentation a été réalisée par Camille Guédon dont les grandes lignes sont :

1. le déroulement des enquêtes sur le village,
2. les données générales sur le village (taux de participation, typologie des enquêtés),
3. les représentations des habitants sur "les terres collectives",
4. les résultats sur les différents usages (chasse, pêche, abattis, bois) et sur l'identification des lieux patrimoniaux,
5. les conflits d'usage sur la zone.

Cette étape se voulait didactique. Ce temps avait pour ambition de faciliter la compréhension des résultats des enquêtes. La présentation a été imprimée en A4 couleur et laissée au chef coutumier pour que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance à sa convenance.

En terme d'animation d'atelier, le GRAINE a procédé un peu différemment par rapport au village de Bellevue. En effet, le travail sur carte s'est fait au fur et à mesure de la présentation des résultats.

Ainsi, chaque carte a été complétée, modifiée à la suite de la diapositive concernant l'usage. Cela s'explique notamment par le fait que Mme Guédon était la seule à animer cette séquence et ne pouvait pas suivre deux groupes en même temps.

6 cartes ont été travaillées en un groupe collectif relevant des thèmes suivants :

1. les abattis,
2. la chasse,
3. la pêche,
4. les ressources naturelles pour les activités artisanales,
5. le bois (feu, pirogue et construction),
6. les lieux patrimoniaux.

■ Temps d'échange

Suite à cette présentation et au travail sur cartes, un temps d'échange a eu lieu avec les participants afin qu'ils puissent poser leurs questions.

Q1 : Un enquêteur est-il réellement passé chez vous?

L'assemblée présente a confirmé la venue d'un enquêteur sur le village, fin juillet/début août. Le GRAINE a rappelé les difficultés rencontrées avec les deux enquêteurs prévus pour travailler sur leur territoire et le peu d'enquêtes récoltées. Cela a permis d'insister sur l'importance de la participation de tous aux ateliers collectifs afin de compléter les données obtenues lors des enquêtes.

Q2 : Comment va-t-on définir le périmètre de la ZDUC et le périmètre des zones d'habitats ?

Un cycle de réunions d'information dans les villages va commencer début novembre, permettant à l'ensemble des acteurs de sensibiliser les habitants aux enjeux et projets prévus sur la commune d'Iracoubo : services de l'Etat, ONF, porteurs de projet Biomasse et, bien sûr, la mairie. A la suite de ces temps de partage d'information, un atelier sera spécifiquement organisé sur la question du foncier probablement en décembre. Lors de cet atelier, deux séquences seront programmées :

(1) une séquence d'information : rappel des projets sur la commune grâce à des supports cartographiques notamment,

(2) élaboration de scénarios pour la mise en place de ZDUC et autres demandes foncières sur la commune.

Q3 : (M. Dimovic) J'ai rencontré M. Panchout de l'ONF, il m'a dit que ce n'était pas possible de garder le périmètre demandé par l'association Awalagana, demande déposée en 2010.

Il a été rappelé que l'objet de cette concertation est en effet d'affiner les contours du projet déposé en 2010.

Comme vous le savez, la demande n'a pas pu aboutir en l'état et ceci pour plusieurs raisons :

1. le village d'Organabo est inclus dans le périmètre de la ZDUC demandée, ce qui n'est pas prévu dans le cadre du décret.
2. il y a une superposition des territoires de ZDUC demandés par les communautés de Bellevue et d'Organabo.

Cela n'implique pas qu'il n'y aura pas de ZDUC sur le village.

Q4 : Est-ce qu'il y a des permis d'exploitation aurifère sur la crique Ti Mana?

La DEAL a signifié qu'elle se renseignait sur d'éventuels permis. Le service milieux naturels n'a pas connaissance d'une autorisation d'exploiter sur la zone (consultation cartographique a été faite le 13/10/15) et va demander confirmation auprès du service mines. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'orpaillage illégal.

Q5 : Combien d'hectares sont demandés par l'EPAG ?

D'après nos informations, l'EPAG aurait fait une demande de 11 000 ha sur la commune d'Iracoubo. Il est prévu d'organiser une réunion d'information à ce sujet au mois de novembre, en présence notamment du responsable du projet à l'EPAG, M. Boris Rotsen.

Des remarques et/ou affirmations ont été énoncées lors de l'atelier :

Remarque 1 : Nous ne souhaitons pas faire une demande collective avec le village de Bellevue. En effet, notre territoire d'usage est différent et n'a rien à voir avec celui de Bellevue.

Remarque 2 : Nous ne souhaitons pas de co-gestion avec l'ONF. *Le GRAINE a rappelé qu'il n'y a aucune obligation d'être en co-gestion avec l'ONF, si la communauté ne le souhaite pas. Cependant, Mme Guédon a suggéré d'attendre la rencontre avec les habitants de Balaté pour avoir leur retour d'expérience en la matière avant d'émettre un avis définitif.*

Remarque 3 : Il existe un conflit sur les différents usages avec la communauté saramaka de village Flèche.

Remarque 4 : Nous sommes contents de l'avancement et de la méthode mis en œuvre dans ce projet. Nous sommes prêt à faire des compromis avec l'EPAG, dans une dynamique de "gagnant/gagnant".

■ Perspectives et conclusion

Camille Guédon a rappelé en fin de réunion la suite du processus.

1. Un compte-rendu détaillé sera adressé aux partenaires du projet et un compte-rendu synthétique sera également rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du village pour s'assurer de l'information de tous.

2. La prochaine étape sera la visite le 15 octobre des ZDUC et concessions/cessions collectives des villages de Balaté et Terre rouge, Pierre et Espérance. Les participants pouvaient s'inscrire auprès de Camille directement lors de l'atelier. NB : environ 6-7 personnes d'Organabo se sont inscrites, venant s'ajouter à la trentaine de personnes issues des autres villages.

Un programme des réunions d'information sera prochainement distribué une fois toutes les dates définies.

Pour conclure cette réunion, Camille Guédon a remercié les personnes présentes de leur participation. NB : il est à noter que cette réunion de restitution a rassemblé beaucoup plus de monde que la réunion publique de mai, il est donc très probable que les enquêtes de juillet-août aient permis de remobiliser les habitants d'Organabo et de réaffirmer l'intérêt d'une ZDUC. Il est également probable que ce regain d'intérêt persiste jusqu'aux ateliers, notamment celui sur la biomasse avec l'EPAG, très attendu.

Annexe 8 : Compte-rendu des visites des ZDUC de Balaté et Terre Rouge

Compte-rendu des visites des ZDUC de Balaté et de Terre Rouge à Saint-Laurent du Maroni

- 15 octobre 2016 –

- L'objectif de ces visites était de **rendre concret** les concepts de ZDUC, concessions et cessions collectives. Cela permettait également d'échanger avec les chefs coutumiers des villages de Terre Rouge et Balaté sur la manière de gérer leur espace, l'organisation collective autour des ZDUC et d'identifier les difficultés et les solutions mises en œuvre par les habitants dans le cadre de la gestion de leur ZDUC.
- **21 personnes** étaient présentes lors de cette journée d'échange :
 - 6 personnes d'Organabo (dont le chef coutumier)
 - 12 personnes de Bellevue (dont la cheffe coutumière)
 - 2 personnes représentant les services de la DEAL
 - 1 personne pour le GRAINE Guyane
- Le déroulé de la journée :
 - 3) Arrivée au village de Balaté, accueil par Mme Brigitte Wyngaarde, présidente de l'association gestionnaire de la cession collective et de la ZDUC, Habana Lokono.
 - 4) Présentation du cas concret du village de Balaté :
 - l'historique de l'attribution de la ZDUC et de la cession collective,
 - l'explication de la gestion des deux espaces par l'association,
 - les conflits d'usage sur la ZDUC,
 - le fonctionnement de l'association,
 - les taxes foncières et les taxes d'habitation,
 - la co-gestion ONF.

A RETENIR :

- 800 habitants au village de Balaté. Ils ont une ZDUC de 4 000 hectares et une cession collective de 27 hectares. Ils sont donc propriétaires du foncier de leur village depuis 1999.
- L'association Habana Lokono gère la cession collective et la ZDUC. L'adhésion n'est pas obligatoire. Elle est de 20 €/an. Pour se voir attribuer un abattis, il faut être adhérent.
- CESSION : rédaction d'une convention entre l'association et chaque maison pour que chaque foyer paie sa taxe foncière sur le bâti directement à la DGFIP. L'association paie la taxe foncière sur le non bâti.

- ZDUC : c'est l'endroit où sont attribués les abattis (50), où on peut chasser/pêcher/cueillir, où des visites patrimoniales sont organisées. Le nettoyage et l'entretien des chemins se font via des mayouris.
- ZDUC : problème de positionnement de la ZDUC qui est très éloignée du village (15 min en voiture), pas de possibilité d'avoir des subventions ou de développer des activités économiques sur la ZDUC, conflits car des personnes s'installent illégalement sur la ZDUC, difficulté d'impliquer les habitants autour de la gestion de l'espace.
- Co-gestion ONF : aide à définir les lieux d'attribution des abattis et intervient pour ce qui concerne la coupe du bois.

- 5) Balade sur la ZDUC Balaté et visite d'abattis.
- 6) Déjeuner avec repas traditionnel dans l'abattis de Mme Wyngaarde.
- 7) Arrivée au village de Terre Rouge, accueil par Mme Fiedjke, cheffe coutumière de Terre Rouge et présidente de l'association Wapagana.
- 8) Présentation du cas concret sur le village de Terre Rouge :
 - l'historique de l'attribution de la ZDUC et de la concession collective,
 - l'organisation de la gestion de la ZDUC, attribuée aux trois villages amérindiens (Espérance, Terre Rouge et Pierre) par l'association,
 - les conflits d'usage sur la ZDUC,
 - l'explication du choix de concessions plutôt que de cession collective,
 - le développement économique dans le village et la concession,
 - la co-gestion ONF.

A RETENIR :

- 500 habitants au village de Terre Rouge, 400 habitants sur le village Pierre et 400 habitants sur le village Espérance. Les 3 villages disposent d'une ZDUC commune de 4135 hectares et d'une concession collective de 690 hectares.
- L'association Wapagana, basée sur Terre Rouge et originaire des demandes, gère la concession collective et la ZDUC. Les chefs coutumiers de chaque village se sont mis d'accord pour délimiter chaque village. C'est l'association qui attribue les espaces pour les abattis.
- CONCESSION : ils ont préféré garder le statut de concession pour ne pas payer de taxes foncières sur le non bâti. Ils ont également peur qu'avec une cession collective chacun puisse vendre leur parcelle à d'autres personnes qui ne sont pas du village.
- ABATTIS : au village Terre Rouge, les abattis sont dans la concession et dans la ZDUC, au village Espérance les abattis sont au village dans la concession, au village Pierre les abattis sont dans la ZDUC car ils n'ont plus de place dans le village.
- ZDUC : problème de positionnement de la ZDUC qui est très éloignée du village (accès en pirogue ou en voiture), pas de possibilité d'avoir des subventions ou de développer des activités économiques sur la ZDUC, conflits car des personnes s'installent illégalement sur la ZDUC.

→ Co-gestion ONF : surveillance de l'ONF sur les zones d'abattis, surveillance de l'ouverture des layons et des installations illégales, les aide sur la coupe du bois et la surveillance du respect du code de l'environnement sur leur ZDUC.

9) Retour à Iracoubo à 17h.

- Des photos ont été réalisées afin de garder en mémoire cette journée.





Annexe 9 : Compte-rendu distribué aux habitants de l'atelier "chasse/pêche"

Compte-rendu de la réunion "Chasse et pêche" Projet de ZDUC - Villages de Bellevue et Organabo - 5 novembre 2016 –

- Les objectifs de ces réunions autour des thématiques "chasse et pêche" étaient de :
 - Echanger et partager autour de la thématique "chasse et pêche"
 - Connaître les espèces protégées, chassables commercialisables et non commercialisables
 - Sensibiliser à la gestion durable des espèces et donc de l'utilité d'une réglementation

- 21 participants lors des 2 réunions

- Le déroulé de l'atelier :
 - 5) Introduction de M. Arnaud Anselin de la DEAL et présentation de M. François Korisko de l'ONCFS.

La Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) est une grande administration qui a des missions très étendues. En matière de chasse, la DEAL contribue à la mise en place de réglementations, soit au niveau préfectoral (ex : quotas, périodes) soit au niveau ministériel (ex : listes d'espèces protégées) mais elle n'assure pas directement le contrôle du respect de ces réglementations (pas d'agents assermentés sur ce sujet).

L'Office National de la Chasse et de la faune sauvage dispose en revanche d'une brigade qui assure des missions de police de la nature. L'ONCFS étudie également la faune sauvage (biologie, abondance...) et travaille avec les chasseurs pour mieux comprendre les pratiques de chasse en Guyane.

 - 6) Lancement de la réunion par un temps d'échange autour de quatre questions :
 - êtes-vous chasseur ?
 - mangez-vous du gibier ?
 - avez-vous constaté une raréfaction du gibier? Et d'après vous, pourquoi?
 - la réglementation autour de la chasse permet-elle de maintenir une quantité suffisante de gibier pour chasser ?

 - 7) Atelier sur le statut de protection des espèces.

Les participants avaient une image d'un animal et devaient la replacer sur des affiches en fonction de leur statut : protégés, chassables non commercialisables et chassables commercialisables. La DEAL et l'ONCFS "corrigeaient" si nécessaire et apportaient des réponses pour expliquer pourquoi tel animal est classé dans telle catégorie. Des supports pédagogiques sous forme d'affiches ont permis de préciser les informations. Les participants ont pu repartir avec les affiches s'ils le souhaitaient.

A RETENIR :

 - Les règles concernant la chasse sont des règles de bon sens pour maintenir une quantité d'espèces suffisantes, pour pouvoir continuer à chasser régulièrement et s'assurer que nos enfants pourront également chasser.

- Plus l'espèce est grande, plus son territoire de vie est grand, moins elle se reproduit vite. Ces espèces sont donc souvent protégées.
- Les espèces commercialisables sont : pécarì à collier, pécarì à lèvres blanches(kochon bwa), pac, agouti, iguane, tatou à 9 bandes et le tatou de Keppler, cabiaï.
- Aucun oiseau ne peut être vendu mais beaucoup sont chassables.
- Aucun singe ne peut être vendu mais beaucoup sont chassables (macaque, baboune). Certains sont intégralement protégés : kwata, saki
- Les espèces protégées et chassées sur Iracoubo : ibis, canard musqué, kwata
- L'iguane est la seule espèce qui a une saison de chasse. Il est possible de chasser l'iguane de janvier à août. Il est interdit de chasser l'iguane de septembre à décembre.
- Aucune espèce de poisson d'eau douce n'est protégée.
- Si une personne est contrôlée avec du gibier protégé, c'est un délit. Le chasseur risque une amende et risque de se voir retirer par le service de police puis confisquer par la justice son fusil, ses munitions, son moyen de transport qui lui a servi pour aller à la chasse.

8) A la suite de cet atelier, les quotas de chasse ont été présentés grâce à un support réalisé à destination des chasseurs. Un temps d'échange a permis à tous de poser leurs questions relatives au sujet.

A RETENIR :

- Les quotas ont été réfléchis et définis avec les chasseurs de Guyane.
- Les quotas sont relativement élevés si l'on considère les quotas par chasse et par chasseur. A titre d'exemple, lors de chaque partie de chasse, chaque chasseur peut chasser : 1 hocco, 2 cochons bois, 3 pacs, 1 tapir, etc.
- Les quotas ne sont pas applicables sur les ZDUC pour les personnes de la communauté bénéficiaires de la ZDUC. Mais, pour les personnes extérieures venant chasser sur la zone, ils sont dans l'obligation de respecter les quotas.
- Les quotas pourraient être appliqués sur la ZDUC si les habitants le souhaitent et le décident.

9) Rappel de la suite du processus avec les dates des futurs ateliers prévus : atelier "biomasse" le 19 novembre, atelier "gestion forestière" le 26 novembre.

10) Clôture des réunions et remerciements aux participants

- Des photos ont été réalisées afin de garder en mémoire cet atelier.



Annexe 10 : Compte-rendu distribué aux habitants de l'atelier "aménagement agricole et biomasse"

Compte-rendu de la réunion "Biomasse" Projet de ZDUC - Villages de Bellevue et Organabo - 19 novembre 2016 –

- Les objectifs de ces réunions autour des thématiques "aménagement et biomasse" étaient de :
 - Connaître les différents acteurs du projet "aménagement agricole de la zone"
 - Echanger et partager autour de la thématique "biomasse"
 - Mieux comprendre le projet proposé par les différents acteurs

- 34 participants lors des 2 réunions

- Le déroulé de l'atelier :

- 5) Introduction de M. Arnaud Anselin de la DEAL et présentation des intervenants : M. Boris Rotsen, EPAG; M. Maxime Morel et M. Alain Cyrille, Voltalia ; M. Maillard, mairie Iracoubo.

Pour info : Forest Initiative : La société implantée en Guyane depuis 2013, développe des plans d'approvisionnement pour des centrales biomasse, reposant sur la valorisation des ressources locales et sur la mise en œuvre d'activités agricoles durables. Elle accompagne à la fois les agriculteurs intéressés par l'agroforesterie dans le montage de leur projet, et les partenaires industriels et publics sur la coordination des projets biomasse.

Dans le cadre de ses missions de promotion d'activités agricoles durables basées sur un zonage agro-écologique et sur la mise en œuvre de systèmes multi-espèces, visant à fournir à de la biomasse pour des usines de production d'énergie ou de co-génération, Forest Initiative poursuit les objectifs suivants:

- Renforcer les liens avec les interlocuteurs locaux et services instructeurs et bailleurs,
- Mettre en oeuvre des expérimentations en agroforesterie à des fins de biomasse énergie et renforcement des filières agricole et forestière,
- Modéliser les plans d'aménagement ruraux et agricole aux côtés des Services de l'Etat et de l'industriel,
- Réaliser des évaluations technique, économique et énergétique des plans d'approvisionnement des centrales biomasse.
- Accompagner des porteurs de projets en agroforesterie

- 6) Lancement de l'atelier par un temps d'information autour d'un schéma descriptif du projet et du niveau d'implication des acteurs :

- quel est le projet ?
- qui fait quoi ?
- comment cela s'imbrique ?

Les acteurs ont commenté au fur et à mesure de la construction du schéma afin de faciliter la compréhension de tous. Le schéma a été distribué aux participants et aux habitants des deux villages.

7) Jeux de questions/ réponses.

Une fois la présentation réalisée, les participants ont pu poser leurs questions directement aux intervenants.

8) Remerciements et clôture de l'atelier.

A RETENIR :

- Avant d'être un projet industriel de valorisation de la défriche agricole pour en faire de l'énergie (biomasse), et de la promotion de l'agroforesterie, ce projet est avant tout un projet d'aménagement agricole de la commune.

L'EPAG, établissement public, est le porteur du projet. Voltalia est un partenaire de l'EPAG. Forest Initiative est un prestataire de Voltalia, qui coordonne la disponibilité des ressources biomasse pour Voltalia.

Plusieurs objectifs sont visés via ce projet :

- Installer des agriculteurs dans des zones adaptées à l'agriculture/élevage, grâce à un zonage agro-écologique.
- Proposer de nouvelles mesures d'allocation au foncier et donc limiter les installations spontanées d'agriculteurs comme on peut en voir aujourd'hui.
- Préserver les couloirs écologiques, les bords de rivière, les zones d'éboulement et certaines zones à enjeux de biodiversité et/ou patrimoniaux (pas d'agriculture).
- Promouvoir l'agroforesterie.
- Prendre en compte les usages des habitants et ne pas défricher des zones entièrement pour garder des espaces boisés, nécessaires pour la chasse ou la cueillette en forêt ou d'autres usages.

- L'EPAG demande une concession auprès de l'Etat pour pouvoir mener son projet à bien. La superficie de la zone demandée est de 13 000 ha avec pour objectif de développer de l'agriculture sur 6 000 ha en 25 ans.

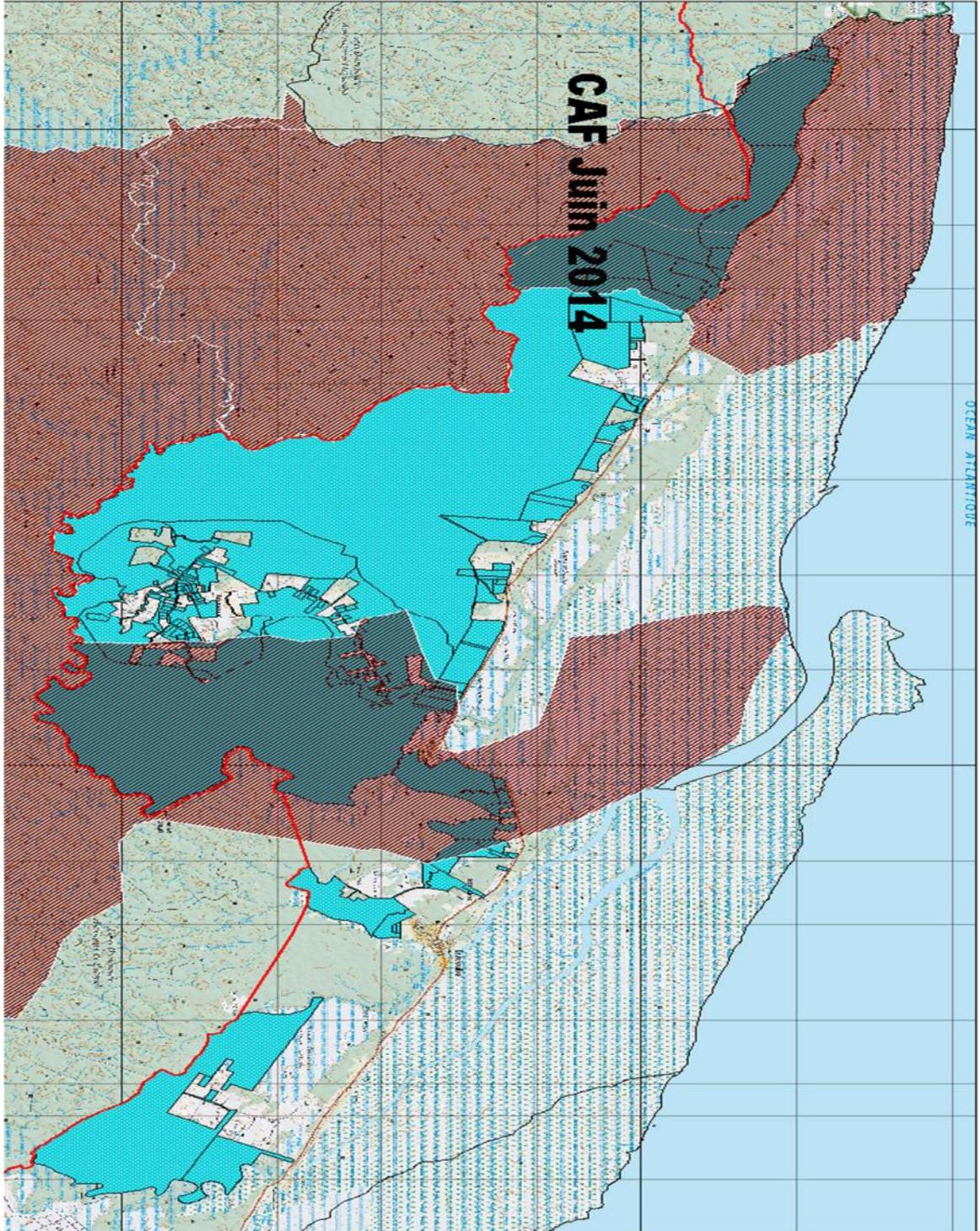
Lors des cinq premières années, l'EPAG prévoit de défricher 400 ha/an, ce qui équivaut à l'installation de 10 à 15 agriculteurs sur la zone par an. Ce peut être de nouveaux agriculteurs ou des agriculteurs déjà exploitant des terres par ailleurs. Les premières installations auront lieu en 2020. 90 dossiers agricoles sont déjà en attente sur la zone.

L'agriculteur qui souhaite développer une activité sur cette zone devra :

- intégrer dans son modèle agricole un approvisionnement pour l'usine de biomasse, basé sur l'agroforesterie,
- mettre en place un système agricole, basé sur les bonnes pratiques écophyto, la DAAF et la chambre d'agriculture se portant garant et proposant un accompagnement aux agriculteurs pour les aider à améliorer leurs pratiques.

- La zone demandée par l'EPAG se situe entre Trou Poisson et Moucaya, cf. plan joint,, sur la base d'une cartographie aérienne et qualité des sols.

- A l'heure actuelle, les zones historiques de ZDUC, hors DFP, sont plutôt situées en dehors du futur aménagement proposé par l'EPAG. Nous espérons que le calendrier adopté par la préfecture permette de traiter d'abord les dossiers ZDUC Bellevue et Organabo en commission d'attribution foncière, avant que l'EPAG obtienne sa concession sur les périmètres restant disponibles.
- Toute personne intéressée pourra déposer un dossier auprès de l'EPAG pour devenir agriculteur/éleveur sur la zone. Il n'y a pas d'obligation d'avoir des diplômes agricoles même si cela est un plus.
- Les agriculteurs choisis pour développer l'agriculture à Iracoubo seront sélectionnés lors d'un comité de pilotage où les chefs coutumiers seront invités. Ce comité de pilotage aura pour membre : EPAG, Mairie, Voltalia, Forest Initiative et les chefs coutumiers.
- L'agriculteur sélectionné aura un bail de 18 ans et 1 jour (le minimum légal). A terme, il pourra devenir propriétaire s'il fait bien de l'agriculture sur sa parcelle. La surface moyenne des parcelles attribuées sera d'environ 50 ha.
- Il n'y aura pas d'aides financières pour les agriculteurs. En revanche, l'agriculteur n'aura pas à défricher sa parcelle. Voltalia, via un prestataire, s'en charge. Cela limitera donc les coûts au démarrage de l'activité agricole pour l'agriculteur. L'agriculteur aura la possibilité de vendre des résidus valorisables en biomasse à l'usine et ainsi diversifié ses revenus. . Il pourra également, s'il plante sur sa parcelle des arbres de services fixateurs d'azote (pois sucré) ou de la canne à sucre, vendre cette production à l'usine Biomasse. Forest Initiative accompagne les agriculteurs qui le souhaitent pour développer des projets d'agroforesterie.
- L'usine de biomasse va s'installer à la savonnerie. Elle sera alimentée par la défriche agricole, par les déchets de l'exploitation forestière de l'ONF dans la forêt de la Counamama et des cultures agricoles (arbres ou cannes) . Les cinq premières années, l'usine recevra 30 000 tonnes par an achetées à l'ONF et le reste viendra de la défriche agricole (besoin de 100 000 t de bois par an) . A terme, l'usine sera alimentée par les agriculteurs de la zone.



Annexe 11 : Compte-rendu distribué aux habitants de l'atelier "gestion forestière"

Compte-rendu de la réunion "Gestion forestière" Projet de ZDUC - Villages de Bellevue et Organabo - 26 novembre 2016 –

- Les objectifs de ces réunions autour de la gestion forestière étaient de :
 - Connaître l'Office National des Forêts (ONF) : ses missions et son organisation.
 - Comprendre l'exploitation durable du bois par l'ONF en Guyane et en particulier sur les forêts de la commune d'Iracoubo : forêt de Counamama et forêt de Montagne de Fer.
 - Comprendre le(s) rôle(s) possible(s) de l'ONF dans une ZDUC.

 - 29 participants lors des 2 réunions

 - Le déroulé de l'atelier :
- 4) Introduction de M. Alain Pindard de la DEAL et présentation de M. Julien Panchout, directeur adjoint de l'ONF Guyane.

L'Office national des forêts est un Etablissements public à caractère industriel et commercial dont la mission principale est la gestion des forêts publiques (forêts d'Etat, forêts des collectivités...) sur le territoire national.

L'ONF est donc chargé de missions régaliennes (surveillance de l'intégrité du domaine qui nous est remis en gestion, établissement des actes qui ont pour objet l'utilisation ou l'occupation des bois et forêts de l'Etat).

L'ONF a également pour mission de valoriser le domaine qui nous est confié sur le plan environnemental, social et économique (approvisionnement de la filière bois, tourisme...) et d'anticiper les conflits d'usage qui pourraient résulter de cette multifonctionnalité.
 - 5) Lancement de l'atelier par un temps d'information autour d'une présentation power point commenté par M. Panchout :
 - quel territoire est géré par l'ONF ?
 - comment l'ONF définit et planifie l'exploitation du bois sur une zone ?
 - comment l'ONF exploite le bois de manière durable ?
 - que peut faire l'ONF dans une ZDUC ?
 - quelles sont les propositions de l'ONF quant aux futures ZDUC ?
 - 6) Jeux de questions/ réponses.

Une fois la présentation réalisée, les participants ont pu poser leurs questions directement aux intervenants.
 - 7) Remerciements et clôture de l'atelier.

A RETENIR :

- L'ONF n'est pas l'Etat. Il gère pour le compte de l'Etat 6,2 millions d'ha en Guyane dont le Domaine Forestier Permanent (DFP) qui a une surface de 2,4 millions d'ha. La filière bois en Guyane représente 900 emplois directs. C'est la 3ème filière matière d'emplois et de valeur ajoutée en Guyane.

L'ONF élabore sur chaque forêt un aménagement forestier, qui a pour objet de planifier sur le moyen terme (20 ans) l'utilisation du domaine forestier public et de décider entre les différents usages en sectorisant les enjeux (ex : secteurs affectés à l'exploitation forestière, secteurs affectés à l'accueil du public, à l'exploitation minière, à la préservation de la biodiversité ou de la ressource en eau).

Ces aménagements forestiers sont préparés en concertation étroite avec le propriétaire (forêt des collectivités) et les différentes parties intéressées (ex : communes de situation dans le cas des forêts domaniales, associations d'usagers, etc...), et arrêté par l'autorité administrative (arrêté ministériel ou préfectoral).

Sur Iracoubo, le document d'aménagement de la forêt de Counamama est validé et disponible sur le site Internet de l'ONF Guyane. Celui du massif forestier de la montagne de Fer est en cours de finalisation.

- Ce document définit des zones pour l'exploitation forestière. L'ONF vend alors des parcelles qui, une fois exploitées, seront laissées au repos pendant 65 ans afin que les arbres aient le temps de grossir et que la parcelle puisse être exploitée à nouveau.

Ce document est composé de 2 parties :

1. un état des lieux de la forêt (type d'arbres, type de sol, réseau des criques et des rivières, relief, etc.) à travers différentes études.
2. les grandes orientations de la gestion de la zone.

- Une fois les études réalisées, l'ONF détermine sur la zone des parcelles de production et des parcelles de protection. 50% des parcelles sont protégées et ne seront donc pas exploitées (soit pour des enjeux de conservation de la biodiversité, soit pour des enjeux de préservation de la ressource en eau) ; 50% sont dites des parcelles de "production".

Les parcelles "protégées" sont soit :

1. des zones à forte pente ou liées à un enjeu de protection particulier (milieux aquatiques, sol, etc.), appelées "zones de protection".
2. des zones intéressantes d'un point de vue du milieu (animaux/plantes), appelées "zones de série écologique".

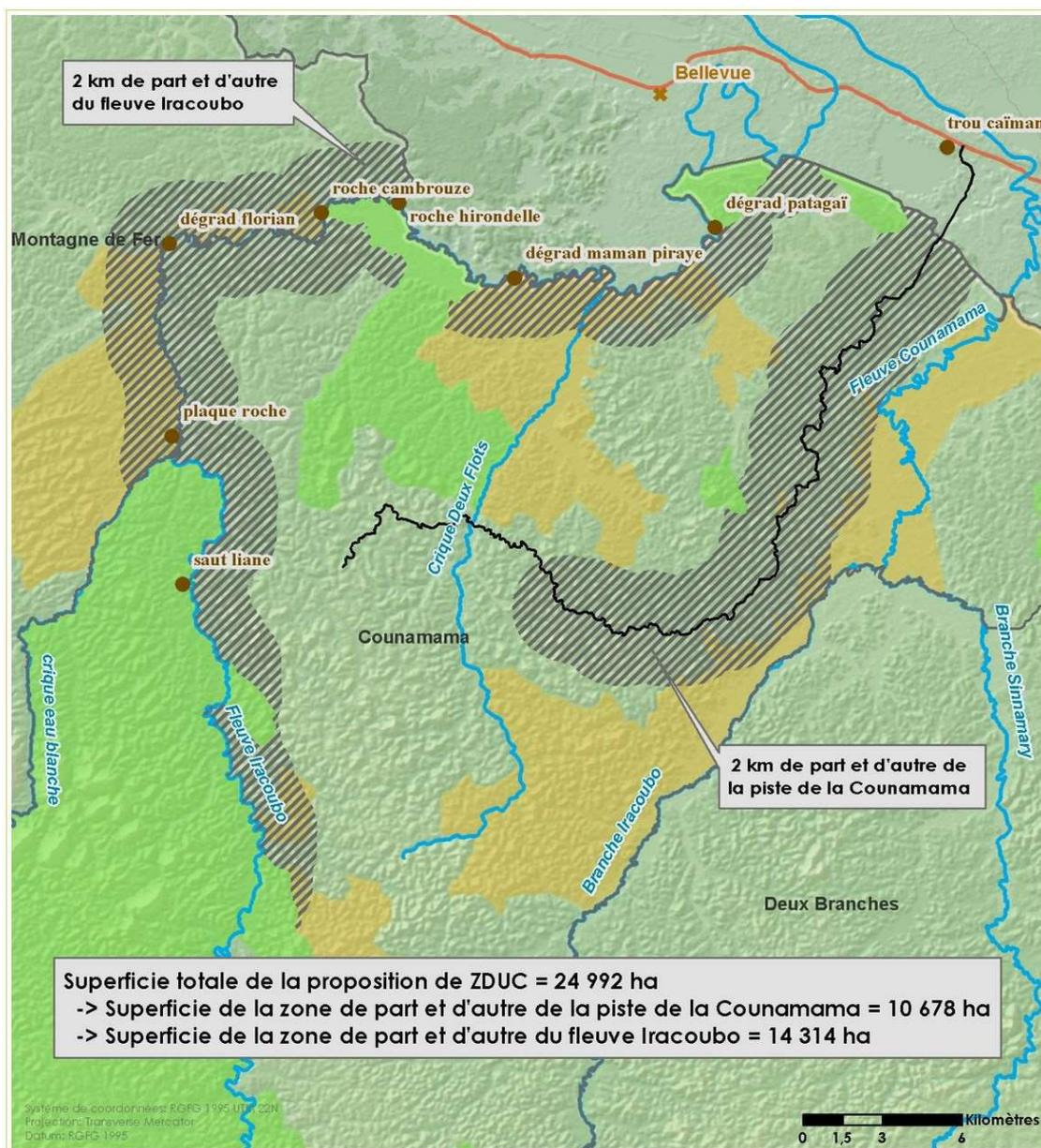
- L'ONF vend le bois sur pied à un exploitant forestier, qui lui coupe le bois. Le prix de vente du bois en 2016 est en moyenne de 24€/m³. Les 3 espèces principales (75% de la récolte) sont : l'angélique, le grignon et le gonfalo. L'exploitation du bois est de 5 arbres à l'hectare (ce qui constitue l'optimum environnementalo-économique). Le diamètre minimum pour couper un arbre est de 55 cm pour un bois "classique" et de 45 cm pour un bois précieux. Il faut que l'arbre présente 8 m de tronc sans défaut pour être exploitable. Les agents marquent les arbres qui peuvent être coupés avec une plaquette, ce qui permet d'assurer la traçabilité de l'arbre. Tout ceci est appelé exploitation à faible impact et consigné dans un document (charte EFI) consultable sur le site Internet de l'ONF Guyane

- Lorsqu'il y a une ZDUC, l'ONF n'a plus de mission de gestion de l'espace. Cependant, il est possible d'imaginer une co-gestion entre la communauté et l'ONF sur demande de la communauté. Cette demande a été faite sur par les communautés sur les ZDUC de Balaté et de Terre Rouge, à Saint-Laurent du Maroni. Il est à noter que la forêt d'Iracoubo est très riche en bois d'œuvre et l'ONF souhaite exploiter cette zone encore pendant 15 ans. Il souhaite qu'un consensus soit trouvé avec la communauté pour que chacun puisse trouver sa place.

- Il est donc très important de bien réfléchir au zonage des futures ZDUC et aux aspects de gestion de l'espace :
 1. les accès à la ZDUC : les pistes, les cours d'eau. A titre d'exemple, il existe aujourd'hui une piste entretenue par l'ONF (la piste de Counamama) qui permet un accès facile pour les habitants. Si l'exploitation forestière de l'ONF s'arrête alors l'ONF ne fera plus l'entretien de la piste, qui risque de se refermer rapidement.
 2. la co-gestion ou non avec l'ONF et sur quels aspects.
 3. l'usage de la zone. Il n'est pas autorisé d'ouvrir des abattis dans le Domaine Forestier Permanent depuis que le code forestier s'applique en Guyane (2005).
 4. la définition des usages par zone : chasse, cueillette, pêche, coupe de bois, etc. En effet, sur les zones dites "de série écologique", d'après l'ONF, certains usages sont interdits : la coupe du bois, la construction d'habitation en dur, le développement d'activités, impactant l'environnement (centre d'accueil de touristes par exemple). C'est pour cela que l'ONF propose de ne pas inclure ces zones dans la ZDUC.

L'ONF a proposé un périmètre de ZDUC pour le village de Bellevue. Voici la proposition sous forme de carte.

PROPOSITION DE ZDUC - IRACOUBO



	Proposition de ZDUC		Limites du DFP (ONF)
Série de protection			Forêts
	IE		Principaux cours d'eau
	PPGM		Route Nationale
			Piste de la Counamama



Réalisation : TETFORT N., ONF
 Service Bois et Gestion Durable
 Office National des Forêts
 Réserve de Montabo BP 7002
 97307 Cayenne Cedex

Annexe 12 : Bibliographie

ARMANVILLE F., 2010, "Washiba : Zone de Droits d'Usage Collectifs arawak-lokono", Mémoire de master 1, Université de Toulouse-Le Mirail, Département de Sciences Sociales, 93p.

ARNSTEIN, Sherry R., A Ladder of Citizen Participation, Journal of the American Institute of Planners, vol. 35, n° 4, juillet 1969, p. 216-224.

COLLOMB G., TIOUKA A., 1997, "Na'na Kali'na", Ibis rouge Editions, 145p.

COLLOMB G., DUPUY F., TIOUKA A., "Amérindiens dans la Guyane européenne : un état des lieux", 10p.

COLLOMB G., 2012, "Une citoyenneté kali'na? Constructions citoyennes, affirmations identitaires, jeux de niveau en Guyane française", Citizenship Studies, 12p.

COLLOMB G., GUYON S., 2015, "Droit à la terre, institutions coutumières et jeux politiques en Guyane. L'exemple des zones de droits d'usage collectifs", 15p.

DAVY D. & FILOCHE G. (COORD.), 2014, "Zones de Droits d'Usage Collectifs, concessions, cessions en Guyane française : bilan et perspectives 25 ans après", rapport d'étude coordonné par l'OHM Oyapock, Cayenne, 166 p. plus annexe & Atlas Cartographique.

DAVY D., TRITSCH I. & GRENAND P., 2013. "Citoyenneté et territoire dans une commune amérindienne de la République française », in Elfort M. & Roux V. (Eds), La question autochtone sur le plateau des Guyanes, Presses Universitaire d'Aix-Marseille, pp. 151-166.

DUBAS, Daniel, 2006, « Appropriation politique de deux démarches participatives en Suisse. Une analyse comparative des cas de Werstadt Basel et Quartiers 21 à Lausanne », Urbia, Les cahiers du développement urbain durable, n° 3, Lausanne, p. 81.

FONDATION CLEMENT, 2016, "Le patrimoine des communes de la Guyane", Attique Edition, pp. 198-213.

MELIN, Pierre, CHOAY, Françoise, 2000, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presses universitaires de France, Paris, p. 575.

PARMANTIER A., DEMENOIS J., LATREILLE C., 2004, "Prise en compte dans l'aménagement et la gestion des forêts des usages forestiers par leurs populations riveraines", ONF, Silvobab Guyane, 71p.

PALISSE M., 2013, "Libres de savane, Pratiques et imaginaire autour des savanes de Guyane", rapport d'étude Université de Guyane coordonné par le GEPOG, Cayenne, 62p.

SORDET F., 1998. "Usages de la forêt par les populations d'Iracoubo (Guyane française) – Quelle place dans l'aménagement des forêts domaniales ?", ENGREF, ONF Guyane, CNEARC, 101p.

VAN DEN BEL M., 2015, "Archéologie de l'Amazonie, les premiers habitants de la Guyane côtière : un cimetière précolombien sur la côte", Paris Monograph In America Archaeology, pp.91-99.